



RAPPORT TECHNIQUE AXE 5

Mobilisation de ressources forestières à haute valeur ajoutée sur le Massif des Maures

STRATEGIES LOCALES DE DEVELOPPEMENT POUR LA GESTION DE LA FORET
Dispositif 16.7-2 du programme de développement rural de la Région SUD - PACA

Date de début : 19.09.2022 - Date de fin : 19.09.2024



Table des matières

5	AXE 5 : ANIMATION ET SUIVI DU PROGRAMME D' ACTIONS	1
5.1	Animation des comités de pilotage et comités techniques et autres réunions	1
5.2	Conciliation du programme avec les enjeux du territoire et la multifonctionnalité de la forêt	2
5.3	Communication et valorisation du programme.....	4
5.3.1	Valorisation sur les pages internet.....	4
5.3.2	Valorisation par des rencontres locales	5
5.3.3	Affichage	8
5.4	Recherche de sites et bâtiments publics pilotes pour valoriser les ressources forestières du massif des Maures	9
5.5	Conclusion et suivi des valeurs cibles.....	12
	ANNEXES.....	19
	Annexe 5-A : Feuille de communication & valorisation de chaque action	20
	Annexe 5-B : Rapport de recherche de bâtiments publics « pilotes »	21
	Annexe 5-C : Comptes rendus des réunions COPIL & COTECH.....	22
	Annexe 5-D : Comptes-rendus des 4 visites de terrain	23

5 AXE 5 : ANIMATION ET SUIVI DU PROGRAMME D' ACTIONS

Livrables :

Rapport de réalisation de l'ensemble du projet (le présent rapport)

Annexe 5-A : Feuillet de communication (4)/ valorisation de chaque action

Annexe 5-B : Rapport de recherche de bâtiments publics « pilotes »

Annexe 5-C : Comptes rendus des réunions (2 COPIL & 4 Comités techniques)

Annexe 5-D : Comptes-rendus des 4 visites de terrain (1 par projet)

5.1 Animation des comités de pilotage et comités techniques et autres réunions

Deux comités de pilotages (COPIL) et quatre comités techniques (COTECH) ont été mis en place pendant le déroulement de ce FEADER aux dates suivantes :

Dates	Type de réunion	Organismes convoqués	Organismes présents	Taux de présence
23.06.2023	COTECH	SMMM, ONF, CNPF PACA, ALS SV, SPCV	SMMM, ONF, CNPF PACA, ALS SV	
14.09.2023	COTECH	SMMM, ONF, CNPF PACA, ALS SV, SPCV	SMMM, ONF, CNPF PACA, ALS SV, SPCV	
25.01.2024	COPIL	Elus du syndicat, SMMM, ONF, CNPF PACA, ALS SV, SPCV et nombreux autres partenaires techniques	Elus du syndicat, SMMM, ONF, CNPF PACA, ALS SV, SPCV et nombreux autres partenaires techniques	55%
21.03.2024	COTECH	SMMM, ONF, CNPF PACA, ALS SV, SPCV, Com Com GST, CdV, MPM et COFOR	SMMM, ONF, CNPF PACA, ALS SV, SPCV, Com Com CdV et COFOR	
11.06.2024	COTECH	SMMM, ONF, CNPF PACA, ALS SV, SPCV, Com Com GST, CdV, MPM et COFOR	SMMM, ONF, CNPF PACA, ALS SV, SPCV, Com Com CdV	
13.09.2024	COPIL	Elus du syndicat, SMMM, ONF, CNPF PACA, ALS SV, SPCV et nombreux autres partenaires techniques	Elus du syndicat, SMMM, ONF, CNPF PACA, ALS SV, SPCV et nombreux autres partenaires techniques	60%

Il faut noter que si le taux de présence associant l'ensemble des élus du syndicat et des communes du territoire et partenaires techniques est entre 55% et 60%, en considérant uniquement le taux de présence des partenaires techniques et de la gouvernance du syndicat (président et vice-président), cela permet d'obtenir un taux de présence de 65% et 70% respectivement pour le 1^{er} et 2nd COPIL.

L'ensemble des comptes rendus de ces comités techniques et comités de pilotage sont joints en **annexe 5-C**.

D'autres réunions collectives et portant sur l'ensemble du FEADER se sont tenues aux dates suivantes pour lancer le projet, appuyer techniquement les porteurs de projets et/ou rappeler les échéances :

Dates	Type de réunion	Organismes présents
21-03-2021	COTECH	Non renseigné
19-09-2022	Réunion technique	SMMM, ASL SV, ONF, CNPF PACA, SPCV (8 personnes)
17-01-2023	Réunion de coordination	SMMM, ASL SV, ONF, CNPF PACA, SPCV, COFOR ALEC 83, CD83, (8 personnes) (14 personnes)
19-01-2024	COTECH restreint	SMMM, ASL SV, ONF, SPCV (4 personnes)

Enfin, des réunions spécifiques à certains axes se sont déroulés en dehors des réunions précitées et ont fait l'objet de comptes rendus. Ces comptes rendus ne sont pas joints à l'ensemble du dossier mais sont disponibles sur demande.

5.2 Conciliation du programme avec les enjeux du territoire et la multifonctionnalité de la forêt

Le territoire du Massif des Maures est un territoire aux multiples enjeux paysagers, environnementaux, culturels et sociaux que toute action de gestion forestière doit prendre en compte en plus de ses problématiques propres. L'ensemble des actions du projet a été pensé en fonction des enjeux suivants, et pour permettre d'y répondre. Chaque partenaire a conduit les actions dans ce souci. Le syndicat Mixte dans sa mission d'animation et d'appui a veillé à la prise en compte des différents enjeux et usages du territoire, et a garantir l'association de toutes les parties prenantes.



Figure 6-1 : Les enjeux à considérer autour de la forêt

Plus spécifiquement, pour les différents axes, le syndicat a réalisé par lui-même ou s'est assuré que les partenaires réalisent les analyses environnementales pertinentes et de conciliation des enjeux :

- Axe 1 : le syndicat mixte a réalisé une **analyse de l'incidence des travaux du schéma de desserte sur les enjeux environnementaux et sociaux** – voir chapitre 1.7 ;
- Axe 2 : l'ASL SV a mené une **analyse des enjeux liés à chaque zone d'intervention**– voir chapitre II de l'annexe 2-A ;

- Axe 3 : L'ONF a développé ces fiches de terrain en complétant avec les informations requises pour répondre aux exigences environnementales du projet – **données environnementales** précisées dans le chapitre 3-2-3-1 du rapport ;
- Axe 4 : En ce qui concerne l'axe 4, il avait été prévu pour réduire les impacts environnementaux dus au brûlage des rémanents et résidus de coupe sur les châtaigneraies : impacts sur les sols et sur la qualité de l'air. Les alternatives proposées avaient pour objectif de diminuer ces impacts et aucune analyse spécifique supplémentaire n'a été menée.

5.3 Communication et valorisation du programme

5.3.1 Valorisation sur les pages internet

Dans le cadre des activités de communication et de valorisation générale, le syndicat mixte a produit :

1. Une page actualité de mi-parcours du projet diffusée sur les pages internet des partenaires :
 - Page actualité de l'ASL SV : <https://www.suberaievaroise.com/actu.php>
 - Page actualité du CNPF PACA : <https://paca.cnpf.fr/mobilisation-sur-le-massif-des-maures>
 - Page actualité de l'ONF : <https://www.onf.fr/+219e::la-mobilisation-de-ressources-forestieres-haute-valeur-ajoutee-sur-le-massif-des-maures.html>
 -

NB : le SMMM ne possède pas de site internet, en cours de construction sur l'année 2024.

Le SPCV ne peut pas modifier son site internet à cette date.

2. L'ensemble des pages de résultat (axes 1,2,3 et 4) seront diffusées sur le site internet du syndicat en octobre 2024 (pages diffusables jointe en **annexe 5-A**) : <https://syndicatmixtedumassifdes-maures.fr/projets/programme-feader-de-mobilisation-de-ressources-forestieres-a-haute-valeur-ajoutee-sur-le-massif-des-maures/>
3. La page de résultat sur le liège (axe 2) diffusée sur le site de l'ASL SV : <https://www.suberaievaroise.com/actu.php>
La publicité de la visite de site a été faite aussi en ligne sur le site du CNPF PACA avant la rencontre et après.
4. La page de résultats sur le pin d'Alep (axe 3) diffusée sur le site du CRPF :
 - CRPF : <https://paca.cnpf.fr/nos-actions/actions-territoriales/mobilisation-sur-le-massif-des-maures>
5. Le feuillet de communication sur l'Axe 4 a été envoyé aux adhérents du SPCV, et de la communication a été faite sur le site LinkedIn du SPCV (axe 4) .

6. Ainsi que des communications diverses sur la page Facebook du SMMM : https://www.facebook.com/SyndicatMixteduMassifdesMaures/?locale=fr_FR (27 mai 2024, 7 août 2024)

5.3.2 Valorisation par des rencontres locales

De plus, le syndicat a organisé plusieurs rencontres ou visites de terrain, c'est-à-dire une par axe du programme d'actions qui sont décrites ci-dessous. Tous les comptes rendus complets des visites et rencontres organisés sont présentés en **annexe 5-D**.



Figure 6-2 : Visite de site Axe 1 - le 12 avril 2024

1. Axe 1 : Visite de site en lien avec la desserte forestière. Une réunion technique avec visite de site auprès de l'ensemble des partenaires du projet s'est tenue le 12 avril 2024. Cette visite de site, regroupant **15 personnes**, a permis de se saisir des enjeux liés à la desserte et de réfléchir ensemble à des pistes de solutions, notamment pour le bassin forestier qui regroupe le plus de ressource forestière.



Figure 6-3 : Visite de site Axe 2 - le 3 juillet 2024

2. Axe 2 : Visite de site en lien avec l'importance des suberaies et les levées de liège.

Le 3 juillet 2024, le SMMM et ses partenaires l'ASL SV, le CNPF PACA, l'ONF et le SPCV se sont alliés avec la COFOR ALEC 83 pour organiser une demi-journée de discussion sur la suberaie varoise. Le programme de cette demi-journée, qui a permis de réunir **25 personnes**, visait à sensibiliser élus et propriétaires privés, et autres techniciens, sur la gestion et préservation des suberaies. Cette journée a permis de faire le point sur les actions du FEADER d'une part mais également d'assister à une levée de liège et de mieux appréhender les problématiques et opportunités associées.

3. Axe 3 : Visite de site en lien avec la sylviculture du pin d'Alep : cette visite de site, prévue sur la forêt communale de la commune de Hyères, a été discutée suite à la formation sur le Pin d'Alep dispensée au premier trimestre 2024. Mais elle n'a pas pu être programmée avant le 15 mars 2024, date où les activités forestières sont restreintes du fait du zonage de sensibilité lié à la tortue d'Hermann. Les partenaires (SMMM, CRPF et ONF) l'ont programmée entre le 15 octobre et le 15 novembre 2024. L'invitation a été préparée et la liste des personnes à inviter également et sont joints en **annexe 5-D**. Gabriel PINNA, ONF, Marie GAUTIER (CRPF) et Aurélie BOULOT (SMMM) seront les organisateurs de cette visite.



Figure 6-4 : Rencontre et conférences sur l'Axe 4 - le 19 avril 2024

4. Axe 4 : Conférences autour du broyage des rémanents et de la valorisation des bois de châtaigner :

Etant donné qu'aucun travaux n'ont été programmés dans les châtaigneraies entre l'hiver 2023-2024 et la fin du FEADER, le syndicat mixte et le SCPV ont conjointement organisé une demi-journée de conférences en lien avec les problématiques du FEADER : broyage et valorisation des rémanents. Cette demi-journée a été organisée le 19 avril 2024 et a permis de réunir **20 personnes** autour d'une intervention de l'association Les Résilients (financées par le syndicat mixte du massif des Maures), et de Permabita. Ces conférences et les conclusions associées sont reprises dans le **chapitre 5.0**.

La mobilisation des élus des 30 communes s'est faite au travers des comités de pilotage le 25 janvier 2024 et le 13 septembre 2024 :

- Les élus des communes suivantes étaient présents pour le premier comité de pilotage :
 - Madame Christine AMRANE – Maire de Collobrières, Présidente du SMMM
 - Madame Sophie BETTENCOURT – Commune de Gonfaron, Vice-Présidente du SMMM
 - Madame Viviane BERTHELOT – Commune de Grimaud
 - Monsieur Christian BIANCHIERI – Commune de Puget-Ville
 - Monsieur Fabien CODOU, Commune de La Môle – en visio
 - Monsieur DOMBRY, Maire de La Garde Freinet, Vice-Président du SMMM- en visio
 - Monsieur Denis GYNOUVES – Commune de Les Mayons
 - Madame Catherine HURAUT – Commune de La Croix-Valmer, Vice-Présidente du SMMM
 - Monsieur Jacki KLINGER - Commune de COGOLIN
 - Monsieur José LECLERE - Commune de Sainte-Maxime
 - Monsieur Patrick ROSSI - Commune de Pignans
 - Madame Chantal SIMONI – Commune de Gassin

- Les élus des communes suivantes étaient présents pour le comité de pilotage de fin du programme :
 - Madame Christine AMRANE – Maire de Collobrières, Présidente du SMMM
 - Madame Sophie BETTENCOURT – Commune de Gonfaron, Vice-Présidente du SMMM
 - Madame Catherine HURAUT – Commune de La Croix-Valmer, Vice-Présidente du SMMM
 - Monsieur Thomas DOMBRY, Maire de La Garde Freinet, Vice-Président du SMMM
 - Monsieur Guillaume BEAUGEY, Commune du Luc
 - Monsieur Fernand BRUN, maire de Pignans
 - Monsieur Fabien CODOU, Commune de La Môle – en visio
 - Monsieur Denis GYNOUVES – Commune de Les Mayons
 - Madame Martine MARCEL - Commune de Pierrefeu
 - Monsieur Daniel MONIER, Commune de Bormes-les-Mimosas
 - Monsieur Patrick ROSSI - Commune de Pignans
 - Madame Chantal SIMONI – Commune de Gassin
 - Monsieur Alexandre SURLÉ, commune de Ramatuelle

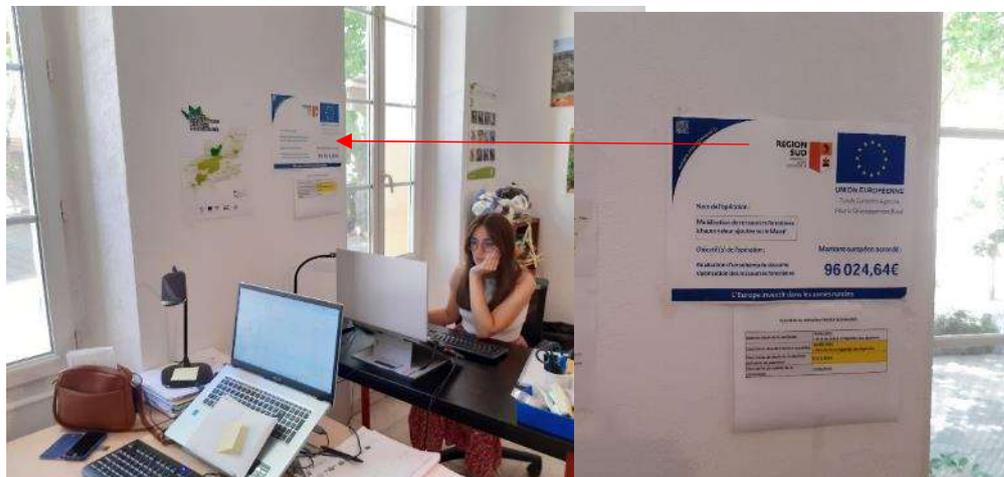
De plus, des points d'avancement réguliers ont été effectués lors des comités syndicaux du syndicat mixte du massif des Maures qui se sont déroulés le 12 juillet 2023, 22 septembre 2023, 13 mars 2024, 2 avril 2024.

Enfin, **les visites de site notamment sur l'axe 2 et 3 ont permis (et permettront pour l'axe 3) également d'associer les élus du territoire.**

5.3.3 Affichage

Enfin, et comme requis dans les projets européens, un affichage du programme FEADER a été mis en place dans chaque structure partenaire du projet.

SMMM : locaux de Collobrières
Affichage dans bureau principal du syndicat



ASL SV : locaux de Luc en Provence
Porte d'entrée des bureaux de l'ASL SV



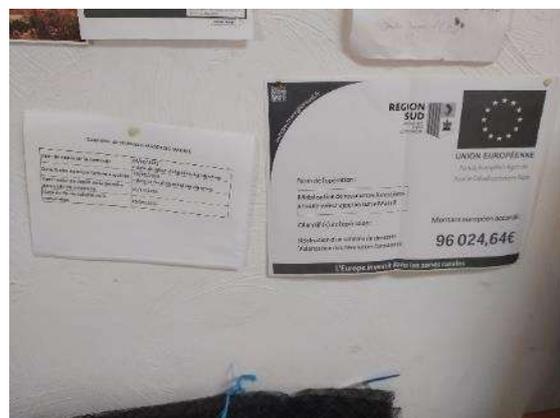
ONF : locaux de Pradet
Porte d'entrée des locaux



CNPF PACA : locaux
du luc en Provence,
Porte d'entrée des
locaux



SPCV : locaux de
Collobrières,
Intérieur des bu-
reaux du SPCV



5.4 Recherche de sites et bâtiments publics pilotes pour valoriser les ressources forestières du massif des Maures

Etant donné les besoins du territoire, le SMMM a souhaité dans ce cadre travailler sur l'identification d'un site pour les acteurs de premières transformations du bois, c'est-à-dire :

- Agir en support de Maures Bois Energie, association qui propose le paillage de chêne-liège (et d'autres essences) pour les espaces verts, et des plaquettes forestières issues des travaux de débroussaillage et de DFCI (pour le chauffage collectif) ;
- Agir en support de toutes autres souhaits de développement de gestion forestière, si possible, en circuit court, pour identifier des lieux de stockage temporaire entre les opérations de coupe ou de levée de liège et les reprises pour vente ou transport vers d'autres destinations. Par exemple, l'entreprise Permabita, qui souhaite développer des circuits courts autour du bois à l'échelle du territoire, mais ne dispose pas de zone de stockage .

Un rapport complet est présenté en **annexe 5-B (21 pages)** et détaille la démarche entreprise et les résultats obtenus.

Les conclusions des recherches menées ont permis d'identifier les sites répertoriés dans le tableau suivant .

	Localisation			Site Public / privé	Appartenant à :	Contact donné par	Contacts pour poursuivre:
	Nom	EPCI	Commune				
1	Terrain Hyères	CA Toulon Provence Méditerranée	Hyères	Public	Mairie	Delphine CAPELLA	Nicolas ZAMIT Chef de service Service sécurité civile nzamit@mairie-hyeres.com Téléphone: 04 94 00 82
2	Site à la Maunière	CA Toulon Provence Méditerranée	Hyères	Public	Parc de Port Cros?	ONF	Pascal Gillet
3	Distillerie de La Crau	CA Toulon Provence Méditerranée	La Crau	Privé	A confirmer	ALSV	A confirmer
4	Déchetterie de la Crau	CA Toulon Provence Méditerranée	La Crau	Public	A confirmer	ASL SV	A confirmer
5	Déchetterie CCMFM	CC Méditerranée Porte des Maures	A définir	Public	Intercommunal	-	-
6	Déchetterie CCGST	CC Golfe de Saint-Tropez	Sainte Maxime	Public	Intercommunal	ASL SV	Jacques BRUN / Thomas DOMBRY
7	Déchetterie (projet)	CC Golfe de Saint-Tropez	Ramatuelle	Public	A confirmer	ASL SV	George FRANCO
8	SARL Icardi Pascal	CA Toulon Provence Méditerranée	La Crau	Privé	Pascal ICARDI	ASL SV	Pascal ICARDI - 04.94.57.62.37 Pascal.icardi@wanadoo.fr
9	Scierie Bottero	CC Golfe de Saint-Tropez	Croix-Valmer	Privé	En recherche d'un site	Jacques BRUN + Guillaume PERRIN	Maury Bottero



	Localisation		Site Public / privé	Appartenant à :	Contact donné par	Contacts pour poursuivre:
	Nom	EPCI				
Sur le territoire de la communauté de commune Cœur du Var :						
10	Varécopôte	CC Cœur-du-Var	Le Cannet-des-Maures	Public	Intercommunal (en construction)	Yoann BRACCO - Technicien Forêt Cœur du Var Julien POLLET 06.38.15.23.20 04.98.10.43.73
11	Cabasse Pole Bois, parcelle 299	CC Cœur-du-Var	Cabasse	Public	Intercommunal	Delphine CAPELLA (08.04.2024) Yoann BRACCO
12	Carnoules Gare, parcelle 190	CC Cœur-du-Var	Carnoules	Public	Communal	Possibilité évoquée par M.Guillaume Gaudin, délégué syndical SMMM, élu à Carnoules Réponse négative
13	Carnoules Equarissage, parcelles 192 à 199	CC Cœur-du-Var	Carnoules	Public	Intercommunal	Delphine CAPELLA (08.04.2024) Yoann BRACCO
14	Déchetteries CCCV: Le Cannet des Maures - Gare, parcelles 658 et 659	CC Cœur-du-Var	Le Cannet des Maures	Public	Intercommunal	Delphine Cappella Yoann BRACCO
15	Le Cannet Bauxite, parcelles 15 -16 17	CC Cœur-du-Var	Le Cannet-des-Maures	Public	Intercommunal	Delphine CAPELLA (08.04.2024) Yoann BRACCO
16	Le Recoux, parcelles C526 et 269, 219	CC Cœur-du-Var	Le Cannet des Maures	Public	Intercommunal (à confirmer)	Delphine CAPELLA (08.04.2024) Yoann BRACCO

Des démarches ont été entreprises sur l'ensemble des sites pré-identifiés dans les tableaux ci-dessus. Lors des échanges avec les différentes parties prenantes, il apparait que les sites proposés sur la Communauté de commune Cœur du Var et le projet de territoire VARECOUPLE sont les plus pertinents (entourés en rouge ci-dessus).

Des démarches sont encore en cours pour avancer sur les volontés politiques associées à l'implantation de l'association Maures Bois Energie sur ce territoire, en association potentielle avec les autres acteurs du bois comme Permabita ou le scieur Nicolas Jezequiel.

De façon générale, cette recherche de sites publics pour favoriser l'implantation de locaux sur des sites et bâtiments publics pilotes est assez fastidieuse et peut nécessiter plusieurs années. Aussi, le syndicat, s'est engagé dans ces démarches et souhaite les poursuivre dans les années à venir, comme conclu dans le rapport en **annexe 5-B**.

5.5 Conclusion et suivi des valeurs cibles

A travers ce projet, l'ensemble des partenaires ont souhaité continuer la démarche entreprise dans le cadre de la charte forestière du territoire et s'investir pleinement dans des projets dynamiques à vocation de mobilisation de la ressource forestière. Cette volonté de travailler ensemble montre l'importance des enjeux dans lesquels tous les partenaires s'accordent : protéger le massif des Maures des enjeux majeurs (incendie etc.) par l'investissement de l'homme dans la forêt.

Tous les partenaires ont eu à cœur de tendre le plus possible pour l'atteinte des valeurs cibles établies en 2021. L'état des lieux de ces valeurs cibles et la justification de leurs atteintes ou non est présenté dans les tableaux suivants.

Rappel Valeurs Cibles Axe 1 – schéma de desserte :

Indicateurs	Valeur Initiale	Valeur Cible	Atteint / Non atteint et justification	0 ou 1
Réalisation du schéma de desserte	0	1	ATTEINT – Cette action a été finalisée en août 2024	1
Km de pistes identifiées comme stratégiques pour la desserte forestière	A définir	100%	ATTEINT – Cette information est fournie en détail dans le schéma de desserte par bassin de récolte et reprise dans le tableau 1 (chapitre 1.6.5) du rapport Axe 1. Au total 153.5 km ont été identifiés comme stratégique pour la desserte forestière.	1
Nb de points noirs identifiés à résorber	A définir	100%	ATTEINT – 26 points noirs ont été identifiés	1

3/3

Rappel Valeurs Cibles Axe 2 :

Indicateurs	Valeur Initiale	Valeur Cible	Atteint / Non atteint et justification	0 ou 1
Surface de suberaie parcourue	0	5 000 ha	ATTEINT L'ASL a parcourue une surface totale de 8157,08 ha. L'objectif a donc été largement atteint.	1
Nombre de courriers envoyés aux propriétaires	0	1 000	PARTIELLEMENT ATTEINT pour les raisons évoquées ci-dessous : 28 courriers ont été envoyés par l'ASL SV le 8 février 2023, pour la commune de Pignans. 80 courriers ont été envoyés par le CNPF le 13 juillet 2023, pour la commune du Plan-de-la-Tour. Environ 400 courriers ont été envoyés par le SMMM entre novembre 2023 et janvier 2024 pour les 4 réunions d'information dans 4 communes du territoire. Il a été fait le choix de limiter le nombre de courrier à environ 100 propriétaires, en se concentrant sur les propriétaires de plus de 4 ha et en supprimant les adresses postales à l'étranger.	0,5
Nombre d'adhésions à l'ASLSV par an	20	40	PARTIELLEMENT ATTEINT Parmi les 508 personnes contactées par courrier, seulement 9 ont adhéré à l'ASL SV, dont 3 personnes à la suite des 4 réunions d'information. Les retours à la suite des envois courriers ont été faibles, ainsi que l'adhésion aux réunions d'information (toutes organisés entre 17h et 19h).	0,5
Tonnages de liège exploités/an	100	250	ATTEINT – 2023 : 213 t levées selon la répartition suivante :	1

			<p>ASL SV: 133 t (liège femelle et male), ONF: 16t, Liège Mélior: 30 t, Liège Junque: 34 t, Total : 213 t (source : La gazette du liège)</p> <p>En 2024, les chiffres ne sont pas consolidés au moment de la finalisation de ce rapport, mais l'ASL a annoncé avoir récolté 135 t de liège femelle et 20 t de liège male. Les informations obtenues par ailleurs sont que les levées de liège sont généralement équivalentes ou supérieures à l'année précédente.</p>	
<p>Nombre de réunions d'information auprès des propriétaires privés et publics (Y compris réunions bilatérales, présentations aux partenaires)</p>	0	10	<p>ATTEINT</p> <p>4 réunions publiques réalisées par l'ASL auprès des propriétaires de La Môle, La Garde Freinet, Collobrières et Le plan de la Tour (cœur du massif)</p> <p>3 réunions réalisées par l'ONF auprès des élus communaux</p> <p>Deux réunions réalisées par l'ASL et le SMMM auprès des Communauté de Communes, en charge des travaux DFCL (Cœur du Var, Dracénie, Pays de Faïence, Estérel)</p> <p>1 Visite de site de sensibilisation sur la levée de liège avec invitation aux élus du syndicat, de la COFOR et aux propriétaires forestiers le 3 juillet 2024</p>	1

Rappel Valeurs Cibles Axe 3 :

Indicateurs	Valeur Initiale	Valeur Cible	Atteint / Non atteint et justification	0 ou 1
Jours de formation des agents et partenaires à l'utilisation des outils	0	2	ATTEINT Deux journées réalisées le 8 février et le 23 février 2024	1
Cartographie des ressources de pins (Alep, Maritime) et définition de parcelles pilotes sur les 5 ans	0	Une cartographie à l'échelle du territoire	ATTEINT – Forêt publique : Cartographie finalisée et jointe au rapport. Forêt privée : cartographie finalisée et jointe au rapport Parcelles pilotes présentées dans le rapport	1
Etats d'assiettes intégrant des préconisations Pin Bois d'œuvre	0	50 %	PARTIELLEMENT ATTEINT L'exercice a été fait de prévoir dans l'état d'assiette pour les forêts publiques des préconisations sur la valorisation en bois d'œuvre du pin d'Alep. Cela reste néanmoins très difficile de prévoir de la valorisation en bois d'œuvre mais sera mis en place dès que possible (voir tableau récapitulatif). La valeur cible de 50% des états d'assiettes qui intègre des préconisations en pin bois d'œuvre n'a pas été atteinte car cela dépend des peuplements.	1

Rappel Valeurs Cibles Axe 4 :

Indicateurs	Valeur Initiale	Valeur Cible	Atteint / Non atteint et justification	0 ou 1
Nombre de castanéculteurs impliqués dans des alternatives au brûlis	0	30	PARTIELLEMENT ATTEINT – 10 propriétaires / adhérents du SPCV étaient présents à la conférence organisée sur les alternatives au brûlis en forêt et ont confirmé être intéressés par des alternatives et mettre en place des actions : valorisation des bois ou broyage pour certains.	0,5
Démonstrations et essais de chantiers de broyage des rémanents et de valorisation du bois	0	4	ATTEINT – Deux chantiers de valorisation réalisés avec partage d'expérience. Deux essais de valorisation évalués avec le SPCV, l'ASL SV et Per-mabita pour une valorisation prévue en hiver 2024-2025	1
% de volume de bois de châtaignier valorisé	Déterminé par étude	A déterminer selon analyse	ATTEINT – Cinq chantiers d'essai ont été envisagés pour tester la valorisation du bois de châtaignier. Sur les 2 chantiers réalisés, le volume de bois estimé valorisé est de moins de 10% du volume de bois total de la parcelle. Sur les 2 chantiers à valoriser dans l'hiver, le volume de bois estimé est de moins de 5% du volume de bois à l'échelle de la parcelle.	1

2,5/3

Rappel Valeurs Cibles Axe 5 :

Indicateurs	Valeur Initiale	Valeur Cible	Atteint / Non atteint et justification	0 ou 1
Taux de réalisation des actions définies au plan d'actions	0	100 %	<p>PARTIELLEMENT ATTEINT – TOTAL ACTIONS ATTEINTES : 11 / 16. Les autres sont partiellement atteintes.</p> <p>3 actions ont été atteintes pour l'axe 1 3 actions ont été atteinte pour l'axe 2 et 2 partiellement atteintes en termes de valeurs cibles pour l'axe 2. 2 actions ont été atteintes et 1 partiellement atteinte pour l'axe 3. 2 actions ont été atteintes et 1 partiellement atteinte pour l'axe 4. 1 action atteinte et 1 partiellement atteinte pour l'axe 5.</p>	0,5
Nombre de réunions de COPIL et COTECH	0	4 COTECH 2 COPIL	<p>ATTEINT - Dates COTECH : 23 juin et 14 septembre 2023, 21 mars et 11 juin 2024 Dates COPIL : 25 janvier 2024 et 13 septembre 2024</p>	1
Taux de participation moyen annuel aux COPIL	50%	75 %	<p>ATTEINT - Il faut noter que si le taux de présence associant l'ensemble des élus du syndicat et des communes du territoire et partenaires techniques est entre 55% et 60%. Cependant, le territoire du massif des Maures est très vaste (il couvre 30 communes) et il est difficile de mobiliser plus de la moitié des élus lors d'une seule et même réunion. En considérant uniquement le taux de présence des partenaires techniques et de la gouvernance du syndicat (président et vice-</p>	0,5

			<p>président), cela permet d'obtenir un taux de présence de 65% et 70% respectivement pour le 1^{er} et 2nd COPIL.</p> <p>Cette action a été considérée comme partiellement atteinte mais il faut noter que le taux de présence est en progression par rapport au taux initial.</p>	
--	--	--	--	--

ANNEXES

Liste des annexes :

Annexe 5-A : Feuille de communication (4)/ valorisation de chaque action

Annexe 5-B : Rapport de recherche de bâtiments publics « pilotes »

Annexe 5-C : Comptes rendus des réunions (2 COPIL 4 Comités techniques)

Annexe 5-D : Comptes-rendus des 4 visites de terrain (1 par projet

Annexe 5-A : Feuillet de communication & valorisation de chaque action

Annexe 5-B : Rapport de recherche de bâtiments publics « pilotes »

Annexe 5-C : Comptes rendus des réunions COPIL & CO-TECH

Annexe 5-D : Comptes-rendus des 4 visites de terrain

SYNDICAT MIXTE DU MASSIF DES MAURES

Place de la libération 83610 Collobrières

Mail : charteforestiere@syndmaures.fr

06.71.10.38.15



Feuillets de communication FEADER – pour transmission pour site internet des partenaires

Introduction

Depuis 2023, l'ASL SV, le CRPF, l'ONF et le Syndicat des Producteurs de Châtaigne du Var (SPCV) ainsi que le Syndicat Mixte du Massif des Maures (SMMM) travaillent en étroite collaboration sur un projet européen (FEADER) visant à faciliter « **La mobilisation de ressources forestières à haute valeur ajoutée sur le Massif des Maures** ».



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Ce projet européen s'inscrit dans les stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt et a pour objectifs de « Développer une gestion forestière dynamique et durable » (Charte Forestière du massif 2022-2030, axe 1). Il s'agit d'agir sur la déprise forestière qui accroît les risques naturels et provoque la fermeture des milieux naturels.

Pour cela le SMMM et ses partenaires veulent s'attacher à :

1/ Diminuer les coûts de transports liés à une desserte difficile, en élaborant un schéma de desserte qui permettra aux acteurs publics de planifier des travaux de desserte sur les années à venir dans le massif ;

2/ Mieux appréhender la ressource disponible en produits forestiers à hautes valeurs ajoutées, en particulier le liège, le pin d'Alep destiné au bois d'œuvre et le bois de châtaignier.

Les partenaires au travers de cette candidature désirent travailler à un **renforcement du partenariat public-privé** comme un levier de déploiement de la connaissance de la ressource mobilisable, actions de repérage jusqu'à aujourd'hui isolées.

Les actions

Les actions présentées sont les suivantes :

1- Réaliser un schéma de desserte

Le SMMM a mandaté un groupement de bureaux d'études pour travailler sur un projet d'amélioration de la desserte forestière. Après avoir recueilli toutes les informations auprès des partenaires forestiers sur **la disponibilité de la ressource en bois**, le groupement travaille actuellement sur



l'identification des points noirs (zone qui ne permettent pas le passage de camions grumes) par bassin de récolte. Un atelier de travail et une visite de site sont planifiés le 12

avril pour mieux appréhender ses difficultés en associant partenaires forestiers et partenaires institutionnels.

2- Animation et prospection publique-privée de la ressource en liège



L'ASL SV et l'ONF travaille de concert pour **mettre à jour la cartographie des suberaies à l'échelle du massif des Maures**. Cette cartographie est doublée d'un travail de terrain pour appréhender la qualité des suberaies et permettre de définir les zones d'exploitation possible pour le liège (voir ci-dessous pour le changement climatique).

Au-delà de cette cartographie, l'ASL SV et l'ONF ont organisé **deux journées de montée en compétences des acteurs forestiers sur le territoire**. La première journée, programmée par l'ASL SV, s'est déroulée le 30 novembre 2023 au Château Galoupet et a permis d'échanger sur les méthodes pour évaluer l'état sanitaire des peuplements face au changement climatique. Une seconde journée est programmée par l'ONF en avril 2024.

Enfin, les deux structures ont travaillé pendant l'hiver sur **la mobilisation des propriétaires forestiers** (privés et publics, c'est à dire communaux). D'autres actions sont à venir.

3- Prospection du pin d'Alep destiné au bois d'œuvre

De même que pour le liège, l'ONF et le CRPF travaillent sur l'établissement d'**une cartographie des peuplements de Pin d'Alep à l'échelle du territoire**. Le Pin d'Alep est l'essence la plus adaptée face au changement climatique, il est autochtone, pionnier, et peut pousser sur des sols très superficiels (comme les calanques de Cassis), mais dispose d'une mauvaise image car très incendiaire et peu valorisable (produit bas de gamme). Pourtant, **une réglementation récente permet de le valoriser en bois d'œuvre**. L'objectif de cette action est donc de permettre une montée en compétence du territoire sur cette essence. Au-delà de la cartographie, **des formations ont été organisées** par l'ONF pour permettre d'améliorer la sylviculture du Pin d'Alep et de réaliser des reconnaissances sur pied des arbres valorisables en bois d'œuvre (pendant l'hiver 2023-2024).



4- Gestion et valorisation des ressources ligneuses castanéicoles

L'action relative à la gestion et valorisation des ressources ligneuses castanéicoles vise à **diminuer le fait de brûler les rémanents en forêt**. D'une part, le brûlage détruit de la matière organique qui pourrait être bénéfique pour les sols d'autre part, en raison du risque incendie. Les périodes autorisées de brûlage sont de plus en plus courtes et ces résidus qui restent plus longtemps sur les parcelles en attendant de pouvoir être brûlés, accroît la quantité de combustible dans le massif. Le programme vise à trouver des alternatives,



soit en broyant les rémanents, soit en valorisant les bois. Des actions ont été menées pour comprendre quels types de broyeurs seraient adaptés aux terrains en pente et peu accessible aux châtaigneraies, ou en travaillant avec d'autres structures pour valoriser ces bois en piquet de châtaigner, bois d'ornement ou bois d'œuvre. Des conférences seront également organisées sous peu pour échanger sur ces sujets avec les castanéiculteurs.

5- Animation et suivi du programme d'action

Cet axe contient essentiellement **la coordination des actions**, mais également des points complémentaires comme la recherche de bâtiments publics pilotes pour valoriser les ressources forestières du Massif des Maures, les évaluations environnementales des différents projets, la conciliation des projets avec tous les usages du massif et la mobilisation des élus des communes et intercommunalités pour les associer à la démarche.

Ne pas oublier le changement climatique

L'adaptation au changement climatique sera au cœur des préoccupations dans la mise en œuvre des différentes actions présentées, **et son atténuation** sera également un objectif fondamental auquel ces actions contribueront :

- la prospection des ressources disponibles s'emploiera à localiser les stations où une exploitation peut être envisagée **sans affaiblir le peuplement forestier** au regard du réchauffement climatique ,
- tandis que le développement des filières, telles que le liège et le bois d'œuvre, contribue à un usage de ressources forestières garantissant **une plus grande capacité de séquestration de CO2** que celle de l'usage souvent aujourd'hui fait (plaquettes bois énergie, brûlage des rémanents des travaux d'élagage et d'entretien annuel des châtaigneraies).



Feuilles de communication FEADER

Axe 1 – Schéma de desserte

Lors de la réalisation d'un projet européen FEADER – stratégie locale de développement, sur la Mobilisation de ressources forestières à haute valeur ajoutée sur le Massif des Maures, le Syndicat Mixte du Massif des Maures, et ses partenaires l'ASL SV (association Syndicale Libre de la Suberaie Varoise), le CNPF PACA, l'ONF et le SPCV (Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var) ont participé à l'élaboration d'une étude sur l'amélioration du schéma de desserte à l'échelle du massif des Maures.



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Méthodologie

Ce projet, mandaté par le Syndicat Mixte et réalisé par le groupement EGA (François Joliclerc), Alcina (Olivier Chandieux) et Pyrénées Carto, s'est déroulé selon les étapes suivantes :

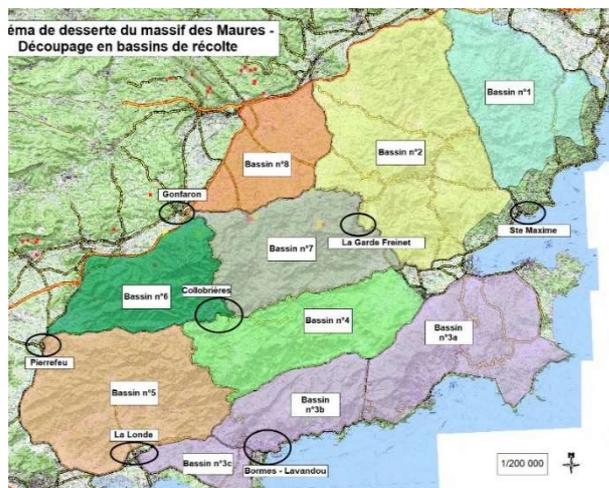
Phase 1

- (Re)définir la ressource exploitable à l'échelle du massif,
- Etudier la desserte interne et la desserte externe au massif.

Phase 2 :

- Identifier l'ensemble des itinéraires forestiers préférentiels et les points noirs sur chaque itinéraire,
- Identifier les travaux prioritaires en fonction de la ressource et des itinéraires forestiers sélectionnés/

Pour prendre en compte la diversité de ressources et de la desserte à l'échelle du massif, il a été choisi de le subdiviser en 8 bassins de récolte.



Phase 3 :

- Pour chaque point noir : identifier les travaux à mettre en œuvre et établir un chiffrage préliminaire.

Concertation

Plusieurs comités techniques, comités de pilotage ou réunions de travail ont été mises en œuvre pour prendre en compte les retours d'expériences des partenaires forestiers :

Comité technique du 14 septembre 2023, Comité de pilotage du 25 janvier 2024, Atelier de travail du 12/04/2022, Visite de site du 12/04/2022, Atelier de travail (suivi d'un COTECH) du 11/06/2022, Réunion en distanciel avec l'ASL SV sur le cas spécifique du liège, Comité de pilotage du 13 septembre 2024.

Résultats

L'analyse détaillée de la ressource en présence, de la desserte interne et externe et l'accessibilité à cette ressource par ces dessertes a permis de conclure que : **pour chaque bassin de récolte, le réseau existant de pistes et chemins, à vocation DFCI ou non, est suffisamment dense pour permettre, à minima, l'accès à la ressource et procéder à son exploitation.**

Des itinéraires de sortie des bois ronds (transport en grumier) ont été définis à l'échelle du bassin de récolte. Il s'agit d'itinéraires préférentiels qui peuvent notamment permettre d'éviter certains points noirs situés sur la desserte externe. Ces pistes, très majoritairement classées en 1ère catégorie DFCI, constituent ainsi des voies structurantes sur lesquelles les éventuels travaux à réaliser seront prioritaires, pour assurer le passage d'un camion grumier.

Au total 26 points noirs ont été identifiés à l'échelle du massif sur ces itinéraires, répartis sur les 8 bassins de récolte (à noter que le bassin n°2 et le bassin n°8 ne compte pas de points noirs, la ressource est également moins présente).

Ces points noirs sont essentiellement :

- Des élargissements de virages :
- Des reprises de passage à gué ou passage busé :
- Des aménagements de jonction entre deux routes :

A ceci s'ajoute des reprises de la bande de roulement pour permettre le passage d'un camion grumier. La plupart de ces pistes ont une emprise de 2,5 à 3 m de large (si d'anciennes pistes DFCI) alors qu'une emprise minimale de **3,5m** est nécessaire pour ce type de véhicule.

Enfin, si des créations de piste ont été étudiées dans le cadre de l'étude, aucune ne se justifie d'un point de vue économique.

Le syndicat mixte, en tant que structure animatrice, a mené une analyse approfondie des enjeux environnementaux et sociaux liés à cette étude. Cette analyse approfondie est développée dans le rapport FEADER – Axe 1 et permet de cadrer les futures interventions.



Feuillets de communication FEADER



Axe 2 – Animation et prospection publique-privée de la ressource en liège

La présence de **la plus grande suberaie de France**, source d'enjeux patrimoniaux, écologiques et économiques forts est un atout forestier bien spécifique pour le territoire des Maures.

Aussi, **le SMMM, aux côtés de l'ASL Suberaie varoise** porte une stratégie ambitieuse de relance de la filière liège. La réalisation d'une sylviculture de qualité, alliant respect de la biodiversité et production d'un matériau liège aux qualités reconnues nécessite un travail en amont très important d'animation auprès des propriétaires, privés et publics, et un encadrement soigné des exploitations.



La réalisation d'un projet européen FEADER – stratégie locale de développement, sur la Mobilisation de ressources forestières à haute valeur ajoutée sur le Massif des Maures a permis de mettre en œuvre une première partie de cette stratégie en travaillant sur la connaissance de la ressource et l'animation des propriétaires forestiers de manière à les inciter à mener une sylviculture dynamique de leurs suberaies. Une base de la stratégie de développement de la filière liège est de pouvoir planifier sur plusieurs années les levées de liège à volume quasi constant. **L'association entre forêt publique et forêt privée est pour cela fondamentale et l'ONF a participé à cet axe du FEADER.** Les actions suivantes ont été menées.

Affiner la connaissance de la ressource disponible

Le Massif des Maures couvre environ 160 000 ha, et est composé à 63 % de forêts. Cette ressource, privée à hauteur de 77 %, est très morcelée : 85 % des propriétaires ont en moyenne moins de 4 hectares chacun. Les Maures possèdent la particularité d'avoir du chêne-liège en grande majorité (plus de 40% de la surface forestière).

L'Inventaire Forestier National relève 48 000 ha de peuplements forestiers où ce dernier est majoritaire. Cela fait des Maures la plus grande suberaie de France, mais cette ressource reste peu définie dans la littérature et évolue très vite avec les effets du changement climatique.

Une étude a donc été fournie par l'ASL SV et l'ONF pour mieux connaître les peuplements en présence. Cette étude s'est appuyée sur de la recherche bibliographique et cartographique d'une part et des relevés terrain d'autre part en forêt publique et privée. Il faut noter que certaines zones ont été exclues (RBI, zone récemment incendiée etc.) de l'analyse cartographique.

In fine, les prospections de terrain ont permis de décrire selon le protocole mis en place une superficie de 8 800 ha environ de suberaies privées ayant un potentiel pour l'exploitation et **6 235 ha en forêt publique.**

Animations auprès des propriétaires privés et publics

Le FEADER prévoyait d'organiser 10 réunions ou séances d'animation auprès des propriétaires privés et publics.

Ces réunions se sont réparties selon les enjeux suivants :

- 4 réunions publiques organisées dans les communes subéricoles par le syndicat mixte du massif des Maures et l'ASL SV,
- 3 réunions spécifiques organisées par les techniciens de l'ONF auprès des élus communaux,
- 2 réunions spécifiques organisées par le syndicat mixte du massif des Maures auprès des communautés de communes, maître d'ouvrage PIDAF pour le lien entre les travaux PIDAF et les levées de liège et la subériculture en général,
- 1 Visite de site organisée par le syndicat mixte du massif des Maures, l'ONF, le CRPF et l'ASL SV auprès des élus, partenaires et propriétaires privés le 3 juillet 2024 sur la commune des Mayons.



Figure 1 : Photographies de réunions publiques (à gauche à la Garde Freinet le 22 novembre 2023 et à droite au plan de la Tour le 26 janvier 2024)



Figure 2 : Visite de site 3 juillet 2024

Montée en compétence entre gestionnaires forestiers

L'objectif de ce FEADER était également d'intégrer des échanges de connaissance pour une montée en compétence entre gestionnaires forestiers sur tout ce qui a trait au chêne-liège.

Pour cela une **première journée d'échange a été organisée par l'ASL SV le 30 novembre 2023** au château Galoupet à la Londe les Maures. Cette journée a regroupé 17 personnes issues du Château Galoupet, de l'ONF, du SMMM, de l'ASL SV, de la COFOR83, du CNPF PACA, de la Région, du SNPN, et des intercommunalités.

Pour faire suite à la journée d'échange et de montée en compétence des gestionnaires forestières sur la thématique du liège organisée par l'ASL SV, l'ONF a proposé une **seconde journée sur une ancienne plantation INRAE de chêne liège, le 23 avril 2024**. Cette journée a regroupé 18 personnes issues du SMMM, de l'ONF, du CNPF PACA, de l'ASL SV, de la SNPN et des intercommunalités.



Figure 3 : Photographie de groupe de la journée d'échanges FAIR 202 le 23 avril 2024

Planification des chantiers d'exploitation de levées

Enfin, dans le cadre de la fiche action de la ressource liège, il était enfin prévu de réaliser une planification de récoltes de liège sur les 5 premières années qui suivent la présente étude.

En forêt privée, cette planification a intégré l'ensemble des types de liège, pour pouvoir à la fois récolter du liège bouchonnable, ainsi que du liège de qualité non bouchonnable, pour une remise en production.

Les surfaces prévues à la récolte par an pour la propriété privée, oscillent entre 271 ha et 440 ha par an (sur les 8 800 ha disponibles) Ce sont des surfaces importantes, mais potentiellement réalisables. En termes de volume, cette récolte programmée sur une durée de 5 ans, permettrait de lever entre 382 tonnes et 660 tonnes par an, soit un total à la fin des 5 ans de plus de 2800 tonnes de liège.

Cette planification reste théorique, car tout dépendra des conditions d'accès à l'intérieur des peuplements, ainsi que de leur état d'embroussaillage, de la pente, etc. Chaque zone programmée doit faire l'objet d'une analyse plus fine, afin d'évaluer la réalisation technique et financière de l'opération.



Feuillets de communication FEADER

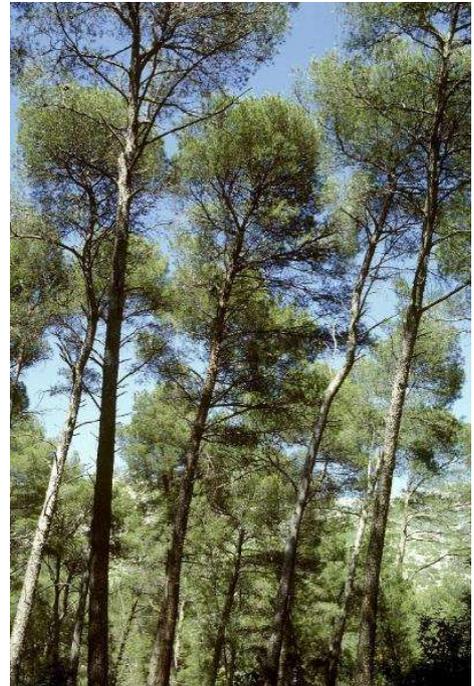


Axe 3 – Prospection du pin d'Alep destiné au bois d'œuvre

Lors de la réalisation d'un projet européen FEADER – stratégie locale de développement, sur la Mobilisation de ressources forestières à haute valeur ajoutée sur le Massif des Maures, l'ONF, gestionnaire de la forêt publique et le CNPF PACA, gestionnaire de la forêt privée, ont travaillé sur l'établissement d'une **cartographie des peuplements de Pin d'Alep à l'échelle du territoire**.

Le Pin blanc de Provence

Le Pin d'Alep, aussi appelé Pin blanc de Provence, est l'essence la plus adaptée face au changement climatique, il est autochtone, pionnier, et peut pousser sur des sols très superficiels (comme les calanques de Cassis), mais dispose d'une mauvaise image car très incendiaire et peu valorisable (produit bas de gamme). Pourtant, **une réglementation récente (2018) permet de le valoriser en bois d'œuvre**. L'objectif de cette action est donc de permettre une montée en compétence du territoire sur cette essence.



Cartographie de la présence de Pin d'Alep sur le territoire des Maures

Selon les données nationales, le pin d'Alep, il recouvre environ **10 000 ha** de surface du massif des Maures soit environ **10%** des surfaces forestières du massif des Maures. Une cartographie des peuplements de pin d'Alep dans la zone du syndicat mixte du massif des Maures a été réalisée pour la forêt publique et pour la forêt privée.

Pour la forêt publique, c'est-à-dire inscrite au régime forestier forêt Domaniale et communale, ce sont 26 100 ha de forêt, dont 5% de Pin d'Alep, c'est-à-dire environ **1 400 ha** uniquement sur l'unité territoriale des Maures (c'est-à-dire *hors Roquebrune et le Muy*). Pour la forêt privée, ce sont environ **7 500 ha** qui ont été répertoriés, dont 1000 ha environ inclus dans un Plan Simple de Gestion et 270 ha prévus en coupe dans les vingt prochaines années. Les principales communes présentant du Pin d'Alep sont Cuers, Le Luc, Le Cannet des Maures, Pignans et Puget-Ville, (pour les communes présentant plus de 500 ha de peuplements en Pin d'Alep).

Outil d'aide à l'identification des peuplements de pin d'Alep et formation des gestionnaires forestiers

Un outil d'aide à la reconnaissance des peuplements de pin d'Alep valorisable en bois d'œuvre a été diffusé par l'ONF pour permettre une montée en compétence des gestionnaires et experts forestiers. Cela s'est traduit par des journées de formation comme décrit ci-dessous.

Des formations ont été organisées par l'ONF pour permettre d'améliorer la sylviculture du Pin d'Alep et de réaliser des reconnaissances sur pied des arbres valorisables en bois d'œuvre. La première journée de formation s'est déroulée le 8 février 2024 sur la forêt communale de Vaison-Séguret, et a porté sur la sylviculture du pin d'Alep et sa valorisation en bois d'œuvre.

La seconde journée s'est déroulée le 23 février 2024 sur les forêts communales de Hyères et de Carnoules dans le Var, concernant la régénération naturelle et la mise en œuvre de pratiques sylvicoles adaptées pour permettre d'augmenter la mise sur le marché de volume de pin d'Alep valorisé en bois d'œuvre.



Figure 1 Photographies des journées de formation le 8 et 24 février 2024

Reconnaissance de terrain pour estimation des volumes valorisables en bois d'œuvre en forêt publique

Des campagnes de repérage ont été réalisées en forêt publique pour affiner la connaissance de la ressource disponible en forêt publique. 53 sites ont fait l'objet d'une reconnaissance terrain entre janvier et fin avril 2024. Selon les données collectées sur le terrain pour les 53 sites, couplées aux états d'assiette pour les 10 prochaines années en forêt publique, les résultats suivants sont obtenus par parcelle :

Forêt Publique / Privée	Commune	Volume estimé au total	Classification Bois d'œuvre
Forêt Communale	Le Cannet des Maures	95 m3	14, 5 m ³
Forêt Communale	Carnoules	440 m3	44 m ³
Forêt Communale	Gonfaron	250 m3	28, 5 m ³
Forêt Communale	Hyères	251 m3	25,1 m ³
Forêt Communale	Pierrefeu	620 m3	27 m ³

Ces volumes semblent relativement faibles et montre toute l'importance de promouvoir une sylviculture adaptée pour augmenter la proportion de bois valorisé en bois d'œuvre à l'avenir. En forêt privée, des reconnaissances de terrain ont eu lieu mais n'ont pas été couplé avec des estimatif des volumes valorisables car cela dépend fortement de la volonté des propriétaires.



Feuillets de communication FEADER

Axe 4 – Gestion et valorisation des ressources ligneuses castanéicoles

Lors de la réalisation d'un projet européen FEADER – stratégie locale de développement, sur la Mobilisation de ressources forestières à haute valeur ajoutée sur le Massif des Maures, le Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var (SPCV), en collaboration avec les partenaires du projet (le Syndicat Mixte du Massif des Maures, l'ASL SV (Association Syndicale Libre de la Suberaie Varoise), le CNPF PACA et l'ONF) ont travaillé sur la gestion et valorisation des ressources ligneuses castanéicoles.



A la demande de castanéiculteurs et pour faire face au changement climatique, ces actions ont proposé de réfléchir et mettre en place des alternatives au brûlis quasi systématique des rémanents de rénovation et d'entretien des châtaigneraies fruitières. La première option retenue était le développement du broyage des rémanents castanéicoles - petits à moyens diamètres et bogues.

La seconde option retenue était de permettre de mieux valoriser les bois de coupe et de taille. C'est cette seconde option qui est développée ci-dessous.

Mieux valoriser les bois de coupe et de taille

La gestion des châtaigneraies fruitières peut générer une quantité importante de bois, lors de son entretien mais surtout dans le cadre de la rénovation d'anciennes châtaigneraies abandonnées depuis plusieurs dizaines d'années. La seule valorisation réellement existante étant son utilisation en bois de chauffage, principalement pour un usage personnel du propriétaire, lorsque l'accès et le chargement son aisés.

Le bois de châtaignier présente pourtant de nombreuses qualités pour un usage en bois d'œuvre au sens large, notamment du fait d'une excellente résistance mécanique et d'une grande durabilité de son duramen permettant un usage intérieur comme extérieur grâce à sa résistance aux champignons et aux insectes (bois de classe 3).

Conscients de ces qualités, les gestionnaires et les propriétaires de châtaigneraies sont en demande recherchent des solutions pour valoriser ces ressources, autres que châtaignes et marrons, issues de la rénovation et de l'entretien annuel de leurs châtaigneraies.

La valorisation de ces sous-produits nécessite dans un premier temps à la fois une caractérisation des ressources valorisables à travers la recherche de débouchées et d'utilisations adaptées aux spécificités des bois issus des châtaigneraies à fruits et l'identification d'acheteurs potentiels.

De fait cette étude s'est déroulée en travaillant sur les axes suivants :

- Identification des ressources valorisables et des différentes manières de les valoriser.
- Identification des entreprises, artisans et autres susceptibles d'être intéressés.
- Essais de valorisation des ressources identifiées.
- Création d'un réseau et mise en relation vendeurs / acheteurs.



Figure 1 Valorisation possible du bois de châtaigner (gaulette, casier paysager, fascine, piquet, vannerie etc.)

Plusieurs essais de valorisation ont été tentés sur le territoire : deux ont pu être réalisés pendant le temps du FEADER et deux ont été planifiés pendant le projet et seront réalisés à l'hiver 2024.

Les détails sur ces essais de valorisation sont présentés dans le rapport technico-économique du dossier. Il ressort qu'il est le plus souvent difficile de valoriser ces bois, et d'avoir une opération bénéficiaire en cas de valorisation des bois sur des coupes de taille ou d'entretien des châtaigneraies.



Figure 2 Echange avec des propriétaires forestiers



Figure 3 : Conférence organisée par le SPCV avec l'association Permabita pour la mise en relation entre vendeurs et acheteurs

Mais cela reste possible dans certains cas de figure. Dans ces cas, il est important de disposer sur le territoire d'une association qui fasse le lien entre les propriétaires forestiers et les acheteurs locaux intéressés. Le SPCV ou l'ASL SV a pu jouer ce rôle dans le projet mais a été secondé par l'association Permabita, association dont l'objectif est de développer des ressources locales : paille, bois, liège.

Cette structure travaille à la création d'un réseau pour la mise en relation entre vendeurs et acheteurs et a travaillé de concert avec les partenaires dans le projet FEADER. Grâce à ce triptyque vertueux, entre l'association des propriétaires castanéocoles (SPCV), l'association ASL SV en charge de travaux de restauration des châtaigneraies et l'association Permabita, d'autres tentatives pourront être lancées sur des projet de restauration des châtaigneraies.



SLD Maures : Mobilisation de ressources forestières à haute valeur ajoutée sur le Massif des Maures

Rapport de recherche de bâtiment public privés pour supporter la ressource forestière

Table des matières

1. Contexte	2
2. Rappel des différents besoins à l'échelle du territoire	2
2.1. Problématique rencontrée par Maures Bois Energie	2
2.2. Problématique rencontrée par Permabita.....	4
2.3. Mutualisations des moyens :.....	5
3. Avantages à disposer d'une plateforme Bois sur le territoire	5
4. Synthèses des rencontres et démarches entreprises pour l'identification d'un site	7
4.1. Rencontre avec les chargés de mission des communautés de communes	7
4.1.1. Rencontre avec Jacques Brun, chargé de mission CCGST (ancien du SIVOM des Maures)	7
4.1.2. Entretien téléphonique avec Marie Amedro, chargée de mission CCMPM	8
4.1.3. Entretien téléphonique avec Delphine Cappella, chargée de mission DFCI CG 83, ancienne chargée de mission Forêt CCCDV	8
4.1.4. Rencontre avec Yoann Bracco, chargé de mission CC Coeur du Var.....	9
4.1.5. Entretien téléphonique avec Julien POLLET, Responsable. développement économique CCCDV	9
4.2. Retour d'expérience de AFA Bois Energie dans le cadre d'une journée organisée par la COFOR.....	10
4.3. Démarches entreprises auprès des élus du territoire	10
4.4. Démarchage auprès de sociétés privées	11
4.5. Conseil d'administration de Maures Bois Energie	11
4.6. Participation à d'autres manifestations	12
5. Résultats	13
5.1. Préalables - Contraintes administratives.....	13
5.2. Critères pris en compte pour l'implantation	13
5.3. Les sites potentiels identifiés sur le territoire du massif des Maures	15
5.4. Opportunités identifiées au-delà du territoire du massif des Maures	20
6. Conclusion et actions à suivre.....	20

1. Contexte

Dans le cadre du programme européen FEADER en cours sur la mobilisation de ressources forestières à haute valeur ajoutée sur le Massif des Maures, le syndicat mixte en tant que chef de file avait pour objectif de rechercher des sites ou bâtiments publics pilotes permettant de valoriser les ressources forestières.

Le SMMM a souhaité dans ce cadre travailler sur l'identification d'un site pour les acteurs de premières transformations du bois.

Cette thématique peut recouvrir les aspects suivants :

- Agir en support de Maures Bois Energie, association qui propose le paillage de chêne-liège (et d'autres essences) pour les espaces verts, et des plaquettes forestières issues des travaux de débroussaillage et de DFCI (pour le chauffage collectif) ;
- Agir en support de toutes autre souhait de développement de gestion forestière, si possible, en circuit court, pour identifier des lieux de stockage temporaire entre les opérations de coupe ou de levée de liège et les reprises pour vente ou transport vers d'autres destinations. L'entreprise Permabita, qui souhaite développer des circuits courts autour du bois à l'échelle du territoire, mais ne dispose pas de zone de stockage .

2. Rappel des différents besoins à l'échelle du territoire

2.1. Problématique rencontrée par Maures Bois Energie

Historique

Maures Bois Énergie (MBE) est une association créée en 2009 qui produit et commercialise des plaquettes forestières à destination des chaufferies biomasse et du paillage de chêne-liège et d'autres essences.

La plateforme exploitée par l'association se trouvait à sa création sur le site de l'Écopôle de La Môle, et permettait de desservir 12 chaufferies du département, notamment dans le Golfe de Saint-Tropez, en 2019.

L'association commercialise aussi un paillage décoratif, fabriqué à partir de chêne liège déchiqueté en plaquettes. **Ce produit est actuellement le seul débouché pour les coupes en suberaies. Il permet de réaliser des coupes d'amélioration ou de régénération autofinancées**, qui permettent de mettre en œuvre la sylviculture du chêne liège. Cette activité est donc déterminante pour le développement forestier de la forêt des Maures.

La Communauté de Communes a séparé son activité de celle de MBE en 2017, le transport jusqu'alors effectué par la Communauté de Communes a été transféré vers des transporteurs privés, ce qui a engendré une augmentation des prix du combustible livré. MBE possède cependant un caisson souffleur permettant l'approvisionnement de certaines chaufferies.

Les projets passés d'agrandissement de la plateforme de La Môle par la Communauté de Communes ont remis en cause l'activité de MBE sur le site. Plusieurs sites de substitution ont été envisagés (centre technique de Ramatuelle, déchèterie de La Croix Valmer...) mais aucun site définitif n'a pu être défini, notamment en raison du manque de foncier disponible dans le Golfe de Saint-Tropez.

Désormais, l'association n'a plus de site de dépôt et de production de bois déchiqueté. L'activité est maintenue grâce à un partenariat avec AFA Bois Energie, seul producteur de plaquettes du Var, qui approvisionne l'association en plaquettes et paillage. Cette solution permet à MBE d'honorer les demandes de ses clients historiques dans l'attente d'un nouveau lieu pour reprendre pleinement son activité.

L'association cherche donc à se réimplanter localement, pour recréer le triumvirat : Gestionnaire forestier exploitant (ASL SV) – Filière d'utilisation du bois – Collectivité territoriale support et cliente et reprendre une activité depuis la coupe de bois jusqu'au dépôt de plaquette, chez ses clients.

Il faut remarquer que MBE maintient son activité avec une demande à la hausse, en 2023 par rapport à 2022, et notamment 16 clients pour la partie chaufferie et 10 clients pour la partie paillage, qui reste plus difficile à maintenir considérant la nouvelle localisation de la plateforme.

En 2019, sur le site de l'éco pôle de la Pôle, MBE a vendu environ :	Tout récemment, en 2023, MBE a vendu :
- 890 tonnes de plaquettes de chauffage - 650 tonnes de paillage chêne-liège - 50 tonnes de paillage pin peuplier	- 789 tonnes de plaquettes de chauffage - 50 t de paillage chêne-liège (produit peu disponible) - 138 t tonnes de paillage pin peuplier

Besoins

Le site historique sur l'éco pôle de la Mole utilisé par MBE était d'une surface de 2 200 m² dont 400 m² de hangar. 500 tonnes de billons de bois pouvaient y être stockés en même temps, en attente de déchiquetage. Deux rotations étaient effectuées par an, la capacité d'approvisionnement en plaquettes bois-énergie était donc de 800 tonnes annuelles.

Les livraisons étaient principalement effectuées par des camions bennes (30m³).

La plateforme de La Môle était située sur le site de l'Ecopôle (centre de compostage des déchets verts) ce qui permettait de mutualiser le chargeur, le pont-bascule et le personnel (agents de la Communauté de Communes) sur l'ensemble du site. Le broyage du bois était effectué par un prestataire extérieur.

Les besoins exprimés pour une nouvelle plateforme bois, sont :

- Dimensions du terrain de stockage, idéalement avec un sol bétonné : 2000 m² (minimum) à 4 000 m² (optimum).
- Dimensions du hangar, sol bétonné : 600 m², avec une hauteur minimale sous faitage de 7,5 m (pour permettre la circulation du manitou et un broyage direct pour le chargement du hangar)
En fonction des besoins du territoire en bois énergie (BE), la dimension du hangar pourrait être rediscutée.
- Espace supplémentaire pour un éventuel pont-bascule (12m), un parking, un bureau, le parking des engins (manitou de chargement, machine de criblage).

- La présence d'opérateurs sur place qui permettrait d'accueillir les camions et de charger les plaquettes et le paillage, avant la pesée serait un avantage conséquent pour l'association. Une rétribution pourrait être donnée à la structure réalisant cette prestation. A défaut, des opportunités de partenariat avec des structures tierces également en recherche de petit foncier devraient être recherchées.

2.2. Problématique rencontrée par Permabita

Historique

L'association Permabita s'est donnée pour mission de développer concrètement l'utilisation des ressources locales pour tout type d'ouvrage et notamment pour la construction et la rénovation dans la Var et autour.

Elle agit de manière coopérative, avec les acteurs du territoire, pour répondre aux enjeux climat-énergie et au profit de l'économie locale.

L'objectif est de développer des filières d'éco-matériaux à partir des ressources locales : paille, bois, liège. Pour cela, il s'agit de réaliser un inventaire des ressources et des acteurs et de créer un accompagnement des projets. Plusieurs projets ont déjà vu le jour avec par exemple :

- Plan d'Aups : un fournil à pain avec du pin sylvestre d'un bois à 3 km ;
- Coupe et reventes de cyprès locaux pour réaliser une terrasse ;
- Coupe et revente de bois de chêne liège ;
- Mises en place de formations pour faire du béton en liège.

A ce jour, ce sont essentiellement des chantiers expérimentaux qui ont vu le jour, car il y a une problématique de stockage des ressources. A court terme, un des objectifs est de développer des lieux de stockage.

En effet, aujourd'hui, les lieux de stockage sont chez Permabita et chez un exploitant forestier à Brignoles (AFA Energie Bois).

Un autre projet est de lancer une coopérative avec FMP, Permabita et les acteurs du réseau (charpentiers, ébénistes, designers, scieurs, etc.) [étude d'opportunité en cours, financées par l'ADEME].

Besoins

Ici il s'agit plus concrètement du support pour une association, qui serait amener potentiellement à évoluer en structure privée. L'intérêt de supporter cette structure réside dans son souhait d'établir des circuits courts et de l'économie circulaire.

Il s'agira davantage de prévoir l'identification de sites potentiellement intéressants – auprès d'autre privés comme des domaines ou autres – et de réaliser la mise en relation entre Permabita et ces sites potentiels.

Une première prise de contact pourrait être réalisée par le syndicat mixte dans le cadre du FEADER.

A minima, il faudrait 1800 m² dont 300 m² couvert (stockage bois sous forme et grume et scié). Idéalement il faudrait un lieu clôturé, et si possible la possibilité d'avoir un gardien sur place.

2.3. Mutualisations des moyens :

Les échanges développés lors des différentes rencontres ont mis en évidence les difficultés pour une plateforme bois type Maures Bois Energie, qui ne dispose pas de personnel sur site pour charger et vérifier les pesées des camions.

Il faut noter que le temps de chargements et pesées des produits de MBE sur l'exercice 2023 pour la plaquette (nos clients actuels) et 2020 pour le paillage par exemple est estimé à environ 70 h ETP. (hors temps de gestion des bois lors des livraisons de la matière première, la gestion du site i.e. nettoyage, rassemblement des tas de paillage...).

Dès lors, plusieurs solutions pourraient être envisagées :

Le modèle d'**association avec une déchetterie, qui était le modèle original de MBE**, semble idéal pour la mutualisation des moyens, tant au niveau équipement (engins de chargement, pont bascule) que moyens humains. Cependant ce modèle, en place sur l'éco pole de la Môle, est un modèle qui n'a fonctionné qu'un temps et que ce choix d'organisation soumet la pérennité de MBE aux volontés politiques parfois changeantes.

Une **coactivité avec des acteurs locaux** (MBE, Permabita ou le scieur Nicolas Jezequiel également en recherche d'un site) peut être envisagée. Cette complémentarité permettrait notamment de faciliter la valorisation de certains bois en bois d'œuvre.

3. Avantages à disposer d'une plateforme Bois sur le territoire

Ce projet de création s'inscrit dans l'intérêt communautaire de mise en place d'un parc à bois pour la valorisation des produits forestiers de création de mise aux normes des ouvrages DFCl. Les activités de sylviculture (exploitation du bois) et de défense incendie (coupe de bois sur certaines zones identifiées) sont essentielles pour le territoire pour les raisons suivantes :

1. Tout d'abord, la protection, la conservation et la gestion durable des forêts est considéré par le code forestier comme d'intérêt général (art. L11-1 code forestier) ;
2. Ensuite, la préservation de nos paysages et l'attractivité de notre territoire doit être maintenu par une exploitation durable et maîtrisée ;
3. Enfin, une forêt bien gérée et bien exploitée a des conséquences importantes sur la diminution du risque incendie.

Ce projet cherche également à consolider la filière locale de bois de manière durable et exemplaire. D'un point de vue économique :

1. La possibilité de disposer d'une plateforme de tri pour valoriser les bois en bois d'œuvre permettrait de **mieux rentabiliser les opérations d'exploitation**, parfois prévue dans les aménagements mais annulée pour cause économique ;
2. Pour la partie plaquettes :
 - a. La localisation d'une plateforme sur la partie « est » du Var permettrait de **diminuer les coûts de transport** pour plusieurs clients et donc d'augmenter la

- part de chaufferie bois vis-à-vis d'autres types de chauffage, ce qui est encouragé par les récentes législations (grenelle de l'environnement etc.) ;
- b. Le nombre de chaudières bois est en augmentation sur le territoire et disposer de plusieurs fournisseurs à l'échelle du var permettrait de **sécuriser le marché des plaquettes** pour ces chaufferies. En effet, à défaut, certaines chaufferies vont s'alimenter sur des sites plus éloignés, ce qui participe à l'augmentation des gaz à effet de serre, là où au contraire le redéploiement de Maures Bois Energie permettrait de recréer une **économie de proximité**.
3. En ce qui concerne le paillage, ce dernier est une réponse à la problématique du manque d'eau pour les espaces verts et jardins, réponses qui pourraient être amplifiées dans les années à venir ;
4. Au-delà de la diminution du risque incendie, la gestion forestière et la réalisation de coupes d'éclaircie ont été identifiées par l'INRAE comme des solutions efficaces pour accompagner **l'adaptation de la forêt au changement climatique**. En réduisant la concurrence hydrique entre les individus elle permet de soutenir la résilience et la croissance des tiges conservées .



Figure 1 : Hangar de stockage MBE - Plateforme de La Môle



Figure 2 : Zone de stockage de billons MBE - Plateforme de La Môle

4. Synthèses des rencontres et démarches entreprises pour l'identification d'un site

4.1. Rencontre avec les chargés de mission des communautés de communes

4.1.1. Rencontre avec Jacques Brun, chargé de mission CCGST (ancien du SIVOM des Maures)

Le SMMM s'est rendu le 5 février 2024 au siège de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez pour échanger avec Jacques Brun sur divers sujets, dont l'historique de la création de l'association Maures Bois Energie et l'historique de son activité jusqu'à son départ de l'Eco pôle de la Môle.

Parmi les projets menés pour réimplanter MBE sur le territoire de Golfe de Saint-Tropez, les études suivantes ont été menées :

- **Rapport** « Etude plateforme bois energie : Création d'une plateforme de conditionnement et d'approvisionnement de bois déchiqueté », SPQR & Akajoule, 21/12/2020 – commandée par Maures Bois Energie, 2020

Partie 1 concernant les besoins en approvisionnement en plaquette dans le Var, le dimensionnement d'une nouvelle plateforme et estimation des investissements à réaliser.

- **Rapport** « Création d'une plateforme de conditionnement et d'approvisionnement de bois déchiqueté sur la commune de la Croix Valmer », SPQR & Akajoule, 22/07/2020 – commandée par MBE en 2020
Etude de faisabilité pour le transfert du site de l'Ecopôle vers un site sur la commune de la Croix Valmer. La Commune de la Croix Valmer a modifié ensuite sa proposition et retiré le terrain envisagé. Elle le destine à l'installation d'un bâtiment technique.
- **Présentation** « Etude de faisabilité concernant la création d'une plateforme de conditionnement et de stockage de bois déchiqueté », COTECH du 16/03/2021 – APQR &

Akajoule, avec une analyse du marché, une évaluation es investissements, une analyse juridique des statuts et des modèles juridiques et un business plan.

A noter que dans cette présentation postérieure aux études menées, les deux sites désormais identifiés sont :

- Un premier site appartenant à la Commune de Bormes les Mimosas ;
- Un second site appartenant à un propriétaire privé sur la commune de Cogolin (Bottero ?) ;
- Une hypothétique possibilité de création d'une plateforme sur cœur du Var.

L'ensemble des documents ont été transmis au syndicat mixte suite à cet échange.

Ces projets n'ont pas abouti et aucune réimplantation de l'activité de Maures Bois Energie n'a été possible à ce jour sur le territoire de la communauté de commune de Saint-Tropez, malgré les tentatives de l'association

4.1.2. Entretien téléphonique avec Marie Amedro, chargée de mission CCMPM

Plusieurs essais oint été réalisés pour mettre le sujet de Maures Bois Energie en avant au niveau du territoire.

D'une part, lors des ateliers mis en place pour le Plan Climat Air Energie du territoire (PCAET), l'association Maures Bois Energie avait été conviée aux ateliers et le sujet de manque du foncier avait été évoqué et bien compris par tous les participants.

D'autre part, la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures portait il y a quelques années un projet d'éco pôle sur le site de Manjastre, où l'association MBE avait été positionnée. Du foncier devait leur être réservé. Ce projet d'éco pôle n'a finalement pas vu le jour. La volonté politique pour ce projet, comme pour la relocalisation de MBE n'étant pas suffisante.

A ce jour, aucun autre site public n'est disponible à l'échelle de l'Interco, qui recherche par ailleurs des sites pour plusieurs autres projets (PAT etc.).

4.1.3. Entretien téléphonique avec Delphine Cappella, chargée de mission DFCI CG 83, ancienne chargée de mission Forêt CCCDV

Delphine Capella avait mentionné en janvier 2024 une possibilité pour relocaliser la plateforme bois de Maures Bois Energie sur la commune de Hyères.

La chargée de mission du SMMM a ainsi cherché à la joindre pour mieux comprendre les possibilités de relocaliser MBE sur cette commune.

Lors de cette discussion téléphonique du 8 avril 2024 ,Delphine Capella a précisé avoir eu cet échange avec un élu de la commune, mais sans possibilité d'accueil confirmée pour MBE.

En revanche, Delphine a mentionné au SMMM avoir déjà travaillé il y a quelques années sur la relocalisation de MBE, en tant que technicienne forêt de la communauté de commune Cœur du var.

A l'époque, la CUMA Cœur du Var étant active, l'idée était de trouver des débouchés pour les bois sortis des activités de cette CUMA sur le territoire.

Plusieurs sites avaient été identifiés à l'époque et leur liste est reprise ci-dessous :

- Cabasse Pole Bois, parcelle 299 (+278 - 298?)
- Carnoules Gare, parcelle 190
- Carnoules Equarissage, parcelles 192 à 199
- Le Cannet des Maures - Gare, parcelles 658 et 656
- Le Cannet Bauxite, parcelles 15 -16 17
- Le Recoux, parcelle communale C526 et 269, 219

Pour faire suite à cet échange, Delphine a transmis à la chargée de mission du SMMM l'ensemble des documents en sa possession, c'est-à-dire :

- Des devis de pont bascule et autres équipements type chargeur
- Les fichiers shapes avec les différents sites identifiés sur le territoire de Cœur du Var,
- L'acte de vente pour le site de Cabasse,
- Les plans topographiques pour le site de la déchetterie intercommunale du Cannet des Maures
- Une présentation PPT pour une réunion de Bureau le 12 décembre 2017 pour présenter l'avancement du projet de parc à bois – déchets verts
- Le dossier d'une demande de subvention déposée auprès de la région en 2018 (CRET).

4.1.4. Rencontre avec Yoann Bracco, chargé de mission CC Cœur du Var

Pour faire suite à l'entretien avec Delphine Cappella, relaté et rediscuté avec Yoann Bracco le 24 avril 2024, ce dernier a suggéré d'évoquer ce sujet avec le directeur des service techniques et qualité de vie de la communauté de commune (ComCom) Cœur du Var, puis si pertinent avec le DGS de la ComCom.

Les sites ont été ré-étudiés au cas par cas avec Yoann Bracco et il est ressorti que les sites les plus pertinents sont :

- 1- Site du Cannet des Maures - Gare, parcelles 658 et 656
- 2- Site de Cabasse. Pole Bois, parcelle 299.

4.1.5. Entretien téléphonique avec Julien POLLET, Responsable. développement économique CCCDV

Compétente en matière de développement économique, la CCCDV a initié une procédure de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) sur la commune du Cannet des Maures. C'est une opération d'intérêt général à vocation économique qui permettra d'aménager et d'équiper des terrains en vue d'accueillir des entreprises.

Au terme d'une procédure de mise en concurrence, VARECOPOLE sera commercialisée par un aménageur qui proposera alors des opérations par lots et macrolots (opérations mixtes couvrant un îlot complet). M. Paulet précise que Var Eco pôle s'inscrit dans un temps long. Les évaluations environnementales Uniques et le DUP sont en cours avec une autorisation programmée fin 2024. En 2025 : ce sera la mise en place des réseaux sur un minimum de 12 mois. Les premières constrictions devraient démarrer en 2026.

La ZAC fait 54 ha, et entourent des activités déjà existantes avec 23 ha cessibles. Comme présenté plus haut, des ilots seront vendus à des promoteurs de 3 à 5 ha, qui feront ensuite des ilots thématiques.

Les élus ne souhaitent pas de logistique, Loca Sud étant déjà présent sur le territoire pour les activités logistiques. Ils souhaitent davantage des activités tertiaires avec des laboratoires de recherche, du tertiaire, un centre de congrès, un village artisanal à construire pour des activités en devenir et quelques activités productives liées à l'environnement.

Vu que le projet prévoit un fonctionnement par grands ilots avec des activités liées à l'environnement, le projet MBE peut être un projet cohérent pour cette ZAC.

4.2. Retour d'expérience de AFA Bois Energie dans le cadre d'une journée organisée par la COFOR

La COFOR ALEC 83, qui soutient le développement du bois énergie et la valorisation économique des produits de la forêt en circuit court, organise le 16 mai 2024 une journée sur le Bois énergie, à la rencontre des transformateurs locaux.

Cette journée, à laquelle le Syndicat Mixte a participé est l'occasion de visiter la plateforme de bois déchiqueté **AFA Energie Bois (AFA BE)**, à Brignoles. Cette rencontre a pour objectif d'identifier les étapes clés de fabrication de plaquettes forestières et déchanger auprès de cet exploitant forestier.

Il est ressorti de cette rencontre que les difficultés pour s'implanter sur un site dans le Var sont vraiment prégnantes. AFA BE a mis plus de 10 ans pour pouvoir s'implanter, ce qui a été possible finalement grâce à la municipalité de Brignoles.

4.3. Démarches entreprises auprès des élus du territoire

Dans le cadre de son souhait de faire participer les élus du territoire aux problématiques rencontrés par les porteurs de projet sur l'implantation d'une plateforme Bois, le syndicat mixte a porté ce sujet en question diverse lors du comité syndical du **2 avril 2024**.

Ce sujet a été débattu et les éléments suivants ont été retenus :

- Les élus mentionnent une possibilité sur le site précédemment présumé pour l'abattoir à Carnoules. M. Guillaume GAUDIN va se renseigner.
- M. Robert BAILE mentionne la possibilité d'une mutualisation avec le groupe Pizzorno, notamment au Balançan. M. Denis GYNOUVES mentionne également que les services SDIC ne sont pas toujours favorables pour avoir une structure au milieu de la forêt.
- M. Fabien CODOU mentionne un site à Bormes les Mimosa, mais avec des risques potentiels d'amiante dans le hangar.

La chargée de mission du syndicat propose aux élus de revenir vers elle si des sites apparaissent comme une solution possible pour MBE.

4.4. Démarchage auprès de sociétés privées

Le SMMM avait initialement ciblé les entreprises privées du territoire pour voir si des mutualisations étaient possibles. Plusieurs sociétés ont été identifiées suite à des recherches internet :

1. Entreprise CROCKBOIS de recyclage du bois avec vente de paillage à Cuers ;
2. Société STMI de gestion des déchets réparties sur Gonfaron, Cogolin et Ste Maxime
3. Enfin, l'ASL SV a indiqué la société Sarl ICARDI Pascal, localisée à Hyères.

Malgré plusieurs tentatives téléphoniques, il est assez difficile d'obtenir un contact pour des mutualisations. La Sarl Icardi Pascal seule a été conservée pour du démarchage téléphonique, car déjà connue de l'ASL SV.

A noter enfin une dernière possibilité, qui avait été évoquée par la COFOR sur un partenariat avec MBE et la scierie Bottero : un dossier avait été soutenu par les services publics pour trouver du foncier pour la scierie BOTTERO (famille Bottero), ce qui aurait permis à MBE d'être colocalisé avec eux. Ce dossier n'a malheureusement jamais abouti et la famille Bottero est toujours à la recherche de foncier (discussion du 22/03/2024 avec Grégory Cornillac mail de réponses de Maury Bottero du 20/05/2024.

4.5. Conseil d'administration de Maures Bois Energie

L'ensemble des éléments obtenus ont été présentés lors du conseil d'administration de Maures Bois energie le 3 juillet 2024. La diapositive de présentation du SMMM est jointe en **ANNEXE 1**.

Il était important, au vu de toutes les démarches engagées par le SMMM de s'assurer de certaines réponses lors de ce conseil d'administration et notamment :

A la question y-a-t-il de la place pour deux producteurs de plaquettes sur le Var, la réponse est positive selon le bureau de l'association MBE.

Guillaume Anton a précisé que les besoins en plaquettes forestières se renforcent et plus largement le besoin de valoriser les bois coupés localement. Et souligner que potentiellement la clientèle peut se trouver aussi dans les Alpes-Maritimes, département où les producteurs de plaquettes sont aujourd'hui en tension et n'arrivent pas toujours à satisfaire les commandes de leurs clients.

Georges Franco a également fait remarquer qu'il serait souhaitable que l'activité de MBE s'élargisse au tri pour isoler les bois potentiellement valorisables en bois d'œuvre. Le Massif des Maures possède un potentiel de bois d'œuvre notamment avec le Pin Maritime et le Pin d'Alep, qui aujourd'hui, finissent majoritairement en bois de chauffage.

Enfin, le SMMM a demandé si le bureau de MBE était prêt à l'accompagner dans les différentes démarches administratives et la réponse a été positive.

4.6. Participation à d'autres manifestations

Dans le cadre de ses recherches pour l'implantation de Maures Bois Energie et / ou d'une autre plateforme bois (type Permabita), le syndicat mixte a participé aux événements suivants :

- **Table ronde organisée par Forêt Modèle de Provence :** *Comment structurer une valorisation économique de nos ressources locales et faire face aux problématiques du foncier ?* avec l'intervention de Jean Bacci (Sénateur, président de l'URACOFOR et Cofor-Alec83), Jean-Paul David (Conseiller régional, Région SUD), Christophe Cortes (Maire de Carnoules), Loïc Frayssinet (président de Permabita), Léane Quernec (Fibois SUD), Guillaume Anton (directeur des Cofor-Alec83), Nicolas Jezequel (scierie mobile).
- **Atelier organisé par Permabita** sur la *valorisation des bois locaux* le mardi 25 juin organisée par l'association Permabita avec une présentation de Fibois : retour d'expérience sur l'implantation d'une plateforme Bois dans les Hauts-de-France.

Quelles solutions pour valoriser les bois locaux ?

Retours d'expérience

Ateliers de co-construction

Mardi 25 Juin 13h30-17h00

Maison de la forêt
Zone Industrielle les Lauves
83340 LE LUC

En présence de nombreux acteurs locaux de la forêt et du bois (scieurs, forestiers, charpentier, menuisiers, etc.)
Avec la participation du CRPF, de FIBOIS Sud et d'AviSilva

PERMABITA
des ressources aux ouvrages

SCIC
T.E.T.R.I.S.

5. Résultats

5.1. Préalables - Contraintes administratives

Une étude a été menée en 2017 pour identifier les parcelles des collectivités (communes ou EPCI) dans le secteur de la Plaine des Maures par le service Forêt de la communauté de communes de Cœur du var.

Il est important de souligner que sur le plan administratif ou juridique, les parcelles « publiques » doivent être situées dans une zone pouvant accueillir **une ICPE (Installation Classée Pour l'Environnement)**. Les nuisances liées à ce type d'activité (notamment sonores et les poussières) impliquent de privilégier les espaces peu habités.

A ce titre, le règlement d'urbanisme doit autoriser ce type d'installation et implique le dépôt d'un permis de construire ou au moins d'une déclaration préalable de travaux.

A noter qu'une simple plateforme de stockage de bois doit faire l'objet d'une déclaration dès 1000 m³ de stockage de bois. En dessous de ce seuil, pour la réglementation ICPE, aucune formalité n'est à réaliser (Réf. : arrêté type rubrique 81, Décret n° 2010-367 du 13/04/10 modifiant la nomenclature des installations classées et ouvrant certaines rubriques au régime de l'enregistrement, ICPE 1532).¹

5.2. Critères pris en compte pour l'implantation

La localisation d'une plateforme bois dépend :

- Disponibilité de la ressource : souhait de proximité avec le Massif des Maures ;
- Localisation des chaufferies existantes ou en projet pour les projets de plaquettes forestières, et leurs besoins en bois-énergie
- Localisation des autres fournisseurs en activité pour les projets de plaquettes forestières, de paillage, ou même de scierie mobile ;
- Accessibilité : axes routiers à proximité, site accessible aux poids lourds.
- Proximité avec les clients potentiels. Notamment, en ce qui concerne MBE, proximité avec les clients historiques localisés dans le Golfe de St-Tropez.

Ces critères sont issus des diverses études faites précédemment pour le projet d'implantation de MBE sur un nouveau site et généralisés pour d'autres types de plateforme bois.

La carte ci-dessous présente les plateformes et les chaufferies recensées en Région PACA (carte issue de la cartothèque interactive de l'observatoire des forêts méditerranéenne . <https://ofme.org/>).

¹ Pour ces raisons, il avait été proposé en 2017 d'intégrer l'intercommunalité Cœur du Var à ce projet par le-biais du foncier. Afin de réduire les coûts du projet, les parcelles communales du territoire ont été identifiées, cartographiées et une analyse de données a été réalisée. Si l'hypothèse de départ est de réaliser, un parc au moins équivalent à celui de la Mole, il avait été proposé une superficie minimum d'un hectare.

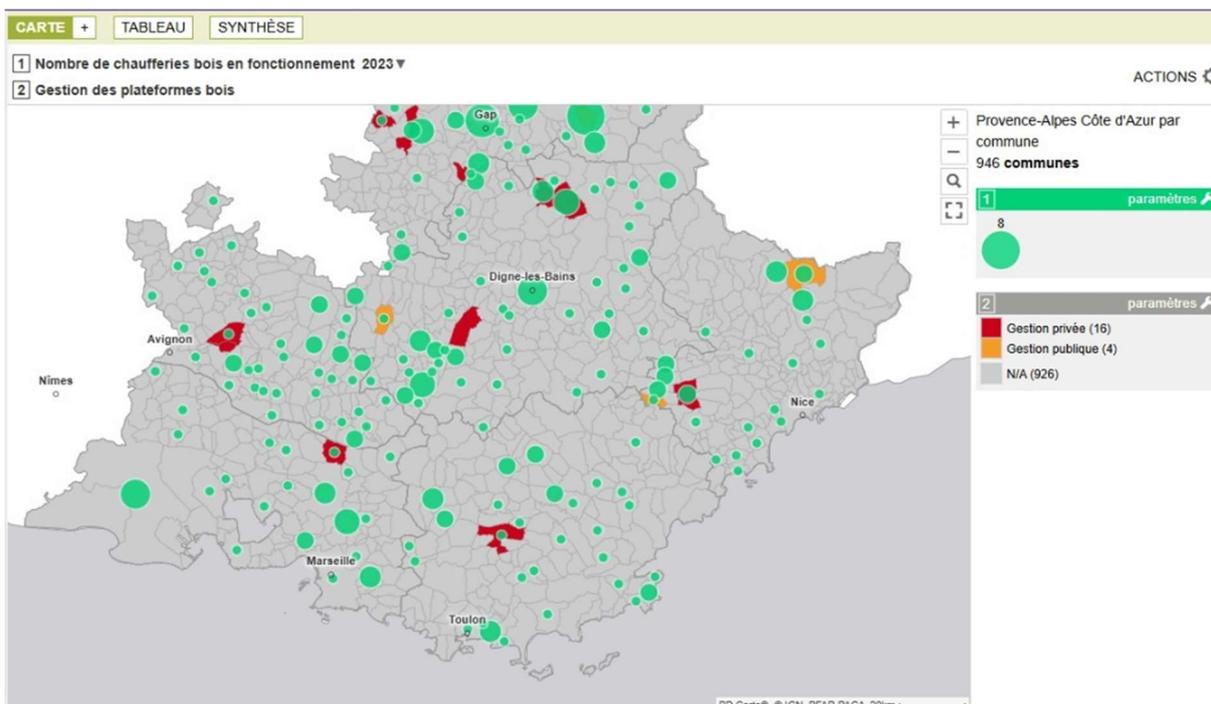


Figure 3 : nombre de chaufferie bois et plateformes bois en fonctionnement en 2023 en Région Sud

La seule plateforme dans le département du Var à ce jour est AFA Bois Energie, à Brignoles (en rouge sur la carte), actuel fournisseur de MBE en attente d'un nouveau site de stockage et transformation.

En estimant que la société AFA BE rayonne sur une trentaine de kilomètres. Le site d'implantation d'une autre plateforme bois se trouverait idéalement entre Vidauban et Fréjus, pour rester dans une logique de proximité ressource-clients sans rentrer en concurrence avec AFA.

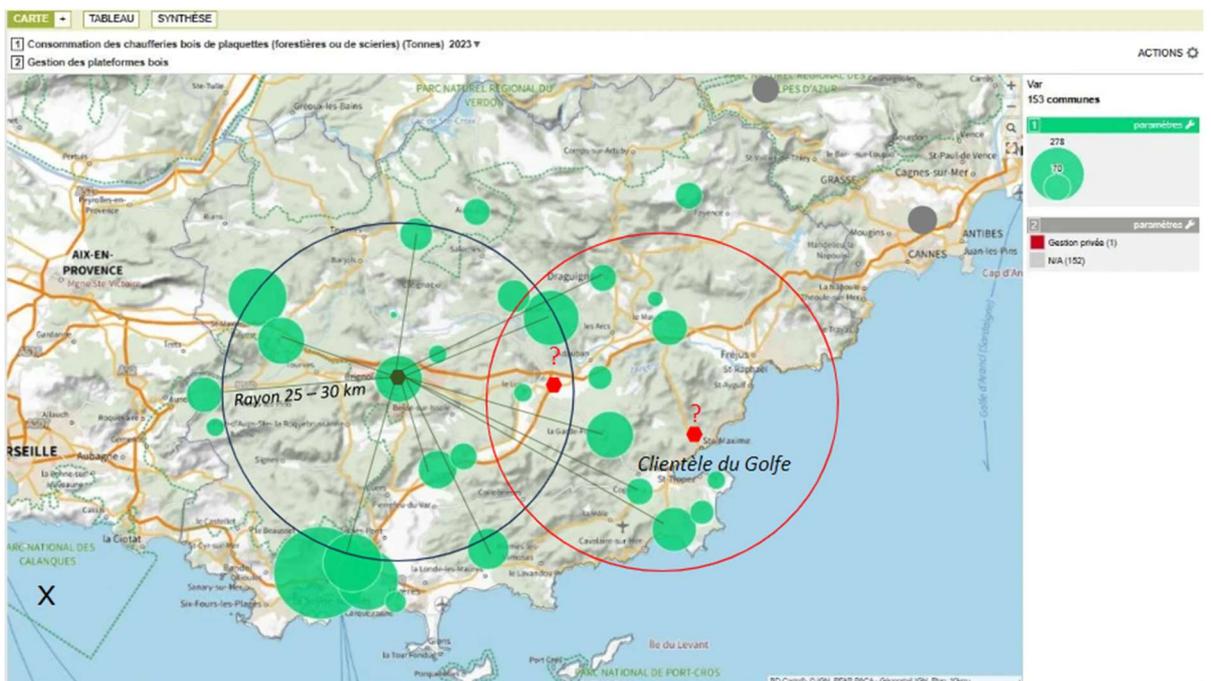


Figure 4 : Consommation de chaufferies bois à l'échelle du département du Var et rayon d'actions d'une plateforme éventuelle en dehors de AFA Bois Energie

Avec ces critères et premières analyses, les différentes options envisageables sur le territoire ont été recensés

5.3. Les sites potentiels identifiés sur le territoire du massif des Maures

Des recherches et des démarches ont été entreprises sur l'ensemble des sites pré-identifiés lors des échanges avec les parties prenantes, tels que décrits dans le chapitre 4. Les résultats de ces recherches et les suites à donner pour tous les sites identifiés pendant la recherche sont décrits ci-après.

	Localisation		Site Public / privé	Appartenant à :	Contact donné par	Contacts pour poursuivre:
	Nom	EPCI				
1	Terrain Hyères	CA Toulon Provence Méditerranée	Hyères	Public	Mairie	Delphine CAPELLA Nicolas ZAMIT Chef de service Service sécurité civile nz.zamit@mairie- hyeres.com Téléphone: 04 94 00 82
2	Site à la Maunière	CA Toulon Provence Méditerranée	Hyères	Public	Parc de Port Cros?	ONF Pascal Gillet
3	Distillerie de La Crau	CA Toulon Provence Méditerranée	La Crau	Privé	A confirmer	ALS SV A confirmer
4	Déchetterie de la Crau	CA Toulon Provence Méditerranée	La Crau	Public	A confirmer	ASL SV A confirmer
5	Déchetterie CCMPM	CC Méditerranée Porte des Maures	A définir	Public	Intercommunal	- -
6	Déchetterie CCGST	CC Golfe de Saint- Tropez	Sainte Maxime	Public	Intercommunal	ASL SV Jacques BRUN / Thomas DOMBRY
7	Déchetterie (projet)	CC Golfe de Saint- Tropez	Ramatuelle	Public	A confirmer	ASL SV George FRANCO
8	SARL Icardi Pascal	CA Toulon Provence Méditerranée	La Crau	Privé	Pascal Icardi	ASL SV Pascal ICARDI - 04.94.57.62.37 Pascal.icardi@wanadoo.fr
9	Scierie Bottero	CC Golfe de Saint- Tropez	Croix-Valmer	Privé	En recherche d'un site	Jacques BRUN + Guillaume PERRIN Maury Bottero

Le site de Hyères (1) n'est plus disponible. Delphine Capella, cheffe de projets Prévention du risque Incendie et animatrice des comités de massifs forestiers, a échangé avec le chef de service concerné, l'implantation d'un projet de plateforme bois n'est pas possible sur le site envisagé car désormais occupé.

Le site à la Maunière (2) n'a pas non plus été identifié comme site potentiel suite aux discussions avec le Parc de Port Cros.

La distillerie de La Crau (3) n'est plus en activité. D'après les échanges, le foncier appartient à la société Grap'Sud. La situation de cette distillerie en zone urbanisée ne semble pas à un

nouveau projet de plateforme bois, **il n'est pas souhaitable d'approfondir les investigations sur ce site.**

Différentes **déchetteries (4,5,6,7)** sur les communautés de communes pourraient potentiellement accueillir une activité de plateforme bois. Les échanges se font faits avec :

- Jacques Brun (Pôle Développement Économique et Aménagement du Territoire, Chargé de missions énergie - agriculture CCGST) et Thomas Dombry (Maire de La Garde-Freinet) pour **les déchetteries du Golfe de Saint-Tropez (GST)**,
- Marie Amedro (chargée de mission CCMPM) pour **les déchetteries de Méditerranée Porte des Maures (MPM)**.

Sur le territoire de la CCGST, Plusieurs tentatives de réimplantation de la plateforme, historiquement située à la Mole ont déjà été effectuées sans succès sur le territoire de la communauté de commune GST. La réticence politique et la tension foncière dans le Golfe tendent à écarter ce territoire comme option potentielle pour l'implantation de MBE.

Etant donné la présence de nombreux client sur le Golfe pour le paillage, Gisela suggère néanmoins l'organisation d'une rencontre avec le Directeur Général des Services pour identifier plus précisément les réticences à l'implantation de MBE.

Le même constat est effectué **sur le territoire de la communauté de commune Méditerranée Porte des Maures (projet Majastre abandonné)**².

Note : Les échanges avec la communauté de communes de Cœur du Var sont détaillés sur la page suivante.

La SARL Icardi Pascal à La Crau (8) : cette société commercialise des matériaux de terrassement (sable, gravier...). Le site est en zone commerciale à proximité de l'autoroute mais semble proche d'habitations.



Figure 5 : Localisation de la SARL Icardi Pascal

La scierie Bottero (9) : Le projet de partenariat avec la scierie Bottero, longtemps soutenu par des chargés de mission de la COFOR et de la communauté de communes GST n'a pas abouti. La scierie Bottero ne dispose désormais d'aucun site et doit régler des ennuis administratifs. **Le site est écarté.**

² Information obtenue à la suite du conseil d'administration

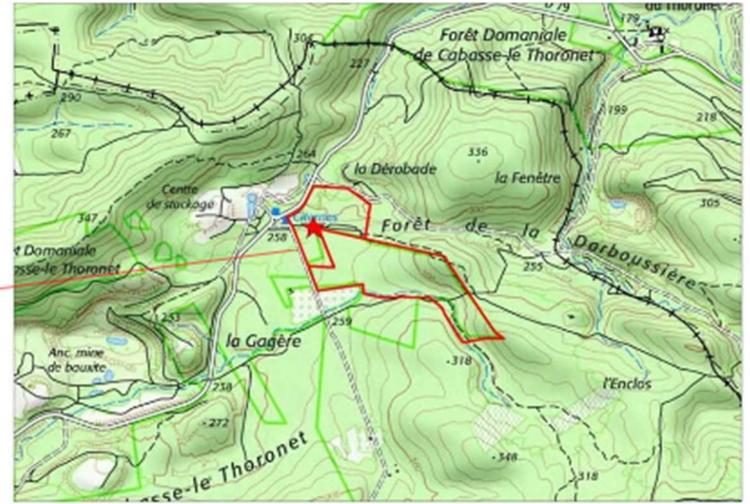
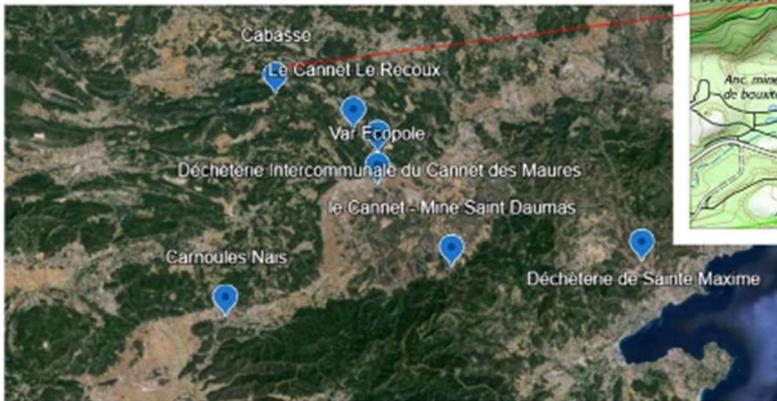
	Localisation		Site Public / privé	Appartenant à :	Contact donné par	Contacts pour poursuivre:
	Nom	EPCI				
	Sur le territoire de la communauté de commune Cœur du Var :					
10	Varécopôte	CC Cœur-du-Var	Le Cannet-des-Maures	Public	Intercommunal (en construction)	Yoann BRACCO - Technicien Forêt Cœur du Var Julien POLLET 06.38.15.23.20 04.98.10.43.73
11	Cabasse Pole Bois, parcelle 299	CC Cœur-du-Var	Cabasse	Public	Intercommunal	Delphine CAPELLA (08.04.2024) Yoann BRACCO
12	Carnoules Gare, parcelle 190	CC Cœur-du-Var	Carnoules	Public	Communal	Possibilité évoquée par M.Guillaume Gaudin, délégué syndical SMMM, élu à Carnoules Réponse négative
13	Carnoules Equarissage, parcelles 192 à 199	CC Cœur-du-Var	Carnoules	Public	Intercommunal	Delphine CAPELLA (08.04.2024) Yoann BRACCO
14	Déchetteries CCCV: Le Cannet des Maures - Gare, parcelles 658 et 656	CC Cœur-du-Var	Le Cannet des Maures	Public	Intercommunal	Delphine Cappella Yoann BRACCO
15	Le Cannet Bauxite, parcelles 15 -16 17	CC Cœur-du-Var	Le Cannet-des-Maures	Public	Intercommunal	Delphine CAPELLA (08.04.2024) Yoann BRACCO
16	Le Recoux, parcelles C526 et 269, 219	CC Cœur-du-Var	Le Cannet des Maures	Public	Intercommunal (à confirmer)	Delphine CAPELLA (08.04.2024) Yoann BRACCO

Le projet Var Ecopôle (10), porté par la communauté de communes Cœur du Var, est un projet de création d'un pôle économique autour de « *la silver économie, le numérique, l'innovation et l'environnement* ». Julien Pollet, directeur du développement économique à la CCCDV, a confirmé que malgré l'intention d'accueillir majoritairement des entreprises de nouvelles technologies, il a été inscrit dans le projet l'implantation d'activités industrielles à vocation environnementale.

La première zone de Var Ecopôle ne semble pas idéale pour l'implantation de MBE car trop proche de zones urbanisées. Les deux zones qui seront développées ultérieurement paraissent plus adaptées.

Sur le territoire de la communauté de communes Cœur du Var, plusieurs autres options semblent possibles. En effet, plusieurs sites avaient été identifiés par Delphine Cappella, lorsqu'elle avait travaillé, elle aussi, sur la recherche d'un site pour l'implantation d'une plateforme bois pour la CUMA du Var. Ces sites appartiennent tous à la CCCDV. Le syndicat mixte a donc réétudié les sites envisagés avec Yoann Bracco.

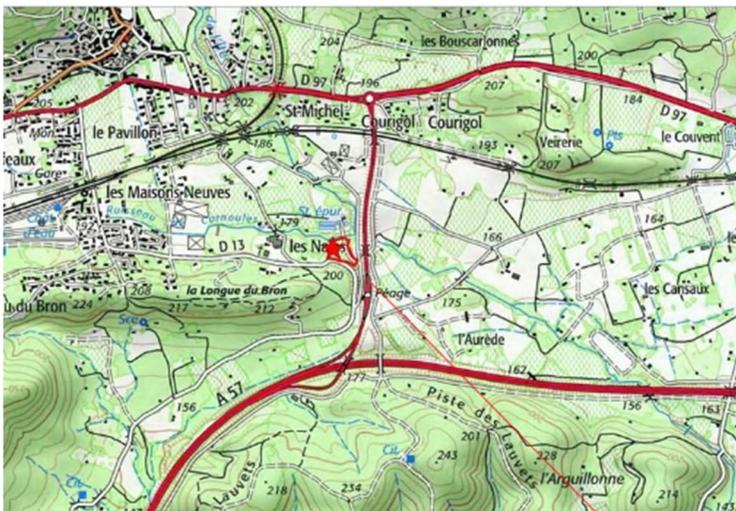
Le **site de Cabasse (11)**, propriété de l'intercommunalité, était le mieux pressenti à l'époque. La parcelle avait été achetée par l'intercommunalité pour l'implantation d'une plateforme bois. Le projet n'a pas abouti. En face de ce site se trouve un centre de stockage Véolia. La mutualisation de moyens pourrait être envisageable avec Véolia.



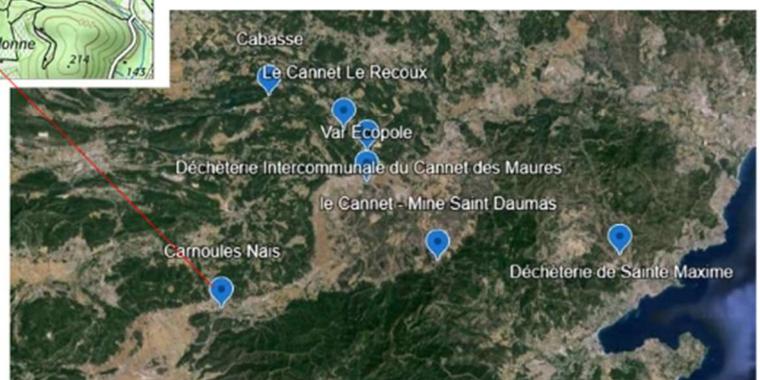
Cabasse ONF - Gagère

La Site de Carnoules Nais (13) (vers l'Equarissage), propriété de l'intercommunalité, était pourrait être une option à regarder.

A noter que la **Mairie de Carnoules (12)** avait également proposé de se renseigner lors du comité syndical du 2 avril 2024. La commune avait en effet identifié du foncier dont elle est propriétaire pour implanter un acteur forêt-bois (information discutée lors de l'AG de Forêt Modèle de Provence du 20 juin 2024, et échanges avec M. Gaudin, élu à Carnoules).



Carnoules - Nais



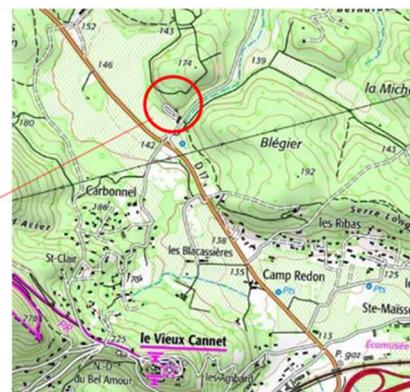
Bien que la surface soit adéquate, la proximité de cette parcelle avec une zone urbanisée ne permettrait pas l'installation d'une plateforme bois pour cause de gêne du voisinage.

Plusieurs sites sur la commune du Cannet des Maures ont été identifiés.

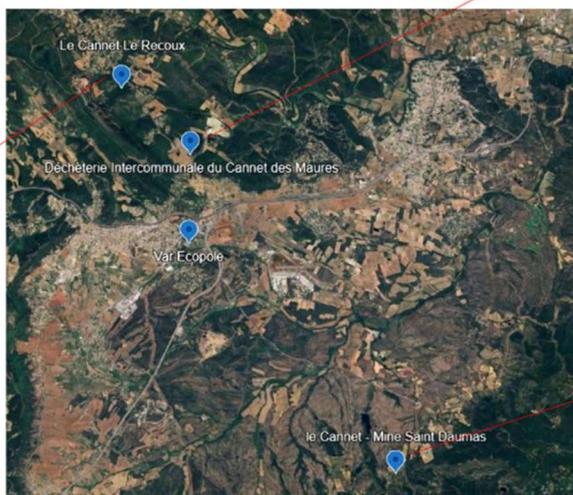
La déchetterie intercommunale au Cannet-des-Maures (14), semble particulièrement intéressante de par sa localisation et l'espace suffisant pour accueillir un site comme MBE ; un pont bascule est déjà présent (vérifier si la taille du pont bascule est suffisante). Un autre pont bascule est éventuellement présent à la carrière toute proche.



Le Cannet –
Déchetterie intercommunale



Le Cannet - recoux



Le Cannet Mines st Daumas



Le site des Mines St Daumas (15) : Le site est en limite de Réserve Naturelle de la Plaine des Maures, la route peu adaptée aux poids lourds et ne dispose d'aucun équipement. **Il est écarté des sites potentiels.**

Le site Le Recoux (16) dispose de places mais son accessibilité n'est pas très bonne.

De plus, sur ces deux derniers sites, il n'y a, à ce jour, pas d'activité et que la mutualisation des moyens n'est pas envisageable.

5.4. Opportunités identifiées au-delà du territoire du massif des Maures

A delà des parcelles identifiées ci-dessus, la COFOR ALEC 83 a présenté à plusieurs reprises le projet d'implantation de Maures Bois Energie ou des besoins d'une plateforme bois en général lors d'ateliers organisés par Dracénie Provence Verdon Agglomération.

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, cette communauté d'agglomération a identifié des objectifs de production d'énergie renouvelable issue de la biomasse forestière comme une part importante de son mix énergétique. Par ailleurs, ce territoire est lauréat d'un appel à projet : « territoire d'industrie » qui lui permet de bénéficier d'un accompagnement spécifique pour développer des projets en lien avec des activités industrielles notamment forêt et bois. Certaines communes de cette EPCI sont rattachées au Massif des Maures et il pourrait s'avérer pertinent d'étudier les possibilités d'implantation de Maures Bois Energie dans le cadre d'une co-activité de première transformation des ressources forestières.

Un travail identique est mené sur le territoire du Pays de Fayence, où une ancienne friche minière a été identifiée pour proposer un projet de reconversion vertueux, en adéquation avec les ambitions du territoire.

6. Conclusion et actions à suivre

Les difficultés à trouver un site sont réelles et rappelle qu'AFA Bois Energie a mis plus de 10 ans à trouver son site.

Selon les échanges lors du conseil d'administration de MBE, une préférence est donnée pour les sites du Cannet des Maures. Bien que la localisation à Cabasse ne soit pas idéale (accès plus difficile), le site n'est pas écarté.

Le syndicat mixte précise que pour espérer une suite favorable, il est indispensable que les élus portent le projet. Aussi, afin d'évaluer l'intérêt potentiel des élus sur la CCCDV, il est proposé qu'un dossier de présentation préparé par le SMMM soit au Président de la Communauté de communes Cœur du Var, Monsieur Yannick Simon.

Actions à suivre

Les actions à suivre au moment de la finalisation de ce FEADER sont donc les suivantes :

1. MBE, par l'intermédiaire de son Président, va préparer un courrier à l'attention de la communauté de commune de Cœur du Var pour se positionner sur le projet de Var Ecopôle. Une prise de rendez-vous préalable avec Julien POLLET, directeur Développement Economique de la CCCDV serait souhaitable.
2. Le SMMM va préparer un dossier de présentation à l'attention du Président de la Communauté de Commune de Cœur du Var, M. Yannick SIMON, pour voir l'intérêt potentiel des élus de ce territoire et avancer sur une localisation potentielle sur un site dont le foncier appartient à cette communauté de communes. Ce dossier sera transmis par la présidente du SMMM, Mme Christine AMRANE.
3. Le SMMM va relancer M. Thomas DOMBRY pour l'opportunité éventuelle sur la CCGST (Déchèterie de Ste Maxime).



4. MBE / la COFOR tenteront une prise de rendez-vous de leur côté avec des élus ou le DGS de la CCGST.
5. La COFOR va inscrire dans ses actions 2025 de mener un groupe de travail sur l'implantation d'un pôle Bois avec du Bois d'œuvre, Bois énergie et Paillage dans le territoire (Var est), notamment en soutien à MBE, mais également aux autres acteurs (Permabita, scieurs locaux etc.)
6. Dans la continuité des échanges qui ont déjà eu lieu, la COFOR continuera de défendre ces projets auprès des autres territoires que ceux du massif des Maures, comme la Dracénie, le Pays de Faïence etc.

PJ : Annexe 1 – Diapositive de présentation lors de l'AG MBE en date du 3 juillet 2024







Implantation Plateforme MBE

Rappel des besoins

Différentes options envisagées

Personnes contactées

Solutions envisageables




Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES









Rappel des besoins

1. Dimensions du terrain de stockage, idéalement avec un sol bétonné : 2000 m²
2. Dimensions du hangar, sol bétonné : 600 m², avec une hauteur minimale sous faitage de 7,5 m (pour permettre la circulation du manitou et un broyage direct pour le chargement du hangar)
En fonction des besoins du territoire en bois énergie (BE), la dimension du hangar pourrait évoluer.
3. Prévoir de l'espace pour un éventuel pont-bascule, un parking, un bureau, le parking des engins (manitou de chargement, machine de criblage)




Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES









Rappel Etude Akajoule 2020 (GST)




L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

La localisation d'une plateforme bois dépendent :

- 1- Des **ressources** disponibles (forêts, industries du bois...)
- 2- Des caractéristiques des **chaufferies** actuelles et potentielles et de leurs localisations
- 3- Des **fournisseurs** de combustibles **déjà implantés** sur le territoire et de leurs zones de livraison + localisation des **plateformes existantes**
- 4- Des **axes de circulations** et des facilités d'accès du site potentiel (limitations de tonnages et de hauteur...)
- 5- La proximité avec les clients









Cartographie des contraintes de localisation de la plateforme




L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

ofme.org Observatoire régional de la forêt méditerranéenne Données et chiffres clés de la forêt méditerranéenne en Provence-Alpes-Côte d'Azur

ESPACES DE TRAVAIL À PROPOS...

RESSOURCES FORESTIÈRES 46

GESTION FORESTIÈRE 14

VALORISATION DU BOIS 85

Entreprises de la filière 44

Formation 4

Exploitation et récolte de bois 16

Desserte forestière 6

Bois énergie 10

Plateformes bois 4

Chaufferies bois 6

Bois construction 3

POLITIQUES TERRITORIALES 11

PROTECTION DE LA FORÊT ET ENJEUX SOCIAUX 72

RISQUES EN FORÊT 13

POPULATION ET ZONAGES 9

Mes indicateurs x

Premier plan (symboles)

● Nombre de points noirs # x

● Chaufferies bois en fonctionnement # x

● Consommation de plaquettes # x

● Consommation d'autre combustible bois # x

● Nombre de plateforme bois # x

Arrière-plan (aplats de couleurs)

● Gestion des plateformes bois # x

CHANGER LE DÉCOUPAGE GÉOGRAPHIQUE

Étendue Région

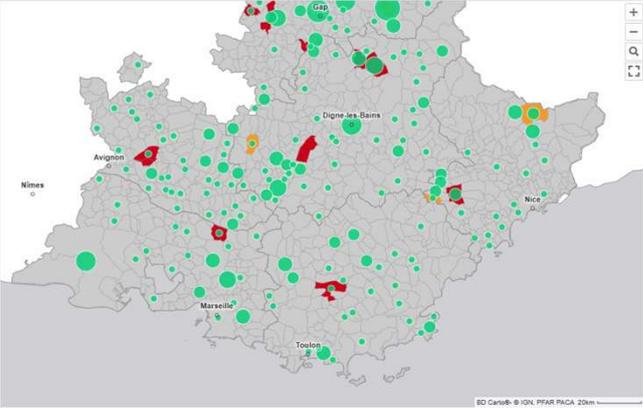
Niveau Commune 2019

CARTE TABLEAU SYNTHÈSE

1 Nombre de chaufferies bois en fonctionnement 2023 ▼

2 Gestion des plateformes bois

ACTIONS ⚙



Provence-Alpes Côte d'Azur par commune

946 communes

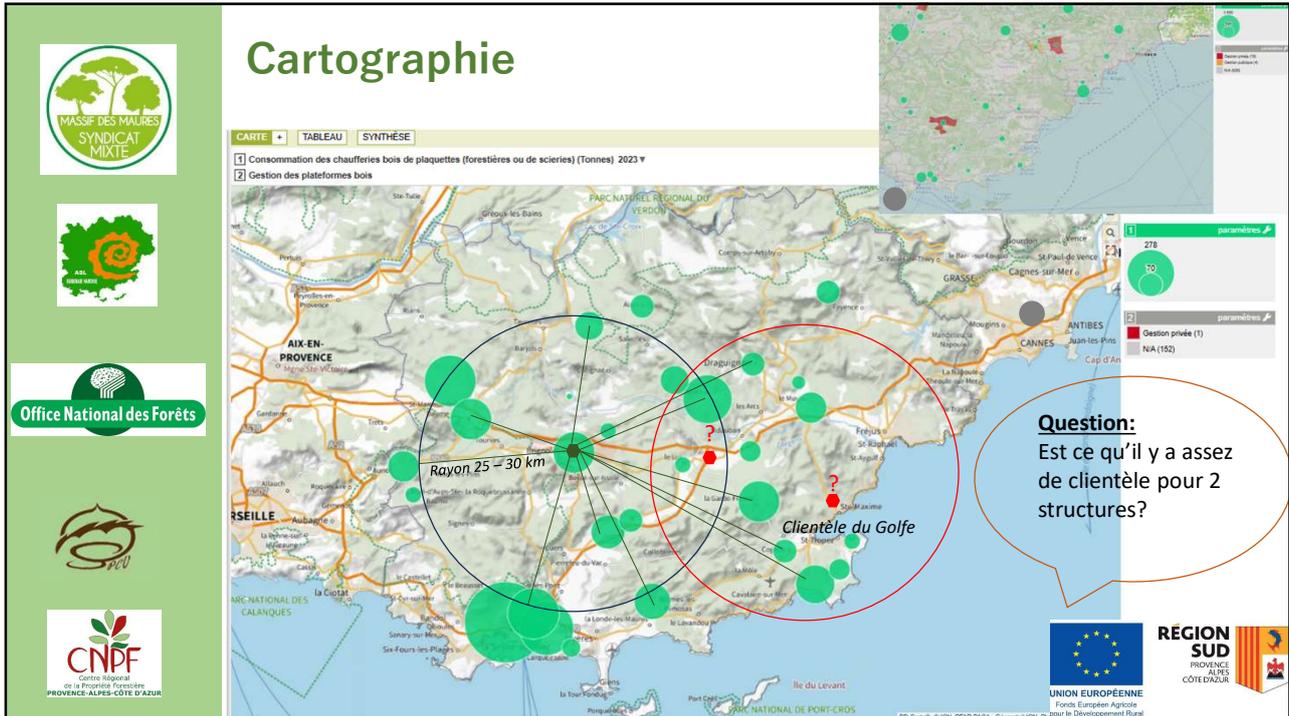
1 paramétrés

2 paramétrés

● Gestion privée (16)

● Gestion publique (4)

● N/A (926)



Différentes options envisagées

Nom	EPCI	Commune	Contact donné par	Contacts pour poursuivre:
Hyères	CA Toulon Provence Méditerranée	Hyères	Delphine CAPELLA	Nicolas ZAMIT Chef de service Service sécurité civile nzamit@mairie-hyeres.com
Distillerie de La Crau	CA Toulon Provence Méditerranée	La Crau	Gisela SANTOS-MATOS	Thomas Dombry
Déchetterie de la Crau	CA Toulon Provence Méditerranée	La Crau	Gisela SANTOS-MATOS	?
Déchetterie CCMPM	CC Méditerranée Porte des Maures	?	Marie AMEDRO	Marie et Coralie ont donné les contacts des chargés de mission du pôle déchet à Aurélie (suivi mail)
Déchetterie COGST	CC Golfe de Saint-Tropez	Sainte Maxime	Jacques BRUN	Thomas Dombry
Déchetterie (projet)	CC Golfe de Saint-Tropez	Ramatuelle	George FRANCO	?
SARL Icardi Pascal	CA Toulon Provence Méditerranée	La Crau	Gisela SANTOS-MATOS	04.94.57.62.37 Directeur : Pascal.icardiz@wanadoo.fr (il est généralement présent après 17h pour
Varécopète	CC Cœur-du-Var	Le Cannet-des-Maures	Yoann BRACCO - Technicien Forêt Cœur du Var	Julien POLLET 06.38.15.23.20 / 04.98.10.43.73
Scierie Bottero	CC Golfe de Saint-Tropez	Croix-Valmer	Jacques BRUN + Guillaume PERRIN	Maury BOTTERO

Logos: UNION EUROPEENNE, REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR, L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES







Différentes options envisagées




UNION EUROPEENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Nom	EPCI	Commune	Contact donné par	Contacts pour poursuivre:
Site à Carnoules	CC Cœur-du-Var	Canourtes	Guillaume Gaudin, délégué syndicat SMMM	Guillaume GAUDIN <g.gaudin@carnoules.net>
Cabasse Pôle Bois, parcelle 299 (+278 - 2987)	CC Cœur-du-Var	Cabasse	Delphine CAPELLA (08.04.2024)	Yoann BRACCO (24.04.2024)
Carnoules Gare, parcelle 190	CC Cœur-du-Var	Carnoules	Delphine CAPELLA (08.04.2024)	Yoann BRACCO (24.04.2024)
Carnoules Equarissage, parcelles 192 à 199	CC Cœur-du-Var	Carnoules	Delphine CAPELLA (08.04.2024)	Yoann BRACCO (24.04.2024)
Le Cannet des Maures - Gare, parcelles 658 et 656	CC Cœur-du-Var	Le Cannet-des-Maures	Delphine CAPELLA (08.04.2024)	Yoann BRACCO (24.04.2024)
Le Cannet Bauxite, parcelles 15 -16 17	CC Cœur-du-Var	Le Cannet-des-Maures	Delphine CAPELLA (08.04.2024)	Yoann BRACCO (24.04.2024)
Le Recoux, parcelle communale C526 et 269, 219	CC Cœur-du-Var	Entre le Cannet et le Thoronet, commune à définir	Delphine CAPELLA (08.04.2024)	Yoann BRACCO (24.04.2024)









Personnes contactées




UNION EUROPEENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Delphine CAPPELA, département, ex- CM Forêt CdV
 Yoann BRACCO, CM Forêt CdV
 Jacques BRUN, CM Agriculture GST
 Thomas DOMBRY, Elus Forêt, Déchets et Agriculture, GST
 Présentation en comité syndical avec les Elus du syndicat,
 Guillaume GAUDIN
 Maury BOTTERO, porteuse de projet
 Julien POLLET, resp. développement économique CdV
 SARL ICARDI, structure privée en place – à recontacter
 D'autres – à contacter?









Solutions envisageables à ce jour

- Déchetterie de Sainte Maxime – si portage politique sur GST
- Sites CdV Le Cannet – si portage politique sur CdV
- Site CdV Carnoules – si portage politique sur CdV
- Site CdV Cabasse – si portage politique sur CdV
- Demande écrite à faire pour Var Eco pôle ?

(mais également pour les autres options? + demande de rendez-vous ?)




Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

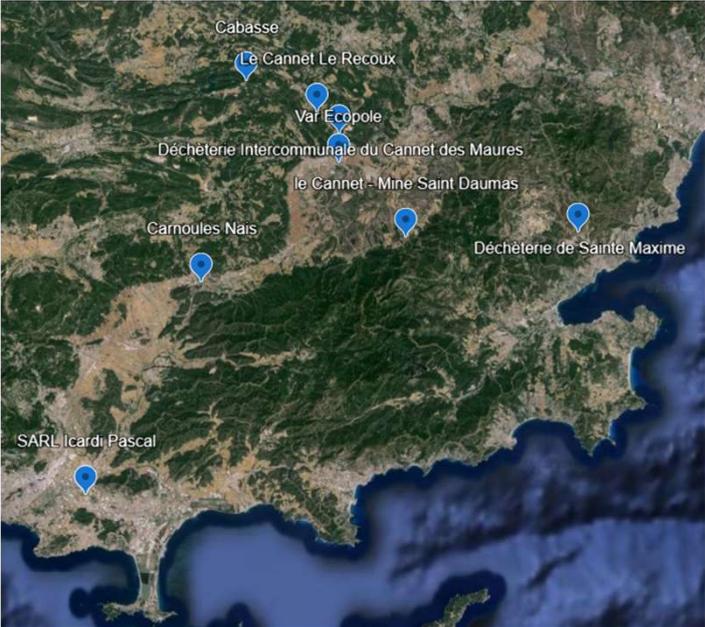








Cartographie des différentes options



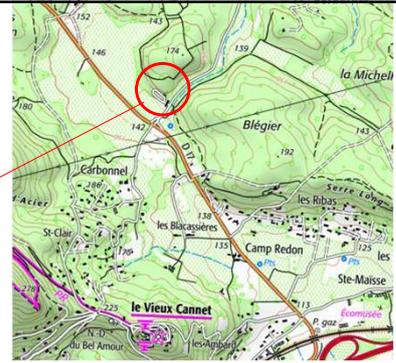
Question:
Est ce que ces sites font du sens pour MBE ???



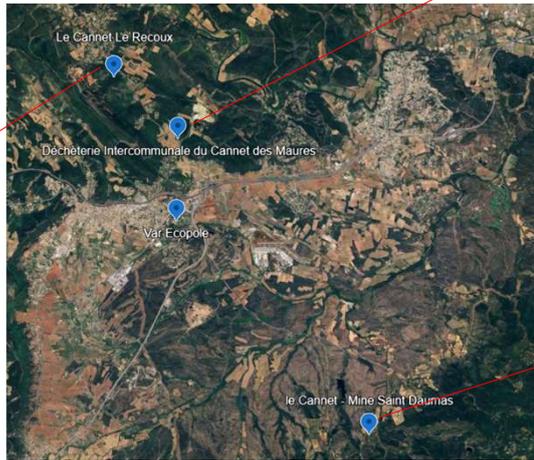
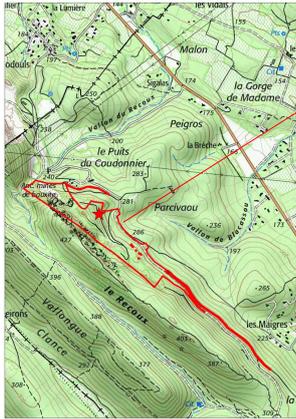

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



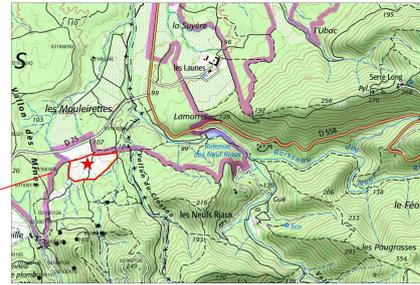
Le Cannel – Déchetterie intercommunale



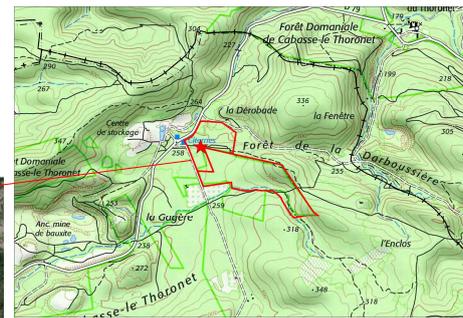
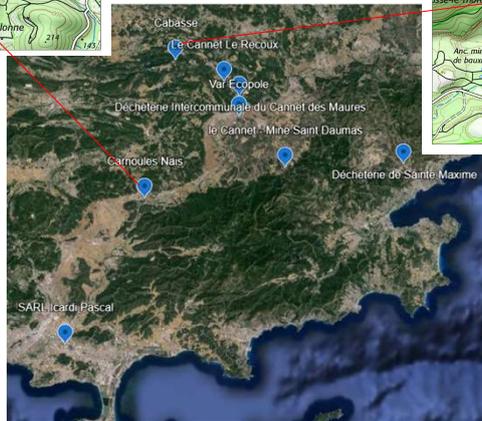
Le Cannel - recoux



Le Cannel Mines st Daumas

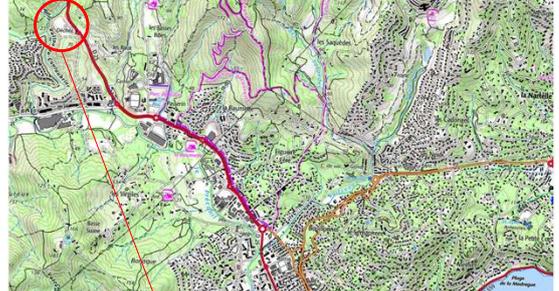


Carnoules - Nais



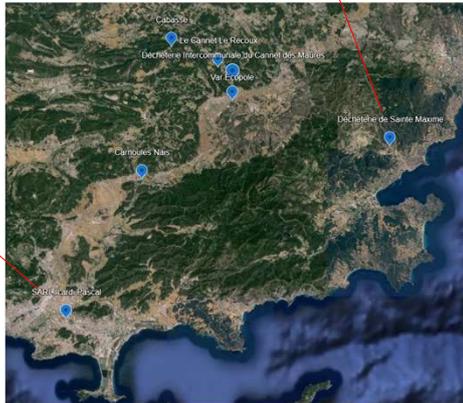
Cabasse ONF - Gagère







SARL Icardi



Sainte Maxime -
Déchetterie







Conclusion

Les difficultés pour trouver un site sont réelles et peuvent être très très longues:
Cas de figure de AFA Energie

Les solutions possibles:
Le CG 83 va pouvoir financer dans sa stratégie départementale l'acquisition de foncier, l'acquisition de matériel → leur faire remonter nos besoins !

Il faut un portage politique fort pour faire aboutir un projet : rencontrer les maires, les communautés de commune est important.
Projet de dépôt d'un dossier lors du prochain bureau CdV




Question:
Y a-t-il la volonté de continuer les recherches et de m'accompagner?



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

SLD Maures : Mobilisation de ressources forestières à haute valeur ajoutée sur le Massif des Maures

Action 5 – Animation et suivi du programme d'action

Comité technique du 23.06.2023

ASL – ONF – CRPF – SMMM – Visio

Relevés de notes

PRESENTS

Luc BLAISON - Référent liège -ONF

Gisela DOS SANTOS - ASL

Marie GAUTIER – CRPF

Aurélié BOULOT – SMMM

Marylène GRAGNIC – SMMM

Excusés :

Pascal Gillet - Chef UT des Maures- ONF

Margaux FLORENT - SPCV

Echanges préalables, partage d'information :

- **Action 1 : Réaliser un schéma de desserte**

<u>Valeur cible</u>	<u>Livrable</u>
1 schéma de desserte (SD) Identification des pistes stratégiques : 100% Identification des points noirs : 100%	Rapport du SD CR des réunions Données potentiels forestiers, inclut castanéiculture Repérage des points noirs

Actions discutées lors de la réunion de coordination du 13.01.2023 et mise à jour de ces actions :

1. La nouvelle chargée de mission pour le suivi du FEADER et l'animation de la charte forestière en général est arrivée au sein du SMMM le 12.06.2023.
2. Une consultation a été lancée pour recruter la société en charge de la réalisation des études sur le schéma de desserte. Le cahier des charges technique a été rédigé et relu par le comité technique, la consultation des entreprises et l'alignement du marché a été réalisé sur le premier semestre



2023 par le SMMM : quatre entreprises ont été consultées et deux entreprises ont fourni une offre de réponse.

3. L'attribution du marché a été donnée au groupement à EGA – ALCINA – Pyrénées cartographie. Le démarrage des travaux et des études par le groupement est prévu en septembre 2023, avec une fin de leur étude planifiée en juin 2024 selon le calendrier fourni.

Echanges et discussions :

Le CRPF indique que le parc de la Sainte Baume participe à un projet similaire, le bureau d'étude a déjà élaboré un 1^{er} jet et un retour est attendu sur la base de ce 1^{er} jet. Il serait intéressant de se rapprocher de la chargée de mission.

Actualisation des données existantes en termes de ressource exploitable et d'état de la desserte forestière et Identification des points noirs sur le réseau routier en aval :

Il est attendu que les partenaires communiquent des informations sur la localisation de la ressource en général (chêne liège, mais aussi autres essences et châtaigner). Le CRPF rappelle que le schéma de desserte doit répondre à une équation à deux entrées avec d'une part la ressource et d'autres part la desserte déjà existantes. L'ASL et l'ONF tiennent disponibles respectivement une couche SIG 'non retravaillée' (travail en cours sur l'action 2) de la surface totale de chêne liège et des couches avec les pistes DFCI etc. Ceci sera communiqué au groupement. L'ONF rappelle également que le travail de terrain réalisé dans le cadre de leur étude doit faire l'objet d'autorisation de circulation.

Autres actions

Une analyse des incidences et une analyse des impacts paysagers doivent être réalisées dans le cadre du FEADER. Le SMMM va se rapprocher du Parc de la Sainte Baume pour le premier point et d'une école de paysage pour le second point.

Actions à suivre/ responsable/date butoir proposée :

1. Transmettre l'offre technico-économique du groupement à l'ensemble des partenaires	SMMM	26.06.2023
2. Contacter la chargée de mission de la Ste baume pour : <ul style="list-style-type: none"> • REX sur le projet de desserte au niveau du parc, • Également sur la nécessité d'une évaluation des incidences (Stéphanie SIGNES) 	SMMM	Avant la fin du mois de juin 2023
3. Contacter le groupement pour leur indiquer que le travail de terrain nécessitera une bonne articulation avec les propriétaires, pour obtenir les autorisations de circulation, et leur indiquer que les partenaires peuvent partager des couches SIG.	SMMM	Avant mi-juillet 2023
4. Le CRPF prévoit de travailler sur les données sur le potentiel forestier avant fin septembre 2023	CRPF	Septembre 2023
5. Contacter une école de paysage pour l'analyse paysagère du projet de desserte	SMMM	Avant la fin du mois de juin 2023

- **Action 2 : Animation et prospection publique-privée de la ressource en liège**

Cette action se décompose dans les sous-actions suivantes :

2-1 : Repérage de terrain pour affiner la connaissance de la ressource :

<u>Valeur cible</u>	<u>Livrable</u>
5000 ha de suberaie parcourue	Cartographie des secteurs inventoriés, évaluation environnementale, planification des levées et des volumes prélevés

En janvier 2023, l'ASL avait prévu de recruter un stagiaire, qui travaillerait également pour l'ONF. Le recrutement d'un stagiaire n'a pas été concluant et l'ASL a redirigé ses recherches vers un recrutement d'un salarié en CDD. Le premier recrutement n'a pas été concluant (désistement) mais l'ASL est toujours en recherche active et espère concrétiser cette embauche en septembre 2023.

En attendant, le travail de cartographie a commencé et la méthodologie de terrain est en cours d'élaboration par l'ASL.

Les visites à venir porteront sur l'ensemble des forêts privées. En ce qui concerne les forêts publiques, l'ONF prévoit de réaliser ce travail d'inventaire de terrain en interne.

A noter que des cartes séparées pour la forêt privée et la forêt publique pourront être élaborées si le travail de compilation est trop fastidieux.

Une discussion s'est engagée sur la confidentialité des données, qui reste à trancher. Cependant, ce qui est prévu dans le cadre du FEADER devra être fourni de façon confidentielle, pour valider les engagements passés sur ces demandes de financements.

Actions à suivre/ responsable/date butoir proposée :

1. Concrétiser l'embauche chez l'ASL	ASL	Septembre 2023
--------------------------------------	-----	----------------

2-2 : Animation auprès des propriétaires privés et publics :

<u>Valeur cible</u>	<u>Livrable</u>
1000 courriers envoyés aux propriétaires 40 adhésions à l'ASLSV 250 tonnes de liège exploités / an 10 réunions auprès des propriétaires publics/privés	CR des 10 réunions d'information auprès des propriétaires publics et privés (y compris réunions bilatérales, présentations aux partenaires)

Des courriers ont été rédigés et envoyés sur les communes du plan de la Tour et Sainte Maxime (environ 80). Les réunions d'information n'ont pas commencé. Trois à quatre communes avaient été sélectionnées dans un premier temps pour des journées d'information. Cette action doit être intensifiée.

A noter que l'ONF réalise des réunions bilatérales régulièrement (sur le terrain) avec les élus et que ces réunions peuvent être incluses dans le cadre de cette action (avec CR).

L'ONF et l'ASL vont travailler sur un planning de réunions (en septembre) et l'ASL va travailler en parallèle sur des thématiques pour les communes.

Actions à suivre/ responsable/date butoir proposée :

1. Continuer l'envoi de courriers	ASL	En continu
2. Etablir un planning de réunions entre l'ASL et l'ONF	ALS/ONF	Septembre 2023

2-3 : Echange de connaissance pour une montée en compétence entre gestionnaires forestiers sur le chêne liège :

<u>Valeur cible</u>	<u>Livrable</u>
-	Compte rendu des séances de partage ou de formation terrain (feuille émargement, photos)

Une réflexion avait été ébauchée en janvier 2023 pour organiser une ou deux journées d'échanges sur la thématique « gestion des suberaies ». La date et les thématiques de la première journée d'échanges doivent être définies entre l'ASL et l'ONF pour novembre 2023 à la Maison de la Forêt à Bormes.

Plusieurs sujets sont encore en discussion sur ces thématiques : changement climatique, pathogène/maladie, label bas carbone ou REX sur les plantations récentes réalisées. Des personnes comme Jean Baptiste Debray, Conservatoire du littoral pourrait être invitées, ou bien le Parc Naturel de Porc Cros.

Le CRPF propose d'inviter également les élus, voire d'ouvrir aux partenaires économiques, mais l'objectif initial était vraiment un partage de connaissance entre gestionnaires. Il pourrait être envisagé une réunion / journée en deux phases : une phase plus technique et une phase plus élargie. La date de cette journée d'échange sera fixée en septembre pour une première journée planifiée en novembre 2023, probablement à la Maison de la Forêt à Bormes.

Actions à suivre/ responsable/date butoir proposée :

1. Fixer la date et les thématiques de la première journée d'échange en novembre à Bormes	ASL/ONF	Septembre 2023
2. Confirmer l'intérêt d'ouvrir ces journées à un public élargi	ALS/ONF	Septembre 2023

2-4 & 2-5 : Planification des chantiers d'exploitation de levées sur les 5 1ères années en cherchant à favoriser les levées publiques – privées et mise en œuvre et encadrement de chantiers d'exploitations groupées de liège en forêt publique et privée :

<u>Valeur cible</u>	<u>Livrable</u>
-	Bilan des chantiers d'exploitation de liège

Ces actions viendront dans un second temps.

Il faut cependant noter qu'une première levée publique et privée avaient été planifiées cette année (2023) mais n'a pas pu être réalisée car l'ASL et l'ONF ne se sont pas entendus sur les aspects financiers.

- **Action 3 : Prospection du pin d'Alep destiné au bois d'œuvre**

<u>Valeur cible</u>	<u>Livrable</u>
2 jours de formation des agents et partenaires à l'utilisation des outils Une cartographie des ressources de pin et définition des parcelles pilotes sur les 5 ans 50% - Etat d'assiettes intégrant des préconisations Pin Bois d'Œuvre	Rapport : outil d'aide à l'identification des peuplements de pins d'Alep Compte rendus des séances de formation (feuille d'émargement, photos) Rapport : cartographie des secteurs inventoriés, potentialités et localisation de parcelles pilotes

Pascal Gillet a la charge de cette action au sein de l'ONF :

1. Formation des techniciens de la forêt publique et gestionnaire de la forêt privée à l'utilisation des outils de diagnostic (clé de détermination de la qualité des pins).

2. Pré-identifier à partir des programmes d'aménagement, des plans simples de gestion, d'analyse cartographique les secteurs présentant un intérêt pour mener une sylviculture plus dynamique du Pin d'Alep,
3. Organiser des campagnes de repérage de terrain pour affiner la connaissance de la ressource disponible : âge des peuplements, volume.
4. Cartographie de la ressource pins (Alep et maritime) et recommandations de gestion adaptées aux types de peuplements.
5. Définition de parcelles expérimentales de conduite sylvicole adaptée au pin destiné au bois d'œuvre.

Le CRPF, l'ONF et l'ASL ont déjà eu un échange séparé sur cette action.

Des outils de diagnostics ont été réalisés (clé de détermination de la qualité des pins) – le CRPF détient cet outil également.

En revanche, la formation n'a pas pu avoir lieu car les créneaux n'ont pas été obtenus, cette formation doit être planifiée à l'automne.

Le CRPF travaille sur la cartographie côté privée pour septembre.

Actions à suivre/ responsable/date butoir proposée :

1. Contacter Pascal Gillet pour faire le point	SMMM	Juin à juillet 2023
--	------	---------------------

- **Action 4 : Gestion et valorisation des ressources ligneuses castanéicoles**

Sous action 4-1 : Développement du broyage des rémanents castanéicoles – petits à moyens diamètres et bogues

<u>Valeur cible</u>	<u>Livrable</u>
30 castanéiculteurs impliqués dans des alternatives au brûlis	Cartographie des secteurs accessibles à broyeur répertoriés
4 chantiers de démonstrations et essais de broyage des rémanents et de valorisation du bois	Liste des propriétaires contactés et compte-rendu succinct des retours obtenus Liste des entreprises / artisans ... contactés et compte-rendu succinct des retours obtenus Rapport technique, juridique et économique sur la faisabilité du broyage

Le SMMM a rencontré la chargée de mission du SPCV le mardi 20.06.2023 pour faire le point sur les actions menées à date. La chargée de mission a été recrutée au sein du SPCV il y a environ 2 mois. Depuis, la chargée de mission a commencé le questionnaire à l'attention des adhérents. Elle souhaite le finaliser pour mi-juillet pour relecture par l'ASL et le SMMM, pour un envoi par mail aux adhérents avant la fin du mois de juillet. La chargée de mission a prévu une relance début septembre, avec dans la mesure du possible des déplacements et des rencontres. D'ici là, elle espère avoir pu obtenir suffisamment d'informations sur le modèle juridique des CUMA pour répondre aux adhérents en cas de questions.

L'ONF précise qu'il dispose d'un broyeur sur la Verne et peuvent partager des informations techniques sur les types de broyeurs. Il s'agit d'un broyeur autonome qui peut monter des pentes de 40 à 50%. Le souci des broyeurs étant le plus souvent l'accès aux parcelles. Le contact à ce sujet au sein de l'ONF est Loïc HASCOET responsable de la Base ATM de Pignans : 06 27 30 26 80 - loic.hascoet@onf.fr

Actions à suivre/ responsable/date butoir proposée :

1. Finaliser le questionnaire pour envoi	SPCV	Envoi fin juillet 2023
2. Contacter l'ONF pour des renseignements sur les broyeurs	SMMM / SPCV ?	A définir
3. Se renseigner sur le modèle de CUMA	SMMM / SPCV	Juin / début juillet 2023

Sous action 4-2 : Valorisation locale des résidus de rénovation des châtaigneraies fruitières – petits à gros diamètres

Valeur cible	Livrable
% à fixer de volume de bois de châtaigner valorisé	Rapport technique juridique et économique sur la valorisation du bois de Châtaignier Compte-rendu des essais de broyage et de valorisation des ressources

Plusieurs options de valorisation sont étudiées par la chargée de mission :

- Projet de fascinage – retenue collinaire
- Vannerie
- Ganivelle (un exemple de revalorisation existe déjà sur la commune de Hyères)
- Réalisation de piquet en châtaigner pour les vignes
- Bois d'œuvre : l'association Permabita a exprimé son intérêt pour la construction. Des essais concluants ont été menés pour fabriquer des planches pour les planchers avec les branches d'une longueur au moins égale à 2,50 m et de diamètre supérieur à 20 cm ; Ils peuvent aussi récupérer le bois mort dans les mêmes dimensions et en faire des planches si absence de verts et encore sains.
- Cosmétique : la chargée de mission doit rencontrer le secrétaire de l'association Forêt Modèle de Provence pour échanger sur les possibilités en cosmétique.

Selon le REX de l'ASL et de l'ONF, les forêts de châtaigniers du Var sont des forêts de greffés, plutôt que des forêts de cépées. De fait, quand des élagages sont réalisés, ce sont plutôt des bois morts qui sont récupérés, ce qui limite la réutilisation. Il est peu probable que la qualité du bois récupéré permette une utilisation en piquet, en ganivelle, voire en vannerie. Il faudrait confirmer avec l'exemple de Hyères s'il s'agit bien de bois local issu de la forêt des Maures. Il est plus probable que le bois sauvage puisse être valorisé en bois d'œuvre, mais ça restera de façon limitée.

L'ASL a mené récemment un chantier de valorisation, où une partie du bois a été réutilisé en bois d'œuvre à l'automne / hiver 2022 et peut partager ce REX avec le SPCV.

De plus, l'ASL précise qu'un de leur adhérent, médecin à l'université de Lille, a effectué des recherches par rapport aux bienfaits des tannins sur la bonne digestion des animaux et peut fournir le contact.

In fine, il semble que les meilleures options à fouiller soit :

- Permabita ;
- Petites scieries mobiles pour réaliser des petites structures type pergolas.

Actions à suivre/ responsable/date butoir proposée :

1. Contacter Permabita pour voir les options de valorisation des rémanents possibles	SPCV	Déjà prévu avant la fin du mois de juin 2023
2. Contacter Forêt Modèle de Provence pour voir les options de valorisation possibles	SPCV	Déjà prévu avant la fin du mois de juin 2023
3. Contacter l'entreprise à Hyères pour confirmer si les ganivelles sont faites à partir de bois local ?	SPCV	Juillet 2023
4. Contacter l'adhérent de l'ASL	SPCV	Juillet 2023

- **Action 5 : Animation et suivi du programme d'actions**

Rappel du calendrier :

Réunion	Date
Date de dépôt de la demande	24.06.2021
Réunion d'avancement et présentation de l'action aux partenaires	03.03.2022
Comité technique calage lancement	19.09.2022
Envoi convention de partenariat signée par partenaires	20.10.2022
Convention reçue par la région	17.11.2022
Réunion de coordination Animation et suivi du programme d'action	17.01.2022
CoTECH 2023	23.06.2023
Date de limite de la dernière facture acquittée	19.09.2024
Date de dépôt de la dernière demande de paiement	31.12.2024

Rappel des actions de suivi :

Selon art.2 de la convention, un livrable de mi-parcours doit être réalisé avec rapport de synthèse des travaux déjà réalisés, avec la part faite par chaque partenaire + en annexe les CR des COPIL / COTECH. Il est convenu que le SMMM rassemble dès fin octobre/début octobre les éléments en vue d'un envoi en fin d'année.

Pour rappel également, un suivi du temps passé doit être réalisé. Le SMM va renvoyer les modèles de suivi, les modèles de CR et de feuilles d'émargement.

Comme convenu lors de précédentes réunions, tous les partenaires doivent bien faire apparaître dans les agendas et mails le temps passé avec un même code que vous pourrez retrouver et extraire facilement "SLD-Maures-N° de l'action", ex : "SLDMautres-2" pour l'action 2- Liège.

Enfin, il est prévu comme action de coordination 1 visite de terrain par projet (4 visites) qu'il faudra planifier avec les partenaires.

Volet communication : à ne pas oublier pour la suite.

Actions à suivre/ responsable/date butoir proposée :

1. Suivi du temps et modèle : renvoyer les documents. Le SMMM va également renvoyer le budget /temps pour chaque partenaire	SMMM	26.06.2023
2. Rapport de mi-parcours	SMMM/CRPF/ASL/SPCV/ONF	Fin d'année 2023
3. Visite de terrain	SMMM	2 nd semestre 2023 ou 1 ^{er} semestre 2024

Prochaine rencontre en septembre 2023 : les 14 – 15 – 21 – 22 septembre à confirmer avec l'ONF

- D'ici là : échange mutualisation des données.
- Prochaine réunion : au Luc
- Aurélie envoi invitation après confirmation de la date avec l'ONF.



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

SLD Maures : Mobilisation de ressources forestières à haute valeur ajoutée sur le Massif des Maures

Action 5 – Animation et suivi du programme d'action

Comité technique du 14.09.23 –

Incluse Réunion avec le groupement pour l'axe 1

ASL – ONF – CRPF – SMMM – EGA – ALCINA (Visio)

Relevés de notes

PRESENTS (par ordre alphabétique)

Luc BLAISON - Référent liège -ONF

Aurélié BOULOT – SMMM

Gisela DOS SANTOS - ASL

Margaux FLORENT - CRPF

Marie GAUTIER – CRPF

Pascal GILLET - Chef UT des Maures- ONF

Marylène GRAGNIC – SMMM

Idole TCHANGO – SPCV

François Joliclerc – EGA

Olivier CHANDIOUX – Alcina (visio)

Excusés :

-

Echanges préalables, partage d'information :

- **Action 1 : Réaliser un schéma de desserte**

<u>Valeur cible</u>	<u>Livrable</u>
1 schéma de desserte (SD) Identification des pistes stratégiques : 100% Identification des points noirs : 100%	Rapport du SD CR des réunions Données potentiels forestiers, inclut castanéiculture Repérage des points noirs



Le groupement EGA – ALCINA et Pyr Carto démarre son étude en septembre 2023. Ils ont besoin des données du PAT (fournies par le SMMM) et des données des exploitants forestiers sur les dix dernières années pour connaître la ressource. Selon leur proposition, les données suivantes sont requises :

- Informations sur la ressource mobilisable identifiée au sein des documents d'aménagements forestiers pour la forêt publique (sous forme SIG),
- Informations sur la ressource mobilisable identifiée au sein des Plans Simples de Gestion pour la forêt privée (sous forme SIG).
- Compléter ces données par la production d'une cartographie des types de peuplements croisés avec les données de volume issues de la base de données BD forêt IGN + croisement avec les contours de feu et la carte d'occurrence de feu

L'ASL et l'ONF ont déjà fournies également, par l'intermédiaire du SMMM les informations suivantes :

- ASL : couche SIG avec les levées de liège des dix dernières années,
- ONF : tableau excel avec les coupes de bois réalisées sur les dix dernières années, plus couche SIG des prévisionnels de coupe, mais au niveau de la parcelle cadastrale (et non de la coupe réellement réalisées).
- CRPF : des informations ont été fournies sur une partie du territoire de Cœur du Var sur les points noirs de la desserte (étude réalisée dans un autre cadre mais qui peut être réutilisées ici). → Aurélie doit renvoyer l'accord de confidentialité signé par Christine AMRANE

Suite aux divers échanges, le groupement reprecise qu'ils peuvent travailler avec les différentes données numérisées, même si non harmonisées, mais qu'il n'est pas prévu dans leur prestation de réaliser de la numérisation de données. Le plus important à ce stade, pour ne pas retarder le démarrage de l'étude est de réaliser un état des lieux de la ressource, de façon à avoir un schéma de desserte utile au territoire. Le CRPF précise qu'il y a de la donnée, même si non complète et que le travail sera fait avec les informations disponibles. Seront fournies en complément des données déjà fournies :

- ONF :
 - Couche avec la description des peuplements
 - Extraction de tous les programmes d'aménagement ou de récolte prévisionnel sur 10 ans : Pascal Gillet se renseigne pour voir si cette donnée est disponible et peut être partagé, avec les volumes présumés réalisables sur 10 ans.
- CRPF :
 - Couche avec la description des peuplements (plus précis que l'IFN) (PSG). A noter que les données sur les interventions prévues ne pourront pas être transmises.
 - Action Pin d'Alep : dans le cadre de ce FEADER, une action Pin d'Alep est en cours et des grosses patates ont été identifiées pour permettre une exploitation possible de cette essence. Les données inaccessibles ont été notées. Cette couche pourra également être transmise.
- ASL : au-delà de la couche sur les subéraies déjà transmises, l'ASL et l'ONF vont travailler dans le cadre de ce FEADER sur une mise à jour de la cartographie pour les subéraies. Malheureusement, le planning de cette étude a été décalé suite à des difficultés de recrutement et les résultats de cette étude ne seront pas disponibles pour être pris en compte dans les données initiales du schéma de desserte. En revanche, l'ASL doit vérifier que la couche fournie est la couche la plus aboutie.
- ASL / SPCV :
 - Couche des peuplements de châtaigniers (vergers)
 - Et couche de travaux réalisés sur les châtaigniers depuis 10 ans.

A noter que :

- Les données du contour du feu seront intégrées dans l'étude, conformément à la méthodologie présentée dans la réponse à l'appel d'offre. Notamment les feux de 2017 et 2021 : les ressources seront

considérées comme non exploitables pour au moins 10 ans. En ce qui concerne les feux de 1990 et 2003, il sera supposé que pour au moins le chêne liège, la ressource est exploitable (couplé avec les observations de terrain).

- Dans les plans d'aménagement, il y a des informations sur la qualification de la ressource sur pied.
- Les données travaillées par Jacques Brun, lorsqu'il était au conseil départemental (données SARF) ont déjà été récupérées par le groupement.

Enfin, → le SMMM se charge de contacter le CD83 (Sophie Pesenti) pour avoir des informations sur les points noirs au niveau départemental.

En ce qui concerne les pistes DFCl gérées par les intercommunalités, le groupement dispose déjà des données et les EPCI pourront être contactés à un stade ultérieur (au stade de la présentation de l'avant projet).

Autre point non précisé durant la réunion :

Le SMMM a pris contact avec le parc de la Sainte Baume qui a géré un projet de desserte récemment, notamment pour s'assurer de la nécessité d'une évaluation environnementale dans le cadre de ce SD. Le parc (Stéphanie SINGH) n'a jamais eu confirmation de l'obligation réglementaire de réaliser une évaluation environnementale. Ils en ont réalisé une dans le doute et cette évaluation sera transmise au SMMM à l'automne.

→ Le SMMM doit encore se renseigner sur la possibilité d'avoir un stagiaire pour l'intégration paysagère de la desserte. Le SMMM note néanmoins que l'intégration paysagère fait partie de l'évaluation environnementale.

Actions à suivre/ responsable/date butoir proposée :

▪ Aurélie doit renvoyer l'accord de confidentialité signé par Christine AMRANE	SMMM	Septembre 2023
▪ Fournir les données listées ci-dessus	ASL/ONF/CRPF	
▪ Contacter le Département pour les données sur les points noirs	SMMM	Septembre 2023
▪ Contacter une école de paysage pour l'analyse paysagère du projet de desserte	SMMM	Avant la fin du mois de septembre 2023

- **Action 2 : Animation et prospection publique-privée de la ressource en liège**

Cette action se décompose dans les sous-actions suivantes :

2-1 : Repérage de terrain pour affiner la connaissance de la ressource :

Valeur cible	Livrable
5000 ha de suberaie parcourue	Cartographie des secteurs inventoriés, évaluation environnementale, planification des levées et des volumes prélevés

Embauche effective d'un CDD pour travailler sur la mise à jour de la cartographie des suberaies à partir du 5 octobre.

La méthodologie de la cartographie doit être finalisée avant de réaliser le travail de terrain : à partir de la surface de chêne liège, on enlève le territoire de la Réserve Nationale de la Plaine des Maures, les forêts publiques, les ENS, la pente à 40%, les surfaces incendiées notamment en 2017 et 2021 et plus difficile, on travaille sur les expositions des versants (état sanitaire des arbres supposé moins bon sur les versants sud).

En parallèle, Luc Blaison de l'ONF va travailler sur les forêts publiques et souhaite partager la méthodologie afin de présenter une démarche commune validée par les deux partenaires. L'ONF va également travailler selon la méthode ARCHI (travail sur l'architecture de l'arbre pour comprendre l'état sanitaire de l'arbre).

Actions à suivre/ responsable/date butoir proposée :

1. Valider la méthodologie de la cartographie	ASL/ONF	Septembre / Octobre 2023
2. Travail de terrain	ASL/ONF	A partir d'octobre 2023 ?

2-2 : Animation auprès des propriétaires privés et publics :

Valeur cible	Livrable
1000 courriers envoyés aux propriétaires 40 adhésions à l'ASLSV 250 tonnes de liège exploités / an 10 réunions auprès des propriétaires publics/privés	CR des 10 réunions d'information auprès des propriétaires publics et privés (y compris réunions bilatérales, présentations aux partenaires)

Cette partie animation sera également prise en charge en partie par la personne recrutée (envoi de courrier notamment). Aujourd'hui des courriers ont été envoyés à Collobrières, Plan de la Tour, La Garde Freinet, La Môle. Ces 4 communes pourraient faire l'objet de réunions publiques (+ éventuellement Les Mayons). Il est décidé de commencer par La Môle et Collobrières en 2023.

→ Le CRPF envoie la liste des personnes à inviter à l'ASL et l'ASL triera cette liste pour enlever ceux qui sont déjà adhérents à l'ASL.

De son côté, l'ONF propose de réaliser 3 réunions publiques : à Carnoules, Puget Ville, Pierrefeu.

Il a été envisagé de réaliser des réunions communes publics / privés mais la démarche n'est pas la même. Si les élus pourront être invités aux réunions menées auprès des propriétaires forestiers privés, le processus pour lever le liège sur les forêts communales passe par une validation en conseil municipal. Les réunions seront donc disjointes en fonction du public visé.

L'ONF insiste néanmoins pour que le contenu de ces réunions doit similaires, même si le format est différent.

→ Validation du contenu de ces réunions par l'ASL et l'ONF.

→ Il est prévu de réaliser les premières réunions en novembre et décembre 2023 et l'ASL/ONF vont fournir un planning de réunion la semaine prochaine (a priori le jeudi soir à 18h). Par la suite, il faudra prévoir le mode de communication de ces réunions :

- Invitation par courrier ou mail par le SMMM ;
- Affichage en mairie.

En plus de ces 7 ou 8 réunions, il sera planifié avec la COFOR 2 réunions sur le terrain lors de la levée du liège.

Actions à suivre/ responsable/date butoir proposée :

1. Continuer l'envoi de courriers	ASL	En continu
2. Etablir un planning de réunions entre l'ASL et l'ONF	ASL/ONF	Septembre 2023
3. Valider le contenu des réunions	ASL/ONF	Octobre/ Novembre 2023
4. Le CRPF et l'ASL finalise la liste des propriétaires à inviter pour ces réunions	ASL/CRPF	Septembre / Octobre 2023
5. Le SMMM se charge des invitations	SMMM	Octobre / Novembre 2023

2-3 : Echange de connaissance pour une montée en compétence entre gestionnaires forestiers sur le chêne liège :

<u>Valeur cible</u>	<u>Livrable</u>
-	Compte rendu des séances de partage ou de formation terrain (feuille émargement, photos)

L'ASL a travaillé sur un programme pour une journée d'échange, déjà bien abouti et validé lors de ce COETCH (en annexe de ce CR). Journée prévue le 30 novembre.

A noter que l'ASL précise qu'il serait intéressant de former les gestionnaires forestiers des Maures à la gestion sylvicole sur les forêts de subéraies. Le Portugal qui travaille davantage sur la levée de liège dispose d'une vraie gestion sylvicole, dont l'expérience serait intéressante. → Le SMMM va regarder ce qu'il est possible de faire en termes de formation.

Actions à suivre/ responsable/date butoir proposée :

1. Finaliser l'organisation de cette journée d'échange	ASL/ONF	Septembre 2023
2. Formaliser les invitations	ASL/ONF	Octobre 2023

2-4 & 2-5 : Planification des chantiers d'exploitation de levées sur les 5 1ères années en cherchant à favoriser les levées publiques – privées et mise en œuvre et encadrement de chantiers d'exploitations groupées de liège en forêt publique et privée :

<u>Valeur cible</u>	<u>Livrable</u>
-	Bilan des chantiers d'exploitation de liège

Ces actions viendront dans un second temps.

Il faut cependant noter qu'une première levée publique et privée avaient été planifiées cette année (2023) mais n'a pas pu être réalisée car l'ASL et l'ONF ne se sont pas entendus sur les aspects financiers.

- **Action 3 : Prospection du pin d'Alep destiné au bois d'œuvre**

<u>Valeur cible</u>	<u>Livrable</u>
2 jours de formation des agents et partenaires à l'utilisation des outils	Rapport : outil d'aide à l'identification des peuplements de pins d'Alep
Une cartographie des ressources de pin et définition des parcelles pilotes sur les 5 ans	Compte rendus des séances de formation (feuille d'émargement, photos)
50% - Etat d'assiettes intégrant des préconisations Pin Bois d'Œuvre	Rapport : cartographie des secteurs inventoriés, potentialités et localisation de parcelles pilotes

Une réunion s'est déroulée la semaine passée entre le CRPF et l'ONF sur ce sujet.

→ Le CR de cette réunion sera fourni aux partenaires.

Il en ressort que l'ONF et le CRPF n'ont pas travaillé tout à fait selon la même méthodologie.

L'ONF, qui dispose de peu de surfaces en pin d'Alep dans les forêts publiques, a travaillé sur la cartographie du pin d'Alep et une fiche pour relever différentes données dendrométriques.

Le CRPF, qui dispose de davantage de surface, a classé ces surfaces en 4 catégories : zone d'intervention de coupe, de travaux, zone d'intervention difficile et zone d'intervention en attente.

Les informations collectées permettront néanmoins de réaliser un diagnostic bois d'œuvre (palette mais pas charpente très probablement). L'objectif étant à terme de réaliser un partage sur les pratiques de gestion et de se former sur la reconnaissance Bois d'œuvre.

Cette formation (2 jours ?) pourra être réalisée par une personne de l'ONF, spécifiquement pour les personnes de ce territoire et sera ouvert à d'autres personnes en dehors du territoire pour l'ONF. Cette formation pourrait être fin d'année 2023 ou maximum en janvier 2024.

Après cette formation, le CRPF devra réaliser de nouveau du terrain pour affiner sa cartographie et la connaissance de la ressource. (A noter que cette étude permettra peut-être de sensibiliser les acteurs de la forêts privés (acheteurs) sur la détérioration de la forêt par rapport à la valorisation en bois d'œuvre).

Enfin, en ce qui concerne les parcelles pilotes, l'ONF a déjà identifié 5 parcelles, stations intéressantes.

Actions à suivre/ responsable/date butoir proposée :

1. Transmettre le CR de la réunion bilatérale	ONF / CRPF	Cette semaine / semaine prochaine
2. Organiser la formation	ONF / CRPF	3 ^{ème} trimestre 2023

- **Action 4 : Gestion et valorisation des ressources ligneuses castanéicoles**

Sous action 4-1 : Développement du broyage des rémanents castanéicoles – petits à moyens diamètres et bogues

<u>Valeur cible</u>	<u>Livrable</u>
30 castanéiculteurs impliqués dans des alternatives au brûlis	Cartographie des secteurs accessibles à broyeur répertoriés
4 chantiers de démonstrations et essais de broyage des rémanents et de valorisation du bois	Liste des propriétaires contactés et compte-rendu succinct des retours obtenus
	Liste des entreprises / artisans ... contactés et compte-rendu succinct des retours obtenus
	Rapport technique, juridique et économique sur la faisabilité du broyage

Note : Changement de chargé de mission : Margaux Florent est partie le 1^{er} septembre, remplacée par Idole Tchang depuis mi aout.

Le questionnaire a été envoyé et 5 réponses ont été obtenues à date. Il s'agit d'un questionnaire informatique et il y a peut-être une limite dans l'utilisation des adhérents. De façon générale, il semble selon le chargé de mission du SPCV (et la précédente chargée de mission Margaux Florent) qu'il y a un intérêt certain à l'utilisation d'un broyeur par les adhérents, d'autant qu'il est désormais interdit de brûler les rémanents. Cependant, le cout financier d'un broyeur, n'intéresse pas les castanéculteur.

De plus, la chargée de mission du SPCV a réalisé un entretien avec Didier Magnéto, en charge de la CUMA forestière du Var. Il ressort de cet entretien que la mise en place d'une CUMA pour les adhérents du SPCV ne sera pas viable, trop lourd administrativement. En revanche, il serait préférable de se rattacher à une CUMA existante, comme par exemple la CUMA forestière. Malheureusement l'avenir de la CUMA forestière du Var n'est pas assuré. La chargée de mission du SPCV a réalisé un CR à ce sujet qu'elle a transmis à la chargée de mission du SMMM.

Actions à suivre/ responsable/date butoir proposée :

<p>1. Idole doit rencontrer les différents adhérents dans le cadre de sa prise en poste et mettre à jour la base de données du SPCV. Il re-posera la question du broyeur à tous les adhérents pour avoir des réponses consolidées.</p>	SPCV	Avant janvier 2024
<p>2. En ce qui concerne les options pour l'accessibilité à un broyeur, les 3 options suivantes seront étudiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Option CUMA forestière : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Combien ça couterait d'acheter un broyeur pour la CUMA (étude sur le type de broyeur à privilégier)? ▪ Quel cout de location à la journée pour les adhérents ? ▪ Quel est le cout de l'adhésion à la CUMA forestière ? ○ Option location d'un broyeur auprès d'un prestataire privé : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Est-ce que ca existe ? Qui ? où ? Quel Cout ? ○ Option location d'un broyeur par l'ONF ? (voir ci-dessous) <p><i>Rappel de la dernière réunion : L'ONF précise qu'il dispose d'un broyeur sur la Verne et peuvent partager des informations techniques sur les types de broyeurs. Il s'agit d'un broyeur autonome qui peut monter des pentes de 40 à 50%. Le souci des broyeurs étant le plus souvent l'accès aux parcelles. Le contact à ce sujet au sein de l'ONF est Loïc HASCOET responsable de la Base ATM de Pignans : 06 27 30 26 80 - loic.hascoet@onf.fr</i></p>	SPCV	Avant janvier 2024

Sous action 4-2 : Valorisation locale des résidus de rénovation des châtaigneraies fruitières – petits à gros diamètres

<u>Valeur cible</u>	<u>Livrable</u>
% à fixer de volume de bois de châtaigner valorisé	Rapport technique juridique et économique sur la valorisation du bois de Châtaignier Compte-rendu des essais de broyage et de valorisation des ressources

Pour rappel de la précédente réunion (info répétée lors de cette réunion) : L'ASL a mené récemment un chantier de valorisation, où une partie du bois a été réutilisé en bois d'œuvre à l'automne / hiver 2022 et peut partager ce REX avec le SPCV.

Il semble que les meilleures options à fouiller soit :

- Permabita ;
- Petites scieries mobiles pour réaliser des petites structures type pergolas.

Le chargé de mission soulève un point important : aujourd'hui, il n'existe plus de cartographie des châtaigneraies à l'échelle du massif. Il est difficile de travailler sur la réutilisation des rémanents sans avoir une idée précise de la localisation des parcelles, de l'état des parcelles et de la quantité de rémanent qui pourrait être réutilisé par an. Il semble que cette cartographie est le préambule à toute étude et elle apparaît d'ailleurs dans le calendrier de l'étude présentée dans le FEADER. Aussi, le chargé de mission propose dans un premier temps de réaliser cette cartographie afin de pouvoir définir la quantité de bois qui pourrait être utilisée, mais aussi de définir l'accès à ces bois. Car les accès sont un problème important qu'il ne faut pas négliger. Un accord est fait sur ce point et le SMMM va communiquer avec la région dans ce sens.

Actions à suivre/ responsable/date butoir proposée :

1. Contacter Permabita pour voir les options de valorisation des rémanents possibles	SPCV	Rencontre prévue le 21.09.2023
2. Contacter Forêt Modèle de Provence pour voir les options de valorisation possibles	SPCV	Rencontre prévue le 21.09.2023
3. Contacter l'entreprise à Hyères pour confirmer si les ganivelles sont faites à partir de bois local ?	SPCV	Juillet 2023 Non réalisé
4. Contacter l'adhérent de l'ASL <i>Rappel de la précédente réunion : l'ASL précise qu'un de leur adhérent, médecin à l'université de Lille, a effectué des recherches par rapport aux bienfaits des tannins sur la bonne digestion des animaux et peut fournir le contact</i>	SPCV	Juillet 2023 Non réalisé

• **Action 5 : Animation et suivi du programme d'actions**

Rappel du calendrier :

Réunion	Date
Date de dépôt de la demande	24.06.2021
Réunion d'avancement et présentation de l'action aux partenaires	03.03.2022
Comité technique calage lancement	19.09.2022
Envoi convention de partenariat signée par partenaires	20.10.2022
Convention reçue par la région	17.11.2022
Réunion de coordination Animation et suivi du programme d'action	17.01.2022
CoTECH 2023	23.06.2023
Date de limite de la dernière facture acquittée	19.09.2024
Date de dépôt de la dernière demande de paiement	31.12.2024

Rappel des actions de suivi :

Le SMMM va créer un lien définitif pour le partage de données pour éviter d'avoir de trop nombreux One drive ou Google Drive. D'ici là, les données sur le schema de desserte doivent être mises sur le lien suivant : <https://1drv.ms/f/s!Aszq4tw9gtzNgoMD45BFpnFPG2GtGg?e=e20hCk>

Selon art.2 de la convention, un livrable de mi-parcours doit être réalisé avec rapport de synthèse des travaux déjà réalisés, avec la part faite par chaque partenaire + en annexe les CR des COPIL / COTECH.

Les partenaires se posent la question de l'utilité de ce livrable. Si utile pour le SMMM et le SPCV, les autres **partenaires demandent s'il est possible de préciser le contenu avec la région.**

Entres-autres, pour le livrable de mi-parcours :

- **Faut-il fournir les récap des fiches de temps et les salaires ?**
- **Faut-il les bulletins de tous les mois travaillés ou 1 seul / mois ?**

Il faut faire également un retour auprès de N. Oudart pour les modifications de personnels : le SMMM attend la liste de personnes qui ont travaillées sur l'étude pour chaque partenaire.

Pour rappel également, un suivi du temps passé doit être réalisé. Le SMM a déjà envoyé les modèles de suivi, les modèles de CR et de feuilles d'émergence.

Comme convenu lors de précédentes réunions, tous les partenaires doivent bien faire apparaître dans les agendas et mails le temps passé avec un même code que vous pourrez retrouver et extraire facilement "SLD-Maures-N°de l'action", ex : "SLDMautres-2" pour l'action 2- Liège.

Enfin, il est prévu comme action de coordination 1 visite de terrain par projet (4 visites) qu'il faudra planifier avec les partenaires.

Volet communication : à ne pas oublier pour la suite.

Actions à suivre/ responsable/date butoir proposée :

1. Contacter la région sur le livrable de mi par-cours et les informations à fournir	SMMM	Septembre 2023
2. Contacter la région sur le changement de personnel	SMMM	Septembre 2023
3. Visite de terrain	SMMM	A planifier

Prochaine rencontre en décembre 2023 : COTECH

- D'ici là : échange / mutualisation des données.
- A noter qu'il faudra sans doute réaliser un COPIL en début d'année prochaine.



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

SLD Maures : Mobilisation de ressources forestières à haute valeur ajoutée sur le Massif des Maures

Action 5 – Animation et suivi du programme d'action

Comité technique restreint du 19.01.2024

ASL – ONF – SPCV - SMMM – Visio

Relevés de notes

PRESENTS (par ordre alphabétique)

Aurélie BOULOT – SMMM

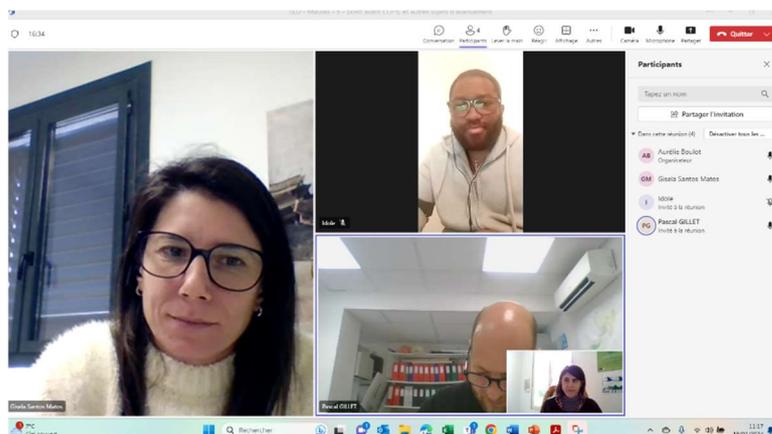
Gisela DOS SANTOS - ASL

Pascal GILLET - Chef UT des Maures- ONF

Idole TCHANGO – SPCV

Excusés :

Marie Gautier - CRPF



Echanges préalables, partage d'information :

Cette réunion a pour objectif de faire un point d'avancement sur les axes du FEADER et de vérifier que tout le monde est au même niveau de préparation et connaissance pour le COFIL du 25 janvier 2024.

Préparation COFIL :

L'ensemble de partenaires ont prévu de partager leur présentation en amont du COFIL.

La présentation d'EGA sur le schéma de desserte est prête et a déjà été partagée avec les partenaires du FEADER.

Le SMMM fera l'introduction, et l'axe 5 / conclusion.

Axe 1 :

Le rapport du schéma de desserte a été partagé avec les partenaires pour commentaires le cas échéant.

EGA fera une présentation détaillée (20 à 30 min) qui permettra d'avoir une bonne vision de son avancement. La phase 1 de l'étude se termine (recueil des données existante et mise à jour des données sur la ressource, la desserte interne et la desserte externe) et on attaque la phase 2 de la méthodologie.

L'ASL précise qu'il est difficile d'obtenir les dérogations nécessaires pour emprunter certaines routes limitées en tonnage lors de leur chantier car il faut donner les plaques d'immatriculation en avance en ligne sur



le site du département et qu'il est souvent difficile d'appréhender quel sera le véhicule du sous-traitant (route des Mayons, du Plan de la Tour).

Axe 2 :

Pascal va refaire le point avec Luc pour avancer sur la partie terrain.
Selon la cartographie réalisée par l'ONF, il y aurait environ 8 000 ha à explorer, après avoir appliqué les filtres sur l'orientation, les incendies de 2017 et 2021 et les parties de forêt touchées par le Bombyx. Le filtre sur la pente n'a pas été appliqué.
Il reste à enlever tout ce qui est clair (forêt trop éclaircie). Un alternant devait travailler sur ces aspects mais est reparti dans son école pour deux semaines, Pascal va voir si il peut avoir du support d'un SIG iste en interne.

Gisela précise qu'ils avaient 16 000 ha et après enlèvement de toutes les contraintes, ils sont passés à environ 12 000 ha, ce qui a représenté 2 mois de travail de terrain, pour compléter une fiche de terrain avec des données de base.

Axe 3 :

Pascal est en train de finaliser l'organisation de la formation **le 8 février**. Une invitation en bonne et due forme sera envoyée sous peu.
Après cette formation, il est proposé de réaliser une visite de site **le 23 février** sur les site de coupe publique / privée de Carnoules et de Hyères (forêt communale pour les deux) pour voir si on peut mettre en place une journée technique autour de la sylviculture du Pin d'Alep auprès de tous les partenaires forestiers (gestionnaires, exploitants, etc.).

Axe 4 :

Devant le peu de réponses au questionnaire envoyé par mail, il est prévu de renvoyer le questionnaire sous format papier.
Le SPCV a préparé un courrier et a imprimé le questionnaire.
Également, il est prévu d'organiser si possible une démonstration de broyage : pour cela le SCPV cherche à joindre l'ONF, contact donné lors d'un précédent COTECH mais sans succès :

Loïc Hascoët, responsable de la Base ATM de Pignans
06 27 30 26 80
loic.hascoet@onf.fr

Pascal confirme que la personne est en arrêt maladie et donne un nouveau contact :

Wiebrig Broersma
Chef de Projet Travaux Forestiers
Adjoint au RUP Alpes-Maritimes Var
19, Traverse des Ferrières, 83490 Le Muy
Tél : 06 21 08 57 37
www.onf.fr

Gisela précise également que AFA BOIS ENERGIE dispose d'un broyeur à chenille d'une hauteur de 1,5 m, qui monte très bien dans les pentes. Ce monsieur peut faire des prestations :
Gisela va transmettre ses contacts car un broyage est planifié à court terme (mais sans doute dans des délais trop courts pour permettre de mobiliser les adhérents du SPCV -1 semaine)
Contacter Eric de Sicco.

Par ailleurs, depuis cette réunion, il a été confirmé que l'ASL pourrait organiser un broyage chez une adhérente du SPCV qui a prévu de travaux. Cette piste pourrait aussi être considérée si les travaux sont confirmés.

Enfin, le SPCV pourrait aussi organiser une réunion d'information ou une matinée technique sur la sous-action 2 : valorisation des rémanents en faisant participer Loïc Frayssinet de Permabita et un contact qui travaille dans la vannerie.

Axe 5 :

- Rappel sur le fait qu'il faut transmettre une photo avec l'action de publicité (affichage du FEADER).
- Le syndicat mixte préparera une première fiche de communication à diffuser sur les sites web de chaque structure après le COPIL.
- En ce qui concerne le rapport Sites et Bâtiments Publics Pilote, le SMMM a transmis à l'ASL un pré-document sur les actions qui pourrait être menées dans le cadre de ce rapport : il est prévu dans un premier temps d'apporter un support pour trouver un lieu de stockage pour MBE, mais également pour trouver un lieu de stockage pour d'autres exploitants en demande.
- En ce qui concerne le rapport final du FEADER, il a été confirmé avec Isabelle Vass qu'un rapport complet doit être fourni au-delà des livrables qui sont inscrits dans chaque action.



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

SLD Maures : Mobilisation de ressources forestières à haute valeur ajoutée sur le Massif des Maures

Action 5 – Animation et suivi du programme d'action

Comité de pilotage du 25.01.2024 – Salle des Mouffus, Collobrières et visio

ASL – ONF – CRPF – SMMM –

Relevés de notes

PRESENTS (par ordre alphabétique)

Elus :

Madame Christine AMRANE – Maire de Collobrières, Présidente du SMMM
Madame Sophie BETTENCOURT – Commune de Gonfaron, Vice-Présidente du SMMM
Madame Viviane BERTHELOT – Commune de Grimaud
Monsieur Christian BIANCHIERI – Commune de Puget-Ville
Monsieur Fabien CODOU, Commune de La Môle – en visio
Monsieur DOMBRY, Maire de La Garde Freinet, Vice-Président du SMMM- en visio
Monsieur Denis GYNOUVES – Commune de Les Mayons
Madame Catherine HURAUT – Commune de La Croix-Valmer, Vice-Présidente du SMMM
Monsieur Jacki KLINGER - Commune de COGOLIN
Monsieur José LECLERE - Commune de Sainte-Maxime
Monsieur Patrick ROSSI - Commune de Pignans
Madame Chantal SIMONI – Commune de Gassin

Partenaires techniques :

Carole ADRIET – COFOR 83
Marie AMEDRO – C.C. MPM
Guillaume ANTON – COFOR 83
Luc BLAISON – ONF MAURES
Aurélié BOULOT – SMMM
Yoann BRACCO, CCCV – en visio
Camille DEVILLERS – ASL SUBERAIE VAROISE
Gisela DOS SANTOS – ASL SUBERAIE VAROISE
Laetitia FERRER – SMMM, NATURA 2000
Marie GAITIER - CNPF
Pascal GILLET - Chef UT des Maures- ONF



François JOLICLERC – EGA
Maureen MATECADE – SMMM
Christian MERCIER – FRANSYLVA 83
Franck PETREL, RNNN – en visio
Jean Marc SICARO – SDIS 83
Christian WAWRZYNIAK, DRAAF PACA – en visio

Liste des organismes excusés :

Conseil Régional, Préfecture, DDTM 83, DREAL PACA, Syndicat Producteurs Castanéiculteurs Var, Fibois PACA, CERPAM, Chambre d'agriculture, Chambre des métiers, Fédération chasseurs du Var, ONCFS

Echanges préalables, partage d'information :

1. Introduction (présentée par Aurélie BOULOT) :

Ce projet FEADER, initialement soumis en 2021, porte sur la mobilisation forestière à haute valeur ajoutée du massif des Maures. Il a démarré en début d'année 2023, après un report de démarrage, suite aux incendies qui ont durement touché le massif des Maures à l'été 2021.

Le syndicat mixte du massif des Maures agit en tant que chef de file sur ce projet. Les partenaires bénéficiaires sont l'ONF, l'ASL Suberaie varoise, le CRPF et le SPCV.

Les axes de ce projet FEADER sont :

- Réalisation d'un schéma de desserte
- Animation et prospection publique-privée de la ressource en liège
- Prospection de pin d'Alep destiné au bois d'œuvre
- Gestion et valorisation des ressources ligneuses castanéicoles
- Animation et suivi du programme d'actions

Ce premier comité de pilotage intervient à mi-parcours du projet, et associe les élus et les partenaires technique. Le projet se terminera en septembre 2024 et un second comité de pilotage sera prévu en fin de projet.

2. Action : Réaliser un schéma de desserte (présenté par François Joliclerc, EGA) :

Cette action est portée par le syndicat mixte.

Le groupement EGA – ALCINA et Pyr Carto a été sélectionné suite à un appel d'offre public et a démarré son étude en septembre 2023.

L'objectif de cette étude est de qualifier la desserte quantitativement et qualitativement pour permettre l'exploitation de la ressource forestière dans le cadre d'une gestion durable et adaptée au contexte économique.

La méthodologie générale s'articule autour de trois phases :

- Phase 1: Recueil, actualisation et analyse des données existantes, dont les résultats sont présentés lors de ce COFIL :
 - Analyse de la ressource ;
 - Analyse de la desserte interne ;
 - Analyse de la desserte externe ;
- Phase 2 : Identifier des itinéraires structurants permettant de contourner les points noirs selon leur nature ;
- Phase 3: Hiérarchisation des travaux et couts associés.

En ce qui concerne **les données sur la ressource**, l'idée initiale était de s'appuyer sur les données du PAT (Plan d'Approvisionnement Territorial réalisé en 2011). Mais un filtre assez fort (Filtre « piste accessible à un grumier ») très pénalisant avait été appliqué qui ne permet pas de réutiliser ces données.

Ainsi, la définition de la ressource disponible a été mise à jour sur la couche Bdforêt-v2, avec l'application des données forestières des partenaires (ASL, ONF, CRPF, SPCV) et également l'utilisation des données LIDAR.

Des filtres environnementaux ont également été appliqués (RBI, RNN) et sur les précédents incendies (2017 et 2021).

Ainsi, les résultats sont :

- **1 700 ha pour les résineux purs**
- **1 500 ha pour les mélanges Feuillus/Résineux**
- **4 300 ha pour les autres feuillus**
- **14 300 ha pour le chêne liège.**

A partir de ces données, une méthode a été mise en place pour estimer les volumes sur la base de données de placettes disponibles.

En ce qui concerne les données sur la desserte interne, la classification de la desserte est la suivante :

- Type1 : Intérêt pour exploitation et accessible grumier
- Type2: Pas d'intérêt pour exploitation et accessible grumier
- Type3 : Intérêt pour exploitation mais non accessible grumier
- Type4 : Pas d'intérêt pour exploitation et non accessible grumier

La classification des points noirs est la suivante :

- Type1: défaut de gabarit – action sur la végétation
- Type2: défaut d'assiette – action de terrassement
- Type3: défaut de franchissement – action sur ouvrage d'art

L'analyse a été révisée en prenant en compte :

- Les données du CRIGE ;
- Les pistes DFCI, qui constituent l'ossature de la desserte interne du massif des Maures ;
- Le recueil des retours d'expérience: CNPF, ASLGSV, ONF, maîtres d'ouvrage DFCI, exploitants ;
- Les connaissances du territoire et des tournées de terrain.

Ainsi, la desserte interne a été réévaluée en élargissant au-delà des pistes pour grumiers qui avaient été considérées dans le PAT. Dix classes ont été retenues et cartographiées :

1. Itinéraires Bois Rond CD83
2. Routes structurantes
3. Route de plus de 3 mètres de largeur, non limitée mais accès aux camions non vérifié
4. Voies empierrées adaptées à la circulation de camions grumiers
5. Desserte camion limitée en tonnage ou gabarit
6. Piste DFCI de 1^{ère} catégorie
7. Piste DFCI de 2^{ème} catégorie
8. Routes non-adaptées à la sortie des bois
9. Pistes et chemins adaptés à la circulation des tracteurs
10. Chemins piétonniers, sentiers

En ce qui concerne **la desserte externe**, elle est au moins aussi importante que la desserte interne au massif, si ce n'est plus car il faut pouvoir sortir le bois qui a été exploité dans la forêt. Cette desserte externe concerne les routes départementales et les voies communales.

Une actualisation des données a été réalisée en considérant les données du CD83, les images Google Street View et les tournées de terrain. Cependant, de nombreuses RD avec une limitation de tonnage ou de gabarit ne sont identifiées comme telles dans la base de données.

➔ **Une demande est faite aux élus de collecter des informations sur les routes départementales et les limitations de tonnage ou de gabarit associée.**

La prochaine étape consiste à découper le massif en bassins de récolte pour structurer le réseau de desserte. Puis, pour chaque **bassin de récolte**, il faudra croiser la ressource potentielle, par type de produit, avec la desserte interne et externe :

- Analyser les besoins selon le type de desserte ;
- Analyser les points noirs présents par type de desserte selon le type de véhicule retenu ;
- Identifier des itinéraires structurants permettant de contourner les points noirs selon leur nature ;
- Et enfin établir des scénarii d'amélioration.

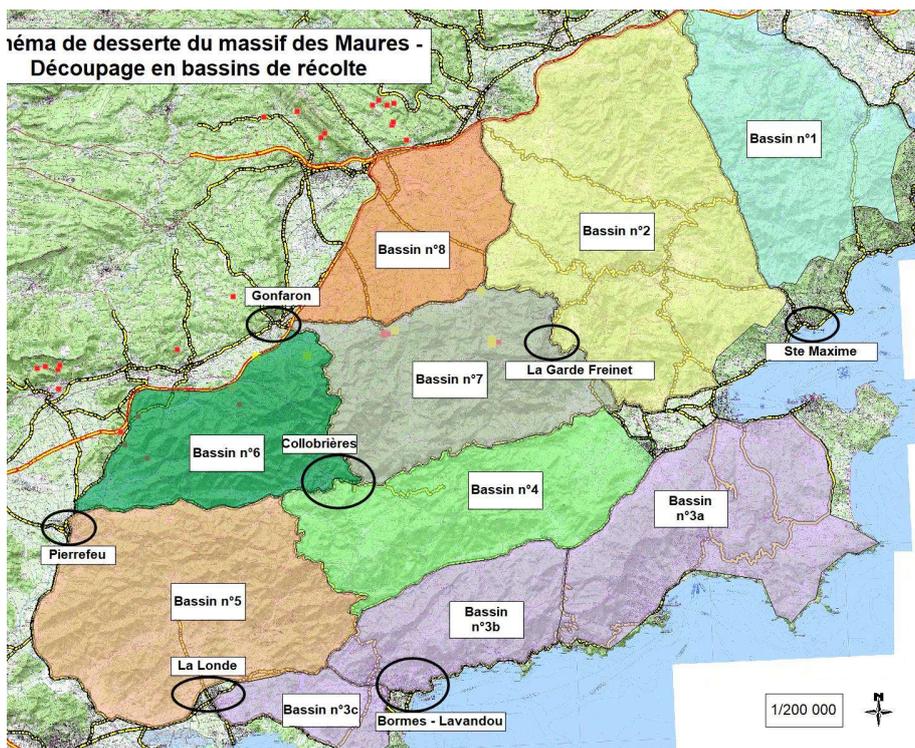


FIGURE 1 : DECOUPAGE DU MASSIF DES MAURES EN BASSINS DE RECOLTE

L'ensemble des cartographies présentées pendant le comité sont jointes en annexe, dans le diaporama.

Questions / réponses :

Questions de Thomas DOMBRY :

Sur les pistes DFCI, il n'y a pas de servitude, c'est uniquement pour les usages DFCI et les ayants droits.

Réponse François Joliclerc :

Effectivement, dans la majeure partie des cas, il y a une servitude DFCI mais elle peut être utilisée par les propriétaires et rien n'interdit aux propriétaires des parcelles desservies d'utiliser ces pistes sous réserve de conserver la bande de roulement. Lorsqu'on aura identifié les pistes intéressantes pour l'exploitation, il faudra se rapprocher des maitres d'ouvrage et des propriétaires.

3. Action : Animation et prospection publique-privée de la ressource en liège (présentée par l'ASL SV et l'ONF)

Cette action est portée par l'ASL SV. Et fait intervenir l'ASL SV et l'ONF majoritairement.

Les objectifs de l'action comprennent :

- Connaître la ressource :
 - Cartographie
 - Repérage terrain
- Animer l'amont :
 - Animation auprès des propriétaires privés et publics
 - Echanges de connaissances
 - Planification des chantiers d'exploitation
 - Planifier des chantiers groupés forêt publique et privée

En ce qui concerne la ressource, la méthodologie suivie et les premiers résultats sont repris ci-dessous :

▪ **1ère étape : actualisation et analyse des données existantes**

Forêt privée (présenté par l'ASL SV) :	
1-A - : Matériel de base – source couche SIG IFN de 2008	= 45 730 ha
1-B : Intégration des enjeux de conservation et protection, ainsi que des problématiques liés à l'évolution climatique - Incendie 2017 et 2021 - RNN - RBI - <i>Bombyx disparate</i> - Exposition S/SO/O - Zone rocheuse	= 16 691 ha
1-C: Croisement des données existantes liées aux PSG, levées de lièges réalisées par l'ASL et la connaissance de terrain 1-D: Caractérisation de la ressource avec des relevés de terrain	= 11 893 ha
Forêt Publique (présenté par l'ONF) :	
1-A : Forêts au régime forestier (FD et FC)	= 26 123 Ha
1-B : Chêne liège -46 % du total	= 12 127 Ha

- **2ème étape : inventaire quantitatif et qualitatif de la ressource en liège avec des tournées terrain pour collecter les données sur les peuplements ;**
- **3ème étape : Analyse des peuplements : cette analyse a porté sur 8 811 ha.**

Les premiers résultats permettent de dégager les différents types de peuplements, et de rajouter une analyse environnementale comme la sensibilité à la tortue d'Hermann et permettent de classer la ressource par classe d'âge et par type de liège.

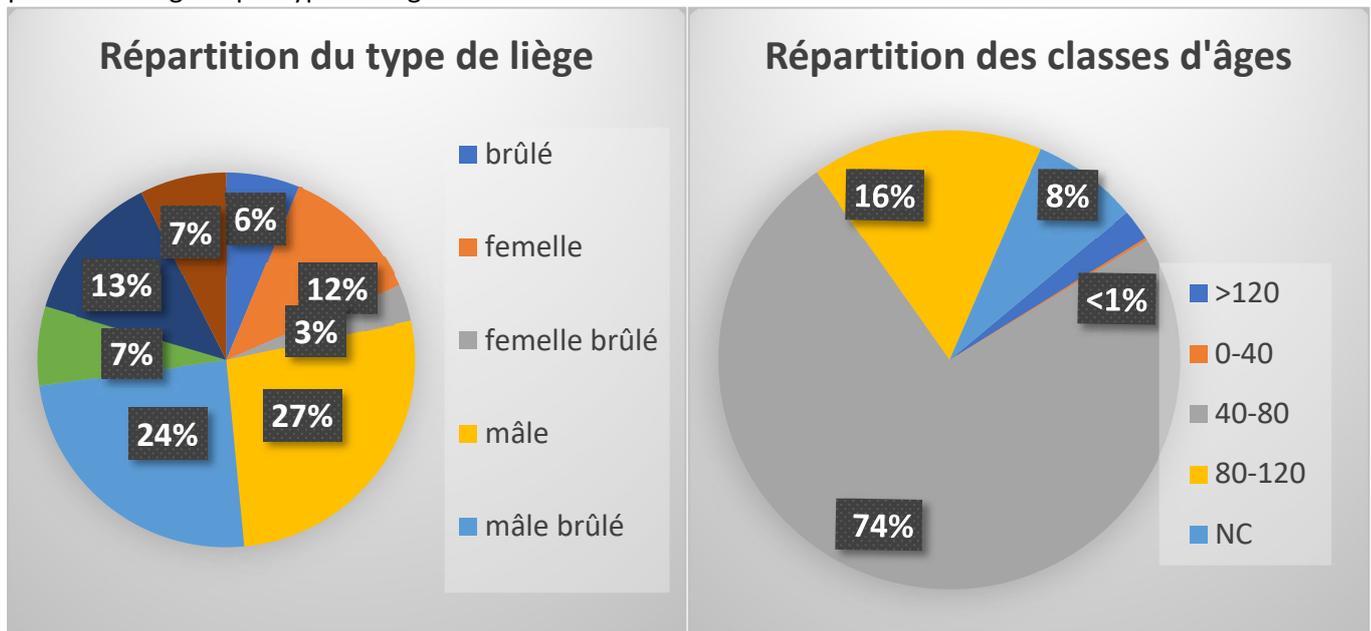


FIGURE 2 : REPARTITION DE LA RESSOURCE PAR TYPE DE LIEGE ET PAR CLASSES D'AGE

En ce qui concerne **l'animation auprès des propriétaires privés**, des réunions d'information publiques auprès des propriétaires privés ont été organisées sur la ressource en liège. Trois réunions ont déjà eu lieu à la Garde Freinet, la Môle, Collobrières. La dernière a lieu le 26.01 au Plan de la Tour. L'ONF organise de son côté des réunions auprès des propriétaires publics.

Les résultats de ces réunions sont assez faibles avec très peu de personnes mobilisées et L'ASL rappelle l'importance de travailler ensemble, élus et partenaires techniques, pour mobiliser davantage les propriétaires.

Enfin, il est également prévu des échanges de connaissance pour une montée en compétence entre gestionnaires forestiers. Dans ce cadre, une journée d'échange de connaissance s'est déroulé le 30/11/23 au château Galoupet (IML, Institut Supérieur d'Agronomie de Lisbonne, Château Galoupet, ASL, ONF, CNPF) avec des chercheurs internationaux : un intervenant des Pyrénées Orientales (IML) est intervenu sur l'état sanitaire de l'arbre et un chercheur de l'économie de Lisbonne est intervenu sur l'importance de la gestion du sous-bois.

Une autre journée devrait être organisée par l'ASL SV et l'ONF pour le suivi d'une plantation de 37 essences différentes de chêne liège, dans une forêt domaniale : plusieurs placettes ont été installées, notamment une en France dans laquelle 37 provenances ont été plantées, il y a 25 ans, et le but est d'aller analyser les données physiologiques de ces provenances pour identifier celles qui résistent le mieux, afin que l'analyse de ces données puissent servir pour faire face au changement climatique.

Questions / réponses :

Question Marie Gautier CRPF :

Pourquoi seulement 8 000 ha environ qui ont fait l'objet d'analyse sur le terrain, vs 12 000 ha identifiée environ à la fin de la phase 1 (de cartographie) ?

Réponse Gisela Santos, ASL :

Sur le terrain, l'ASL a pu constater qu'il y a des zones dont le potentiel est très faible et ces zones ont été déclassées directement sans collecte de données additionnelles. En plus de ces 8 000 ha prospectés sur le terrain, l'ASL a pu ajouter des zones qui lui étaient déjà connues.

Question Laetitia FERRER, SMMM :

Pourquoi sur les enjeux environnementaux, il n'y a que la cartographie sur les tortes d'Hermann qui est présentée ?

Réponse Gisela Santos, ASL :

Cette carte sur les tortes d'Hermann fait partie d'une analyse rapide, mais une analyse plus poussée doit être réalisée dans le cadre du FEDER et vous sera présentée quand elle sera réalisée.

Question Sophie Bettencourt, Vice-Présidente SMMM :

Est-ce que les propriétaires que vous essayez de mobiliser sont sur place ? Est-ce que ce ne sera pas possible de les mobiliser davantage avec des données chiffrées sur les coûts de revient de ces exploitations de liège ?

Réponse Aurélie Boulot, SMMM :

Une centaine de courriers ont été envoyés par réunion (par village) et l'on compte un grand nombre de propriétaires qui ne sont pas sur place, d'où la difficulté pour mobiliser les propriétaires.

Réponse Gisela Santos, ASL :

Les gestionnaires forestiers sont face à des problématiques liées au changement climatique. On sait qu'il faut gérer d'avantage cette forêt car le maquis consomme de l'eau. Il faudrait gérer ce maquis de manière raisonnée, de façon que ce soient les arbres qui profitent de l'eau et pas le maquis. Des études sont menées pour savoir comment gérer ces nouvelles conditions. Il n'y a donc pas que le prisme économique : le volet environnemental de cet écosystème est très important et il est important de chercher des solutions ensemble.

Question François Joliclerc, EGA :

Il y a deux approches pour le liège : l'approche ressource en liège, qui induit une ressource économique et une approche suberaie chêne liège, ces deux approches sont antinomiques parce que dans de nombreux cas l'exploitation du liège cause un stress pour l'arbre, accentué par les conditions climatiques actuelles.

Réponse Gisela Santos, ASL :

Si nous ne récoltons pas le liège, l'arbre va mieux se porter mais l'écosystème suberaie risque d'être en difficulté. Le rapport de l'UICN dit que l'abandon des suberaies et des châtaigneraies les rendent vulnérables. Ce sont des systèmes humanisés.

Intervention Guillaume Anton, COFOR :

Ce bois exploité permettra d'alléger le milieu, faciliter son adaptation au changement climatique, réduire le risque incendie. Mais il faut aussi apporter un regard économique sur ce produit : le milieu qui est ouvert permet de rendre exploitable certaines parcelles. Le paillage n'a pas la même valeur que le liège femelle, ou que le liège male qui pourrait être utilisé dans des bâtiments. Il faut rester attentif sur l'intérêt du liège dans l'industrie du bâtiment. C'est une ressource qui pourrait avoir une valeur ajoutée très intéressante, ce qui nous permettrait d'avoir des arguments pour initier des levées de liège mais il faudra prendre en compte la sensibilité du milieu.

Intervention Luc BLAISON, ONF :

Ces activités de forestiers restent dans le temps long et depuis des années, beaucoup d'actions n'ont pas été faites. Il s'agit d'un investissement et d'un travail à long terme.

Intervention Christine Amrane, Présidente Syndicat Mixte :

Nous sommes en train de faire du travail de long terme. A nous de voir comment préserver ce massif, qui est notre poumon. Il va falloir être force de proposition pour préparer ce territoire. Sur des constats négatifs, on n'arrivera pas à trouver une utilité : l'utilité, c'est l'oxygène qu'il nous apporte, comment peut-on défendre ça ?

4. Action : Prospection du Pin d'Alep destiné au bois d'œuvre (présentée par l'ONF)

Cette action est portée par l'ONF et fait intervenir majoritairement l'ONF et le CRPF.

Cette action comprend les tâches suivantes :

- Cartographie de la ressource de Pin d'Alep à l'échelle du massif des Maures ;
- Campagne de repérage sur le terrain pour collecte des données ;
- Identification des potentialités ;
- Formation des techniciens ;
- Harmonisation des outils de diagnostic.

La cartographie de la ressource en forêt publique met en évidence : **1 380 Ha de Pin d'Alep, soit 5 % du total.**

La cartographie de la ressource en forêt privée est en cours de reprise : il y a environ **12 000 ha de Pin d'Alep**. L'idée sera d'identifier les secteurs avec un intérêt pour les coupes. Il faudra préciser les secteurs dans lesquels des interventions sont intéressantes et préciser le potentiel en bois d'œuvre.

Les campagnes de repérage et d'identification des potentialités sont en cours pour l'ONF et démarreront après la formation sur la sylviculture et la reconnaissance en bois d'œuvre sur pied pour le CRPF.

Cette formation est prévue le 8 février pour l'ensemble des partenaires du FEADER (CNPf, SMMM, ASL SV, SPCV, ONF) et couvre les aspects suivants :

- Mettre en œuvre des pratiques sylvicoles adaptées pour permettre d'augmenter la mise sur le marché de volume de pin d'Alep valorisé en bois d'œuvre ;
- Être capable de reconnaître la qualité de bois d'œuvre dans les peuplements de pin d'Alep.

Elle sera réalisée à Vaison la Romaine (84) car ce lieu dispose de plusieurs plantations en Pin d'Alep pour permettre de couvrir les différents aspects de la formation.

A la suite de cette formation, il est prévu une harmonisation des outils de diagnostic, leur application dans le Var et une journée technique et d'échange programmée en avril 2024 sur les forêts communales de Carnoules (Coupe publique/privée 2022 et 2023) et de Hyères la Maunière, coupe 2024, pour partager l'expérience acquise avec les gestionnaires forestiers et acteurs de la filière Bois du territoire.

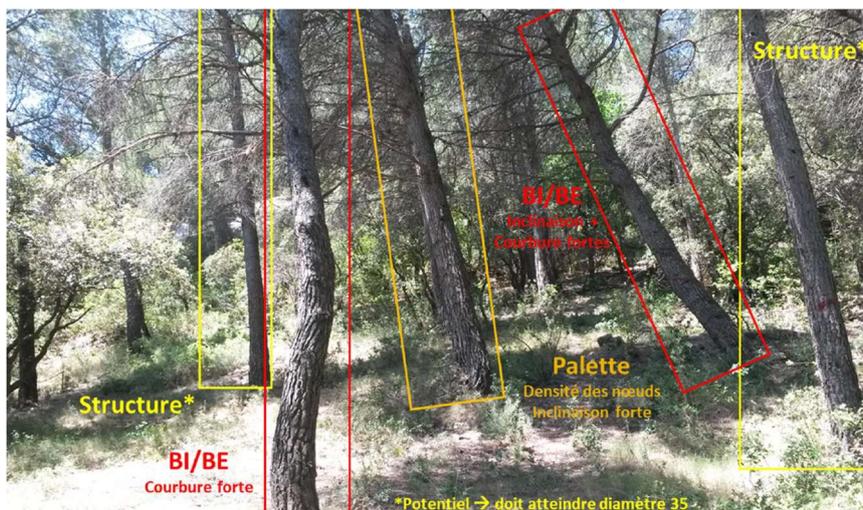


FIGURE 3 : HARMONISATION DES OUTILS DE DIAGNOSTIC

Questions / réponses :

Intervention Marie Gautier, CRPF:

L'objectif de cette intervention est de proposer des ateliers des formations pour les gestionnaires, les élus, avec des exemples pour démontrer que le potentiel bois d'œuvre augmente après les interventions des forestiers et que les interventions sylvicoles ont un sens et doivent être appliquées correctement.

Intervention Christine Amrane, Présidente SMMM :

Serait-il possible de prendre contact avec la scierie Autran qui travaille avec les Alpes ?

Intervention Christian Mercier, Fransylva 83 :

Il y a une question de coût et le tri n'est pas forcément fait.

Réponse Pascal Gillet, ONF :

C'est vrai, mais l'idée de ces formations serait d'affiner l'œil du forestier et de permettre aux communes de délibérer sur le mode de coupe et le mode de commercialisation. L'idée à terme serait d'organiser cette filière.

Question Guillaume Anton, COFOR :

Est-ce que dans vos discussions avec les communes, il y a tout ce détail entre valorisation bois d'œuvre etc. ?

Réponse Pascal Gillet, ONF :

Non, nos rapports de coups précisent ces informations mais ensuite, c'est le service commercialisation qui reprend nos données et après la coupe, il y a aussi un nouveau tri. S'il y a une demande particulière de la part des communes, nous pouvons cependant la prendre en compte.

Question Sophie Bettencourt, Vice-Présidente SMMM:

Est-ce que vous contactez ces scieries, ces filières pour les mettre au courant de vos actions ?

Réponse Pascal Gillet, ONF :

Ce serait intéressant de les faire venir lors de nos ateliers et journées techniques à venir.

Réponse Guillaume Anton, COFOR :

la COFOR peut jouer un rôle là-dessus mais les scieries se plaignent souvent du manque de visibilité. Nous allons lancer une enquête auprès des collectivités sur leur souhait à valoriser des essences locales, dont le pin d'Alep dans les ouvrages et bâtiments publics pour aider cette filière à se structurer.

5. Action : Valorisation des ressources ligneuses castanéicoles (présentée par le syndicat mixte)

Cette action est portée par le SPCV (Syndicat des Producteurs de Châtaigne du Var). Il s'agit de trouver des alternatives au brulage des rémanents de taille et d'élagage ou de remise en production de châtaigneraie. Cela se traduit par deux sous-actions :

Sous action 4-1 : Développement du broyage des rémanents castanéicoles – petits à moyens diamètres et bogues

En ce qui concerne la sous-action action 4-1, trois options sont envisagées pour l'accessibilité à un broyeur :

- Option CUMA forestière : le SPCV a réalisé des recherches sur ce point avec une rencontre auprès de la CUMA du Var en juillet 2023 : en conclusion, il semble difficile de gérer, plutôt se greffer à des CUMA existantes ;
- Option location d'un broyeur auprès d'un prestataire privé : identification de prestataires privés en cours ;
- Option location d'un broyeur par l'ONF en cours d'investigation.

Un sondage a été envoyé auprès des castanéiculteurs fin juillet 2023: peu de réponses. Ce sondage sera renvoyé sous format papier avec organisation d'une conférence sur l'importance des sols et démonstration de broyage.

Sous action 4-2 : Valorisation locale des résidus de rénovation des châtaigneraies fruitières – petits à gros diamètres

Cette seconde alternative au brulage des bois de coupe et d'élagage nécessite d'identifier des ressources valorisables et les différentes manières de les valoriser d'une part et d'identifier les entreprises, artisans et autres susceptibles d'être intéressés d'autre part :

- Mise en fascinage de parcelles → Suggéré par certains forestiers ;
- Vannerie : tressage, la torsion, le tissage → Vanniers identifiés ;
- Ganivelle → UrbaVar
- Réalisation de piquet en châtaigner pour les vignes → Viticulteurs intéressés ;
- Bois d'œuvre (Charpente + planche) → Permabita ;
- Cosmétique → Lancement d'une étude sur la valorisation cosmétique avec Forêt Modèle de Provence.

Il est prévu des essais de mise en pratique sur des chantiers à venir (travaux en cours avec l'ASL SL et Permabita) pour valoriser les bois de coupe des rejets et de taille / élagage :

- Discussion sur les coûts ;
- Identification en cours de certaines parcelles pour réaliser des projets pilotes, soit dans l'année, soit montage du projet, pour réalisation en N+1 ;
- Objectif: création d'un réseau et mise en relation vendeurs / acheteurs.

6. Action : Animation et suivi du programme d'actions (présentée par le syndicat mixte)

Cette action est portée par le syndicat mixte. Dans le détail, ces actions comprennent :

- Convocation et animation des COTECH / COPIL
- Appui technique, tenue du calendrier, conciliation avec les enjeux paysagers et environnementaux
- Communication sur le projet:
- Recherche de sites et bâtiments publics pilotes pour valoriser les ressources forestières
- Suivi administratif du dossier, rapport final, etc.

Remerciement de Mme Christine Amrane, Présidente du syndicat.

Fin de la Séance à 16h25.

Relevé de décisions :

- **Prochain COPIL avant ou après l'été 2024**
 - **Demande aux élus de renseigner les informations sur les limitations de gabarit et de tonnage sur leur route départementale.**
-



SLD Maures : Mobilisation de ressources forestières à haute valeur ajoutée sur le Massif des Maures

Action 5 – Animation et suivi du programme d'action

Comité technique du 21.03.2024

ASL – ComCom CdV - CRPF - ONF – SPCV - SMMM – Visio

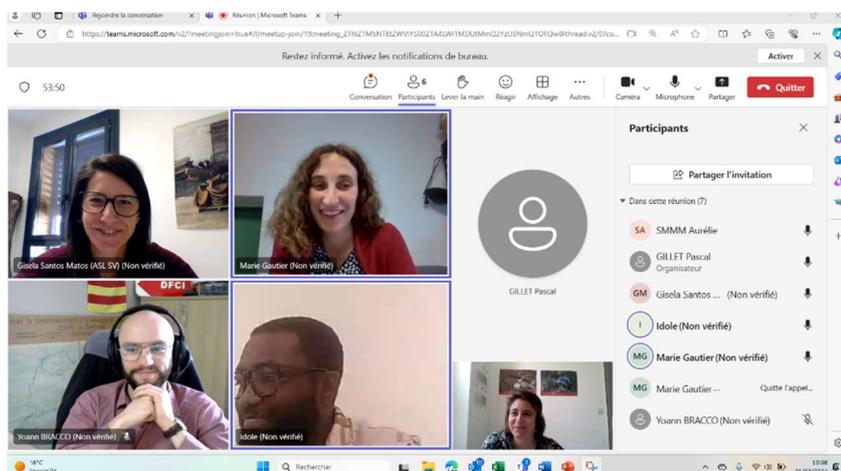
Relevés de notes

PRESENTS (par ordre alphabétique)

Aurélie BOULOT – SMMM
Yoann BRACCO – CC Cœur du Var
Gisela DOS SANTOS - ASL
Marie GAUTIER – CRPF
Pascal GILLET - Chef UT des Maures- ONF
Idole TCHANGO – SPCV

Excusés :

Marie AMEDRO – CC MPM
Jacques BRUN – CC GST



Echanges préalables, partage d'information :

Cette réunion a pour objectif de faire un point d'avancement sur les axes du FEADER.

Axe 1 – schéma de desserte :

Un travail important de collecte des données sur les points noirs a été mis en place par le SMMM, qui a contacté chaque commune du syndicat par l'intermédiaire de ses élus syndicaux pour obtenir les informations sur les limitations de tonnage et de gabarit pour chaque route, ainsi que la liste des points noirs recensés par les communes. Le tableau ci-dessous recense les résultats.



RD	Tronçon	Communes	Gaba-rit	Ton-nage	Point Noir
RD12	Hyères - Pierrefeu	Hyères, Pierrefeu	aucun	aucun	Pierrefeu: 19t
RD13	Pierrefeu - RD78	Pierrefeu		19t	
RD78	RD13 - Pignans	Pignans		19t	
RD88	La Londe - RD14	La Londe, Pierrefeu	8m		
RD14	Pierrefeu - Collobrières	Pierrefeu, Collobrières	aucun	aucun	Collobrières: 19t
RD14	Collobrières - Grimaud	Collobrières, Grimaud	8m		
RD41	RD98 - Bormes	Bormes	8m		
RD41	RD98 - RD14	Collobrières, Bormes	8m		
RD39	RD14 - Col des Fourches	Collobrières	8m		
RD39	Col des Fourches - Gonfaron	Gonfaron	8m		
RD21 4	RD14 - Chartreuse Verne	Collobrières	8m		
RD27	RD98 - Col Canadel - Rayol	La Mole	8m	7t	
RD48	Cogolin - Pont de Bois	Cogolin		12t	pont de bois
RD55 8	Grimaud - LGF	Grimaud, LGF	aucun	aucun	
RD55 8	LGF - Cannet des Maures	LGF, Cannet des Maures	aucun	aucun	
RD48	RD558 - Vidauban	Cannet des Maures, Vidauban	13t		Pont de l'Aille
RD75	Gonfaron - RD558	Gonfaron, Les Mayons, Cannet Maures	8m		
RD33	Les Mayons - Le Luc	Les Mayons, Le Luc	aucun	aucun	
RD74	RD48 - Col de Vignon	LGF, Cannet des Maures	aucun	aucun	c'est très surprenant...
RD75	LGF - Col de Vignon	LGF	8m		
RD74	Col Vignon - PLT	Plan de la Tour		13t	
RD44	Grimaud - PLT	Grimaud, PLT		13t	
RD24 4	RD44 - RD98	Grimaud		13t	
RD74	PLT - Ste Maxime	PLT, Ste Maxime	aucun	aucun	
RD72	PLT, Vidauban			19t	Pont de l'Aille
RD7	RDN7 - Roquebrune - St Aygulf	Roquebrune		12t	traversée Roquebrune
RD8	RD7-Col Bougnon-RD98	Roquebrune	aucun	aucun	
RD25	Totalité		aucun	aucun	aucun
RD98	Totalité		aucun	aucun	aucun

Yoann BRACCO, présent pour ce COTECH, suggère également de transmettre au SMMM un extrait SIG de la base de données REMOCRA du SDIS, qui identifie les points noirs sur les ouvrages DFCl.

➔ A faire : Le SMMM transmet ce SIG à EGA et confirme s'il est utile de recueillir les éléments similaires sur les deux autres EPCI.

Une réunion sous la forme d'un atelier de travail a été organisée par le syndicat mixte avec EGA. La date est fixée le 12 avril 2024. Cette réunion permettra de mobiliser les acteurs de développement de desserte dans les secteurs propices :

C'est-à-dire Recherche de solution conjointes techniques, technologique, sociales et économiques pour lever les points noirs. Ce groupe de travail sur la desserte comprendra des exploitants forestiers, des animateurs de la forêt privée, l'ONF, les gestionnaires des pistes forestières (Com Com), les gestionnaires des routes communales et départementales (Département).

Les personnes suivantes ont été conviées : spesenti@var.fr dcappella@var.fr; aslsuberaie-varoise83@gmail.com ; marie.gautier@cnpf.fr; margaux.florent@crpf.fr; spcv@orange.fr ; mamedro@ccmpm.fr ; ybracco@coeurduvar.com ; oporre@golfe-sainttropez.fr ; jlbee@golfe-sainttropez.fr; foret-bois@cofor83.fr ; energie@cofor83.fr; l.querneq@fibois-paca.fr ; g.santos@suberaievaroise.com ; nicolas.fenart@onf.fr ; alexandre.grun@onf.fr ; marius.martin@onf.fr ; luc.blaison@onf.fr ; pascal.gillet@onf.fr , copie Isabelle Vass et Nicolas Oudart de la région.

Cet atelier de travail sera suivi d'une visite de site, tel que prévu dans l'axe 5 – Animation et suivi du programme d'actions.

Rappel Valeurs Cibles

Indicateurs	Valeur Initiale	Valeur Cible (fin de l'action)	Etat
Réalisation du schéma de desserte	0	1	En cours
Km de pistes identifiées comme stratégiques pour la desserte forestière	A définir	100%	En cours
Nb de points noirs identifiés à résorber	A définir	100%	En cours

Rappel Livrables

Livrable	Partenaire-bénéficiaires	Etat
Rapport schéma de desserte/ Fiches par aménagement de desserte planifié	SMMM	En Cours
CR des réunions (6 réunions)	SMMM	1 le 14.09 1 le 25.01 1 le 12.04 A faire : 1 avant le 12.04 ? A prévoir en juin A prévoir en septembre
Données sur potentiel forestier et projets d'exploitation planifiés	ASL SV / ONF / CRPF	Fourni sous SIG ou autres
Repérage des points noirs	ASL SV / ONF / CRPF	A voir avec EGA si ils ont ca. Refaire le point sur ce que j'ai reçu.
Données particulières castanéiculture	SPCV	Fourni par l'ASL SL

Axe 2 :

En ce qui concerne le travail à réaliser par l'ASL SV, 90% du travail environ a déjà été fait. La cartographie est majoritairement finalisée, la réunion de formation a été faite en novembre et les réunions auprès des propriétaires ont été réalisées.

Rappel Valeurs Cibles

Indicateurs	Valeur Initiale	Valeur Cible (fin de l'action)	Etat
Surface de suberaie parcourue	0	5 000 ha	A confirmer par l'ASL
Nombre de courriers envoyés aux propriétaires	0	1 000	80 par l'ASL SV + env 400 par le SMMM
Nombre d'adhésions à l'ASLSV par an	20	40	A confirmer par l'ASL
Tonnages de liège exploités/ an	100	250	2023 : 213 t levées (estimées, cf La Gazette du liège)
Nombre de réunions d'information auprès des propriétaires privés et publics (Y compris réunions bilatérales, présentations aux partenaires)	0	10	4 par l'ASL 3 autres (nb à confirmer par l'ONF) 2 ou 3 à venir avec des partenaires (SMMM)

En ce qui concerne les courriers envoyés, l'ASL SV avait ciblé en priorité les communes de La Garde Freinet (91 invitations), Collobrières (104 invitations), La Mole (99 invitations) et le Plan de la Tour (98 invitations). Et dans ces communes, les propriétaires de plus de 4 ha (zones occupées par des suberaies avec + de 4 ha).

Au Plan de la Tour, où il y a eu le plus de présent, un mail a été envoyé par l'ASL SV suite à la réunion pour transmettre les coordonnées de l'ASL et des informations qui avaient été demandées.

Les actions à venir sont :

- Faire le point avec Luc sur l'avancement de la partie terrain pour affiner la connaissance de la ressource disponible en forêt publiques. Il s'agit pour l'essentiel de mise à jour des données existantes suite aux problématiques des dernières années sèches et de l'évolution climatique ;
- Finaliser d'organiser la seconde réunion d'échange pour une montée en compétence dans le cadre de l'actualisation des données sur le projet FAIR 202, planifiée le 23 avril à Bormes les Mimosas. Le SMMM précise qu'il est également en contact avec Luc Blaison pour une visite préalable à cette journée d'échanges planifiée le 29 mars.
- Planifier les chantiers d'exploitation de levées sur les 5 premières années en cherchant à favoriser les levées publiques et privées
- Proposer la mise en œuvre et l'encadrement d'un chantier d'exploitation groupées de liège en forêt publique et privée.

Rappel Livrables

Livrable	Partenaire-bénéficiaires	Etat
Rapport : Cartographie des secteurs inventoriés, évaluation environnementale, planification des levées et des volumes prélevés (1)	SMMM, ALS SV, ONF	Partie Privé : fait, à revoir par SMM Partie Publique : terrain en cours
Compte -rendu des 10 réunions d'information auprès des propriétaires privés et publics (Y compris réunions bilatérales, présentations aux partenaires)	SMMM	7 CR de réunions propriétaires faites +3 réunions de présentation aux partenaires à planifier
Comptes rendus des séances de partages ou de formation terrain (feuille émargement, photos)	ASL SV, ONF	1 CR Fait 1 CR à faire après le 23.04
Bilan (cartes, CR) des chantiers d'exploitations de liège	ASL SV, ONF	A voir

L'ASL vient de finaliser l'évaluation environnementale sur la partie privée et pourra procéder à l'évaluation environnementale sur la partie publique. Les rapports sur la partie publiques et privées seront disjointes.

→ A faire : En ce qui concerne le projet de levée publique et privée, un projet pourra être proposé fin avril selon les zones et secteurs de levée communs qui permettront de favoriser les levées publiques et privées. Avant de pouvoir proposer une levée publique / privée ; il faut identifier les secteurs où il y a du potentiel et faire l'analyse de ce qui peut être proposé. Voir également avec Gildas Reyter (ASL SV et ONF).

Yoann BRACCO Cœur du Var mentionne que la ComCom a prévu plusieurs chantiers dans le massif des Maures, notamment en tant que pare-feu dans les forêts communales de Gonfaron et le groupement forestier de la Fouquette. Il demande si le liège issu des coupes pourrait intéresser l'ASL. Les travaux auront lieu d'Avril à fin Octobre majoritairement autour de la Fouquette et du circuit du Luc. Il s'agit d'une zone de 63 ha avec débroussaillage, le chantier a été confié à la société Travaux et Environnement.

Gisela répond que ce serait bien d'organiser une valorisation.

→ A faire : Le SMMM propose d'organiser au moins une ou des réunions avec les Com Com (1 réunion avec les 3 EPCI adhérentes + 1 réunion avec le syndicat mixte de l'Estérel (Corine Turdaut) et 1 réunion avec le Pays de Faience (Claire POLARD – CC Pays de Faience) et la communauté d'agglomération dracénoise – (Viviane Maurin : viviane.maurin@dracenie.com – 06.19.86.34.09)) pour discuter des valorisations possibles dans le cadre des coupes DFCI (SMMM).

→ A faire: Le SMMM organisera une visite de site pour la levée de liège avec les élus de syndicat en partenariat avec la COFOR.

Axe 3 :

Pour rappel, la **cartographie** du pin d'Alep a été réalisée et correspond à environ 5 à 10% sur la forêt communale et domaniale.

L'ONF a mis en place un outil qui reprend la fiche de coupe (et les éléments demandés dans cette fiche) et cette fiche a été complétée pour correspondre aux attentes du FEADER.

175 parcelles (tableau avec 175 lignes) ont été identifiées avec du pin d'Alep et il était prévu 1 point d'échantillonnage par parcelle.

Initialement il est prévu de réaliser des échantillonnages sur les 175 parcelles mais la charge de travail en interne n'a pas permis un tel travail. Environ 40 parcelles ont été échantillonnées et les parcelles faisant l'objet de projet d'extraction dans les 10 ans à venir selon l'aménagement en cours ont été priorisées. Cette fiche prévoit de renseigner notamment les travaux possibles dans les parcelles renseignées vis-à-vis de la sylviculture de Pin d'Alep pour favoriser la filière bois d'œuvre.

En ce qui concerne la forêt privée, le CRPF va travailler pour approfondir les cartes déjà élaborées par Romain Matile. Un stagiaire a également été embauchée sur la partie cartographie pour pourra valoriser son temps sur le FEADER.

En termes de formation, une première journée s'est déroulée le 8 février dans le Vaucluse et a permis une étude comparative des travaux de sylviculture dans les différents cycles.

→ Pascal doit transmettre l'étude complète.

Une seconde journée s'est déroulée le 23.02 sur la dé-densification du peuplement :

- Dans la forêt communale de Hyères : le peuplement est mature mais pas de régénération, donc des coupes par parquet ont été prévues pour favoriser la régénération
- Dans la forêt communale de Carnoules, une coupe a été mise en place avec un regroupement de toutes les parcelles publiques et une animation du CRPF. Les travaux ont été mutualisés, le technicien ONF avait géré l'ensemble des autorisations.

→ A faire : Le SMMM organisera une visite de site avec les élus, les propriétaires privés et les gestionnaires forestiers sur ½ journée avec lunch à la suite pour la valorisation de la filière Pin d'Alep au sens large. Cette journée sera organisée pendant les travaux, c'est-à-dire après le 15 octobre, mais le temps de préparation sera valorisé dans le cadre du FEADER. Avec le départ de Pascal Gillet de l'ONF fin mars (non remplacé à date), le SMMM travaillera avec le CRPF pour identifier la liste des personnes à inviter à participer et pour établir le programme.

En ce qui concerne **les parcelles pilotes**, Marius Martin, technicien ONF en charge de la partie terrain doit proposer 5 parcelles pilotes. Le CRPF suggère que ce serait bien d'ajouter 1 ou 2 parcelles pilotes privées.

L'ASL précise qu'ils ont identifié une parcelle sur la commune de la Londe les Maures qui pourrait correspondre aux critères d'une parcelle pilote dans le cadre de ce projet :

Le point GPS de la parcelle de Pin d'Alep est : <https://maps.app.goo.gl/jVT17vR1gRebdjS36>

Il s'agit de la parcelle AK 0036. L'ASL a réalisé une coupe d'éclaircie en 2020, pour environ 400 tonnes exploitées.

Enfin, en ce qui concerne **le livrable**, le SMMM et l'ONF ont travaillé ensemble sur un livrable.

A date, il manque :

- Les données sur les préconisations de travaux qui seront présentées dans les fiches de terrain (les fiches complétés et scannés seront fournies au SMMM par Marius Martin).
- Le tableau reprenant les fiches terrain complétées et finalisées (à fournir par Marius Martin).

- L'identification des 5 parcelles pilotes.

Le SMMM a vu avec Pascal Gilet pour que Marius dispose de 2 jours supplémentaires dans le cadre de sa charge de travail pour finaliser le travail ci-dessus.

Rappel Valeurs Cibles

Indicateurs	Valeur Initiale	Valeur Cible (fin de l'action)	Etat
Jours de formation des agents et partenaires à l'utilisation des outils	0	2	Fait
Cartographie des ressources de pins (Alep, Maritime) et définition de parcelles pilotes sur les 5 ans	0	Une cartographie à l'échelle du territoire	Forêt publique : Cartographie ok Parcelles pilotes à définir Forêt privée : Cartographie à finaliser et parcelles pilotes à définir
Etats d'assiettes intégrant des préconisations Pin Bois d'œuvre	0	50 %	A voir en fonction des retours sur les fiches terrain

Rappel Livrables

Livrable	Partenaire-bénéficiaires	Etat
Rapport : Outil d'aide à l'identification des peuplements de pins d'Alep	ASL, ONF	OK, doc déjà disponible
Comptes rendus des séances de formation (feuille émarginement, photos)	SMMM	OK, CR faits
Rapport : Cartographie des secteurs inventoriés, potentialités et localisation de parcelles pilotes	SMMM, ASL, ONF, CRPF	En cours

Axe 4 :

Devant le peu de réponses au questionnaire envoyé par mail, le questionnaire a été renvoyé sous format papier, ce qui a donné lieu à 7 ou 8 retours sur les 200 courriers. Les castanéiculteurs ne se mobilisent pas autour du broyage des rémanents, ni autour d'une potentielle CUMA pour l'achat d'un broyeur mutualisé.

Le SPCV et le SMMM cherchent à organiser une conférence sur les sols et l'intérêt du broyage face au changement climatique. Plusieurs personnes ont été contactées : Nelly Joubert Chambre d'Agriculture, Maxime Caillet, INRAE, Patrick Arnaud, INRAE, Agribio Var (plusieurs tentatives restées sans réponse), Jeanine Bourrelly, CRPF occitane qui a travaillé sur les châtaigneraies. Les résilients ont finalement fait une proposition pour une conférence sur l'intérêt du broyage.

Cette conférence sera suivie d'une seconde sur la valorisation possible des bois de châtaignier, réalisée par Permabita.

De plus, le SPCV a reçu le rapport de l'université de Nice sur la valorisation des différentes parties du châtaignier en cosmétique et doit joindre Nicolas Plazanet de Forêt Modèle de Provence pour mieux comprendre le contenu de ce rapport.

Gisela mentionne qu'il y a un regain d'intérêt pour la bio-charge, c'est-à-dire le fait de faire du charbon avec des déchets agricoles et forestiers et cette piste pourrait également être creusée dans le cadre de la valorisation des rémanents.

Rappel Valeurs Cibles

Indicateurs	Valeur Initiale	Valeur Cible (fin de l'action)	Etat
Nombre de castanéiculteurs impliqués dans des alternatives au brûlis	0	30	Les castanéiculteurs ne se mobilisent pas sur le fait de broyer selon retour questionnaire. Voir les résultats après la conférence. Essayer d'avoir un max de participants et de comptabiliser ceux qui prévoient des alternatives au brûlis.
Démonstrations et essais de chantiers de broyage des rémanents et de valorisation du bois	0	4	Aucun essai de broyage car aucun chantier planifié pendant l'hiver 2023-2024. Voir si une démonstration peut être faite avec l'ONF. Une démonstration de broyage pourrait être prévue en hiver 24-25 ? Deux essais de valorisation en cours de chiffrage avec Permabita.
% de volume de bois de châtaignier valorisé	Déterminé par étude	A déterminer selon analyse	A confirmer avec Permabita. Action en cours.

Rappel Livrables

Livrable	Partenaire-bénéficiaires	Etat
Cartographie des secteurs accessibles à broyeur répertoriés	ASL, SPCV	Voir avec Floriaan
Liste des propriétaires contactés et compte-rendu succinct des retours obtenus	SPCV	En cours
Liste des entreprises / artisans ... contactés et compte-rendu succinct des retours obtenus	SPCV	En cours
Rapport technique, juridique et économique sur la faisabilité du broyage	SMMM, SPCV	En cours
Rapport technique juridique et économique sur la valorisation du bois de Châtaignier	SMMM, SPCV	En cours
Compte-rendu des essais de broyage et de valorisation des ressources	SMMM, SPCV	En cours

Axe 5 :

- Rappel sur le fait qu'il faut transmettre une **photo avec l'action de publicité** (affichage du FEADER).

En attente coté CRPF et SPCV et SMMM.

- Le syndicat mixte a préparé une première fiche de communication à diffuser sur les **sites web** de chaque structure après le COPIL.

Fiche transmise le 26/03/2024.

- En ce qui concerne le **rapport Sites et Bâtiments Publics Pilote**, le SMMM a transmis à l'ASL un pré-document sur les actions qui pourrait être menées dans le cadre de ce rapport : il est prévu dans un premier temps d'apporter un support pour trouver un lieu de stockage pour MBE, mais également pour trouver un lieu de stockage pour d'autres exploitants en demande.

Le SMMM a identifié différentes options et travaille sur ces options.

- En ce qui concerne le **rapport final du FEADER**, il a été confirmé avec Isabelle Vass qu'un rapport complet doit être fourni au-delà des livrables qui sont inscrits dans chaque action.

L'ensemble des partenaires doivent travailler à la finalisation de ce rapport. Le SMMM construit une trame et reviendra vers chaque partenaire.

Rappel Valeurs Cibles

Indicateurs	Valeur Initiale	Valeur Cible (fin de l'action)	Etat
Taux de réalisation des actions définies au plan d'actions	0	100 %	En cours
Nombre de réunions de COPIL et COTECH	0	4 COTECH 2 COPIL	3 COTECH ok. 1 prévu en juin 2024 1 COPIL ok. 1 prévu en septembre 2024
Taux de participation moyen annuel aux COPIL	50%	75 %	A confirmer

Rappel Livrables

Livable	Partenaire-bénéficiaires	Etat
Rapport de réalisation de l'ensemble du projet (1)	SMMM, ASL, ONF, CRPF, SPCV	En cours
Feuille de communication (4) / valorisation de chaque action	SMMM, ASL, ONF, CRPF, SPCV	1 feuille prêt, à valoriser sur site web. 3 autres à finaliser en août 24 sur résultats des 3 actions
Rapport de recherche de bâtiments publics « pilotes »	SMMM	En cours
Comptes rendus des réunions (2 COPIL 4 Comités techniques)	SMMM	1 CR COPIL ok et 3 CR COTECH ok A faire : 1 CR COPIL en septembre 24 1 CR COTECH en juin 24
Comptes-rendus des 4 visites de terrain (1 par projet)	SMMM	A faire : CR visite axe 1 avril 24, CR visite axe 2 en juin 24, CR visite axe 3 en novembre 24, CR visite axe 4 en mai 24



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

SLD Maures : Mobilisation de ressources forestières à haute valeur ajoutée sur le Massif des Maures

Action 5 – Coordination

COTECH- 11 juin 2024 – (16h-17h30) –

locaux de la communauté de communes de Cœur du Var

PRESENTS (par ordre alphabétique)

Aurélié BOULOT - SMMM

Yoann BRACCO – CC Cœur du Var – Pôle Foret

Marie GAUTIER – Responsable CRPF 06-83

Francois JOLICLERC - EGA

Marius MARTIN – ONF, Technicien Forestier

Gisela SANTOS MATOS – ASL SV

Idole TCHANGO - SPCV

Echanges, partage d'information :

- **Introduction SMMM**

Ce COTECH s'est déroulé après un atelier desserte qui a permis de faire le point et d'échanger avec d'autres acteurs sur l'avancée de l'étude du schéma de desserte.



A la suite de cet atelier (voir CR atelier Desserte en date du 11 juin 2024), les partenaires du FEADER ont fait le point sur l'avancement des actions et les livrables / actions à venir :

Action 1 – schéma de desserte

Il reste à produire une synthèse de l'ensemble des discussions et travaux dans un rapport. Ce rapport fournira une fiche de travaux par bassin. Les aspects travaux seront détaillés. Le format shape sera également fournis avec les travaux sous forme de points.

Le CRPF demande si la couche LIDAR peut également être fournie, EGA confirme.

L'ensemble pourra être fourni pour **fin juillet**.

Après réception de ces fiches travaux, le SMMM réalisera une étude environnementale et paysagère plus poussée que celles réalisées dans le mandat d'EGA/Alcina. Le CRPF conseille de croiser les travaux avec la base SILENE, qui comporte également des données sur la tortue d'Hermann pour comprendre la sensibilité de chaque zone de travaux. Le CRPF pourra apporter son support au SMMM sur cette tâche spécifique (accès à la base SILENE).

La facturation d'EGA devra se faire **fin août**, pour permettre un paiement avant le 19 septembre. Une dernière réunion pourrait avoir lieu fin août pour présenter l'étude finale aux partenaires du FEADER.

A noter que le second COPIL sera réalisé le **10 ou le 13 septembre**. EGA sera présent.

Action 2 – Liège

L'ASL SV attend les données de l'ONF. L'ASL SV finalisera le rapport et leurs livrables après cette date.

Il faut noter qu'une nouvelle proposition a été faite à l'ONF pour une levée de liège publique / privée sans accord sur le prix du liège.

Le rapport final et les données administratives (bulletin de salaire et fiche temps) pourront être fournies pour la **mi-août**.

Le SMMM demande si une version intermédiaire du rapport peut être fournie avant pour lui permettre de travailler sur le rapport de réalisation de l'ensemble du projet (**tout début juillet si possible**).

Publicité :

A noter que la visite de site organisée par le SMMM dans le cadre des actions de coordination est prévue **le 3 juillet matin**. Le CRPF et la COFOR se font le relai de cette invitation pour avoir des propriétaires publiques et privés et des élus.

Le site internet de l'ASL SV a été agrémenté d'une page actualité sur le FEADER.

Le SMMM doit prendre l'affichage de la pancarte A3 du FEADER, qui est présente sur l'entrée de l'ASL SV en photo.

Action 3 – Pin d'Alep

Le CRPF travaille actuellement sur la mise à jour de la cartographie et sur la partie terrain, suite à la formation dispensée en février 2024.

Marius Martin a fourni pour l'ONF les données récoltées sur le terrain et le SMMM doit les intégrer dans son rapport d'ensemble final. Quelques questions ont été posées à Marius dans un mail en date du 11 juin, et débattue avec le CRPF ce jour :

- Définition des peuplements utilisées dans la cartographie (pour harmoniser avec le CRPF)
- Localisation des parcelles pilotes
- Et quelques questions sur les unités de stables fournies.

Le rapport sur le pin d'Alep sera révisé et finalisé par le CRPF pour fin août. Le SMMM fournira une version révisée (en cours) avec l'ensemble des données de l'ONF.

Les données administratives (bulletin de salaire et fiche temps) pourront être fournies pour la **mi-septembre**.

Publicité :

A noter que la visite de site organisée par le SMMM dans le cadre des actions de coordination est prévue **mi-octobre 2024 (n'ayant pu être réalisée plus tôt en raison du zonage tortue)**. Le CRPF et le SMMM ont travaillé sur une invitation et la liste des invités.

Le site internet du CRPF et celui de l'ONF n'ont pas encore été agrémentés d'une page actualité sur le FEADER. *En cours pour les deux. Relance faite.*

Le SMMM ne retrouve pas le mail avec la photographie de la pancarte FEADER et demande un nouvel envoi au CRPF. En ce qui concerne l'ONF, Pascal Gillet avait fourni la photographie, preuve de la publicité du FEADER.

Action 4 – Châtaigne

Le SMMM et le SPCV ont travaillé sur les rapports économique, techniques et juridiques pour chacun des deux axes : broyage et valorisation et le SPCV doit finaliser ces rapports en recherchant / complétant avec les informations manquantes.

Les rapports finaux sont attendus pour **courant aout au plus tard (23 aout)** si possible pour permettre une intégration par le SMMM dans le rapport d'ensemble).

Les données administratives (bulletin de salaire et fiche temps) pourront être fournies pour la **mi-septembre**.

Publicité :

A noter que la **conférence du 19 avril** co-organisée par le SPCV et le SMMM sur les activités de broyage et de valorisation et financée par le SMMM est considérée comme 'visite de site' publicité du FEADER. **Si une nouvelle visite de site peut être organisée, elle-ci sera également comptabilisée dans le FEADER.**

Le site internet du SPCV ne peut pas être modifié.

Le SMMM doit prendre l'affichage de la pancarte A3 du FEADER, qui est présente dans les bureaux du SPCV en photo.

Action 5 – Coordination

Quatre visites de site auront été organisées à la fin du FEADER. Les dates des visites de site sont précisées ci-dessus : 12 avril pour la desserte, 3 juillet pour le liège, à partir du 15 octobre 2024 pour le pin d'Alep et 19 avril pour la châtaigne.

➔ Il reste donc la visite de site du 15 octobre ou plus à organiser pour le Pin d'Alep.

Un feuillet de valorisation doit être publié sur le site de l'ASLSV, ONF, CFPR. Le site du SMMM est en cours d'élaboration.

- Des nouveaux feuillets seront réalisées pour les axes 1 – 2 et 3 **courant aout** pour être postés en septembre/octobre sur les sites du SMMM, ASL SV, ONF et CRPF. (valeurs cibles de 4 feuilles c'est-à-dire 1 /action) à réaliser.

Deux COPIL seront réalisés à la fin du projet (25 janvier et 10 ou 13 septembre), et 4 COTECH (23 juin 2023, 14 septembre 2023, 21 mars 2024, 11 juin 2024).

A noter que diverses réunions de coordination se sont déroulées le 21 mars 2021, le 19 septembre 2022, le 17 janvier 2023 avant le démarrage effectif du FEADER et un COTECH restreint le 19 janvier 2024 pour la préparation du COPIL.

- Il reste donc uniquement le COPIL du 10 ou 13 septembre 2024 à organiser.

En ce qui concerne le rapport final, le SMMM a débuté sa rédaction. Des tableaux avec la justification de l'atteinte ou non des valeurs cibles seront transmis aux partenaires pour validation/échanges **mi-juillet**.

Enfin, le rapport de recherche de bâtiments publics pilotes est en cours et doit être poursuivi **durant l'été**. Le SMMM participera à l'AG de Maures Bois Energie le 3 juillet après midi pour présenter ses démarches et ses recherches.

Pour finir, le SMMM va fournir aux partenaires le fichier temps avec la liste des réunions organisées ensemble pour s'assurer de la cohérence entre les fiches temps des différents partenaires (**avant la fin juin**).

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 17h30.



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

SLD Maures : Mobilisation de ressources forestières à haute valeur ajoutée sur le Massif des Maures

Action 5 – Animation et suivi du programme d'action

Comité de pilotage du 13.09.2024 – Salle des Mouffus, Collobrières

ASL – ONF – CRPF – SMMM –

Relevés de notes

PRESENTS

Elus (par ordre alphabétique) :

Madame Christine AMRANE – Maire de Collobrières, Présidente du SMMM
Madame Sophie BETTENCOURT – Commune de Gonfaron, Vice-Présidente du SMMM
Monsieur Guillaume BEAUGEY, Commune du Luc
Monsieur Fernand BRUN, maire de Pignans
Monsieur Fabien CODOU, Commune de La Môle – en visio
Monsieur Thomas DOMBRY, Maire de La Garde Freinet, Vice-Président du SMMM
Monsieur Denis GYNOUVES – Commune de Les Mayons
Madame Catherine HURAUT – Commune de La Croix-Valmer, Vice-Présidente du SMMM
Madame Martine MARCEL - Commune de Pierrefeu
Monsieur Daniel MONIER, Commune de Bormes-les-Mimosas
Monsieur Patrick ROSSI - Commune de Pignans
Madame Chantal SIMONI – Commune de Gassin
Monsieur Alexandre SURLE, commune de Ramatuelle

Partenaires techniques (par ordre alphabétique) :

Guillaume ANTON – COFOR 83
Luc BLAISON – ONF MAURES
Aurélié BOULOT – SMMM
Mathias BENTKOWSKI, RNN Plaine des Maures
Yoann BRACCO, CCCV
Camille DEVILLERS – ASL SUBERAIE VAROISE
Gisela DOS SANTOS – ASL SUBERAIE VAROISE
Laetitia FERRER – SMMM, NATURA 2000
Marie GAUTIER – CNPF PACA
Bruno GIAMINARDI, Président du CNPF PACA et de la Fédération des chasseurs du Var
Florian NENNEAU, ASL SUBERAIE VAROISE



François JOLICLERC – EGA
Hervé MAITRE – Sous- responsable UT des Maures- ONF
Marius MARTIN, ONF
Maureen MATECADE—SMMM
Vincent PAIRAULT, SDIS 83
Guy PERLIER, Chambre des métiers du Var
Sophie PESENTI, Département du Var
Nicolas PLAZANET, Forêt Modèle de Provence
Anaïs RAMPHAN, COFOR ALEC 83
Idole TCHANGO, Syndicat Producteurs Castanéiculteurs Var,
Isabelle VASS, Région Sud



1. Introduction :

Madame Amrane, présidente du Syndicat Mixte du Massif des Maures, remercie l'assemblée de sa présence pour assister au comité de pilotage de restitution du projet FEADER sur la mobilisation de la ressource forestières à haute valeur ajoutée sur le massif des Maures.

Mme Amrane propose ensuite un tour de table de présentation, puis donne la parole à Mme Boulot.

Mme Boulot, animatrice de la charte forestière a présenté le déroulé de ce comité de pilotage. Le projet s'est déroulé sur 5 axes qui seront suivis pour ce comité de pilotage :

- **Axe 1** : Réaliser un schéma de desserte : présentation de M. Joliclerc, EGA,
- **Axe 2** : Animation et prospection publique-privée de la ressource en liège, présentation de l'ASL SV,
- **Axe 3** : Prospection du pin d'Alep destiné au bois d'œuvre, présentation du CNPF PACA et ONF,
- **Axe 4**: Gestion et valorisation des ressources ligneuses castanéicoles, présentation du SPCV,
- **Axe 5** : Animation et suivi du programme d'actions: Focus sur MBE, présentation du SMMM.

En introduction, **Mme Boulot** a rappelé qu'il s'agit d'un projet Européen de Stratégie Locale de Développement, multi-partenarial avec l'ASL SV, le CRPF, l'ONF et le SPCV (par ordre alphabétique). Le syndicat mixte du massif des Maures agit en tant que chef de file sur ce projet.

La temporalité du projet est la suivante : dépôt du dossier FEADER en juin 2021 en réponse à l'appel à projet FEADER 16.7.2 sur la mobilisation de ressources forestière, avec une convention signée en Nov. 2022. Le projet a été réalisé en 2023-2024 – Finalisé le 19 septembre 2024.

Ce projet est en ligne avec l'axe 1 de la charte forestière.

Le montant européen accordé est de 96 024,64 euros HT, ce qui représente 80% de l'assiette budgétaire du projet (124 k€ HT environ) avec le plan prévisionnel de financement suivant :

- SMMM : 50,2 k€, inclut Prestation Etude Desserte à 27,1k€ HT
- ASL SV : 20,3 k€
- ONF: 15,6 k€
- CRPF: 10,1 k€
- SPCV: 7,1 k€

L'objectif était de réaliser un schéma de desserte, animer et prospecter la ressource en liège, prospecter le pin d'Alep destiné au bois d'œuvre, gérer et valoriser les ressources ligneuses castanéicoles, et enfin réaliser un suivi du programme d'actions en intégrant les enjeux environnementaux et sociaux et d'autres aspects.

2. Action 1 : Réaliser un schéma de desserte

Cette action est portée par le syndicat mixte, qui a mandaté le groupement EGA – ALCINA et Pyrénées Carto. **M. Joliclerc**, EGA, a présenté les résultats de l'étude.

Il commence sa présentation par des rappels, sur les principes de base à prendre en compte pour la réalisation d'un schéma de desserte.

Phase 1 de l'étude

La première étape est d'identifier la ressource, qui est multiple sur le plan qualitatif et quantitatif. Il faut séparer la ressource sur les feuillus et la ressource résineuse et dans le cas particulier du massif des Maures, la ressource chêne liège a également été considérée à part.

Données sur la ressource

Sur la ressource, les données de la BD Toto (données accessibles en ligne) ont été croisées avec des données LIDAR sur la hauteur des arbres pour estimer les volumes de bois disponibles par secteur. Cela a été également croisé avec la connaissance de terrain et les données des partenaires.

In fine, ont été définies 22 formations qui ont été regroupées en résineux, feuillus, peuplement mixte résineux et feuillus et chêne liège. Les volumes au sein de la RBI, et ceux au sein de la RNN pour les résineux (pas pour les levées de liège qui reste envisageable sur cette zone protégée) ont été retirés.

- ➔ Il reste 14 300 ha de chêne liège et 1700 ha de résineux pur, 1 500 ha de mélange feuillus résineux et 4 300 ha environ d'autres feuillus.
- ➔ Cette ressource est faible d'un point de vue quantitatif mais surtout dispatchée sur l'ensemble du massif. Ceci est important à retenir car très dimensionnant pour une desserte, notamment en cas de travaux qui ne se justifient pas toujours pour rendre la ressource accessible.

Après avoir estimé les surfaces de bois, ont été estimés les volumes sur la base de données issues de placettes. A nouveau, des filtres ont été appliqués et ont été exclues les volumes des zones incendiées depuis moins de 10 ans.

Données sur les voies de communication

Les données sur les routes ont été obtenues à partir de la BD topo, véritable toile d'araignée qu'il a fallu hiérarchiser. 10 classes ont été retenues :

1. Les itinéraires Bois Rond du Département,
2. Les routes structurantes utiles pour le passage des grumiers,
3. Les routes de plus de 3 mètres de largeur, non limitées mais accès aux camions non vérifiés,

4. Les voies empierrées adaptées à la circulation de camions grumiers,
5. Les dessertes camion limitées en tonnage ou gabarit,
6. Les piste DFCI de 1^{ère} catégorie,
7. Les pistes DFCI de 2^{ème} catégorie,
8. Les routes non-adaptées à la sortie des bois,
9. Les pistes et chemins adaptés à la circulation des tracteurs,
10. Les chemins piétonniers, sentiers.

Les routes départementales qui bordent le massif constituent la desserte externe et sont primordiales, car si le bois peut être coupé dans le massif, il doit pouvoir être évacué. Beaucoup de routes départementales font l'objet de limitations de tonnage ou de gabarit et ces données ont été obtenues grâce aux retours des élus et du département après le dernier COPIL.

→ L'objectif du schéma de desserte est donc de pouvoir contourner ces points noirs.

Rappel sur le type de camion considéré selon la ressource

Un camion grumier chargé est d'environ 44t, voire peut dépasser les 50 t. Ce camion grumier est utilisé pour la sortie des bois résineux, destiné à la trituration ou à l'énergie. En revanche, le bois de feuillus et le liège ne nécessitent pas de camions grumiers mais des camions solos ou des camions à plateau (longueur 6 m) ou camion à benne (3,5 t). Donc selon la ressource, la problématique de la sortie des produits sera différente. A partir du moment où on est sur une piste DFCI, le bois de feu, de liège et de châtaigne passe sur ce type de piste.

Accessibilité dans un schéma de desserte

Les contraintes majeures d'accessibilité dans un schéma de desserte sont la pente et la distance de débardage (évacuation du bois depuis son lieu de coupe jusqu'à une place de dépôt où il est chargé sur un camion). Plus la distance de débardage est importante, plus le coût d'exploitation est important. Un des enjeux du schéma de desserte est de raccourcir ces distances de débardage.

Le prix déclencheur pour justifier économiquement la coupe de bois pour des propriétaires privés pour les résineux est de 10€/t sur pied. Ce coût est important à considérer car c'est une hypothèse de base pour valider la faisabilité économique des travaux qui seront présentés ensuite.

Pour le liège, la problématique est différente car l'embroussaillage rentre en ligne de compte, alors que ce n'est pas considéré pour les résineux.

Phase 2

Le massif est relativement hétérogène dans sa configuration et a été divisé en 8 bassins de récolte qui s'appuient sur des limites géographiques ou des voies de communication reconnaissables.

A l'intérieur de chaque bassin, une fiche bassin reprend la ressource présente, la ressource retenue pour l'exploitation et pour chacun les points noirs de la desserte externe et l'état de la desserte interne. Puis ont été identifiés pour chacun des itinéraires bois rond internes au massif (terme du Département du Var) pour un passage grumier.

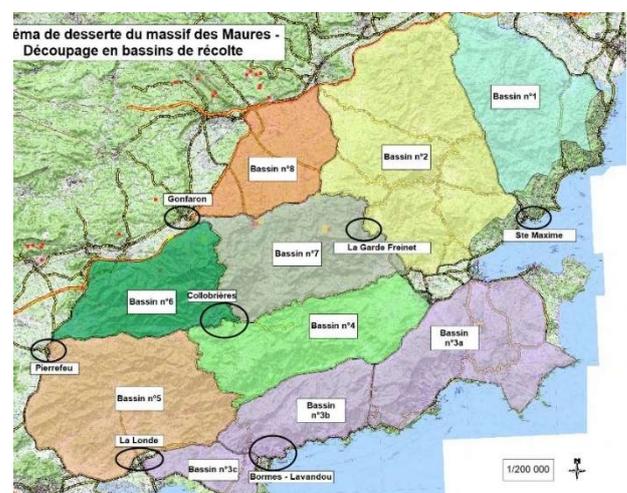


FIGURE 1 : DECOUPAGE DU MASSIF DES MAURES EN BASSINS DE RECOLTE

M. Joliclerc illustre le travail effectué avec deux exemples de bassins.



Bassin N°4 qui comprend Cogolin, Grimaud, avec la RD14 au Nord, la RD98 au Sud. Ce bassin a une particularité : il a une large part occupée par la RBI qui scinde ce bassin en deux parties considérées séparément. Seulement 77 ha de résineux ont été retenus et sont concentrés essentiellement au-dessus du barrage de la Verne (forêt communale et domaniale à 80% sur le plateau du *Laïre*). A également été exclue la partie incendiée en 2021. Une analyse a été réalisée par sous-bassin :

- Partie est – secteur de la Verne : une piste traverse et rejoint l'entrée nord de la Môle, piste accessible au grumier, qui a déjà servi pour une exploitation groupée. Cette piste permet de ne pas avoir de rupture de charge, c'est-à-dire de ne pas détacher la remorque et d'éviter des navettes avec le camion sans remorque pour passer un point noir. Cette piste présente un point noir d'ordre foncier, car les propriétaires en bout de piste situés à la Mole ne sont pas favorables au passage de camions. De cette piste du *Laïre*, a été identifiée une ancienne piste DFCI possible pour un grumier qui permet d'accéder à une ressource résineuse
- Partie est – Secteur Laquina : plusieurs scénarios ont été étudiés car il n'y a *a priori* aucune possibilité pour des camions grumiers : RD14 limitée, traversée de Collobrières limitée à 19t, la RD41 limitée etc. Les scénarios envisagés sont les suivants :
 - Le premier scénario sur la piste du Lambert – Les Pouches, puis RD14 à la Croix d'Anselme, puis Le Treps etc. est très long et donc économiquement non possible.
 - Le second scénario possible est de passer par Collobrières dans le village avec dérogation pour la limitation de tonnages, mais l'obtention de cette dérogation n'est pas systématique.
 - Une autre piste sur la Crête de la Verne a été étudiée mais il y a un tronçon difficile sur 500 m qui devrait être pris en charge dans le cadre de travaux DFCI : cet itinéraire reste soumis à des travaux DFCI.
 - Enfin, il a été envisagé une création de piste, c'est 7 200 m, à 20-22 €/ ml, mais ce scénario n'était toujours pas envisageable au regard de la ressource exploitable.
 - En conclusion, il a été décidé d'utiliser la piste *Lambert – les Pouches* jusqu'à la piste DFCI *La Malières*, qui elle, moyennant la reprise d'un virage serait accessible à un camion grumier et débouche sur la RD41 au Col de Babaou, puis RD41 jusqu'à la RD14 (mais RD41 limitée en gabarit et tonnage d'où dérogation à obtenir). Sur cette RD41, il y a beaucoup de circulation de cyclistes donc il faudrait aussi bloquer la circulation pendant le transport des bois et obtenir une dérogation du département pour bloquer la circulation 4 roues et cyclistes.

Bassin N°7, situé entre la Garde Freinet, Collobrières et Gonfaron au Nord.

Sur ce bassin, la ressource est importante. Il a été choisi d'utiliser comme piste structurante la piste du Treps, qui part de la RD 14 pour remonter jusqu'à la Piste des Crêtes, puis la Piste de Valpayette. Il n'y a pas beaucoup de travaux à faire car il s'agit de pistes de 1^{ère} catégorie au niveau DFCI. Cela coïncide seulement à certains épingles, qui doivent être élargies pour qu'un camion grumier puisse passer.

La piste de la Fouquette peut aussi être utilisée sur ce bassin, moyennant l'autorisation des propriétaires.

Normalement dans un schéma de desserte, les voies de débardage ne sont pas considérées. Un exemple a néanmoins été proposé dans le rapport pour la création de nouvelles voies de débardage pour illustrer le prix déclencheur.

Une simulation a été faite pour la création de piste de débardage sur la zone de la Sauvette, qui rejoint la piste des Crêtes, près du Col des Fourches, avec une ressource résineuse en forêt communale et ressource feuillus en forêt privée. La création est de 2500 m pour une piste de débardage. Les travaux pour une piste de débardage sont assez simples et il faut compter environ 5 €/ml., c'est à dire environ 13 k€ d'investissement, qui ramené au m³ disponible dans cette zone, revient à 3,5 €/m³.

Il y a également une rupture de charge à anticiper sur ce secteur, et on arrive à un coût d'exploitation à 8 €/t, sur une ressource à prix d'achat (prix plancher) à 10 €/t. Les coûts de coupe sont inférieurs au coût d'achat. Ils peuvent être considérés en forêt publique (commune et ONF) mais ne passerait pas pour des propriétaires privés.

- ➔ Si des projets sur des voies de débardage sont prévus, les aides financières sont indispensables pour mobiliser le bois.

Autre exemple : une plantation résineuse à proximité du Col de Canadel, d'âge environ 30 ans mériterait d'être éclaircie, car attenante à un axe DFCI, donc avec un enjeu stratégique en défense incendie. Après étude spécifique, les coûts pour mettre en place une voie de débardage seraient de 10 à 15 € le m³ ou la tonne et l'exploitation devrait être financée pour permettre sa réalisation...

A noter que les résineux intéressants sont majoritairement en forêts communale et domaniale par suite de plantations.

Phase 3 : synthèse

Les volumes finaux de ressource mobilisable pour les 10 – 12 ans à venir sont de :

- 77 000 m³ de résineux,
- 150 000 m³ de feuillus, et
- 35 000 t de liège (donc 2 900 t/an mobilisable sur le massif).

Mme Boulot précise qu'il s'agit de la théorie mobilisable mais que l'état sanitaire du chêne liège oblige à diminuer ces estimatifs de volume mobilisable comme cela sera présenté dans l'axe 2.

M. Joliclerc reprend les éléments de synthèse :

- **Pour chaque bassin de récolte, le réseau existant de pistes et chemins, à vocation DFCI ou non, est suffisamment dense pour permettre, à minima, l'accès à la ressource et procéder à son exploitation.**
- Des itinéraires de sortie des bois sont proposés, constituant ainsi des « itinéraires bois ronds » à l'échelle du bassin de récolte.
- **Au total 26 points noirs ont été identifiés à l'échelle du massif** répartis sur 8 bassins de récolte. Ces points noirs sont essentiellement des élargissements de virages, des reprises de passage à gué ou passage busé, des aménagements de jonction entre deux routes.
- A ceci s'ajoutent des reprises de la bande de roulement pour permettre le passage d'un camion grumier. Ces travaux rentrent dans le cadre des travaux de piste DFCI 1^{ère} catégorie.

Enfin, si des créations de piste ont été étudiées dans le cadre de l'étude, aucune ne se justifie d'un point de vue économique.

Mme Boulot finit cette présentation pour préciser que dans le cadre du projet FEADER, il était aussi prévu de réaliser une analyse environnementale. La DREAL a confirmé que l'évaluation environnementale n'est pas obligatoire sur ce projet car il n'y a pas plusieurs scénarios sur lesquels il faut se positionner et car il n'y a pas de nouvelles voies de desserte prévues. Ils ont préconisé une analyse macro des enjeux environnementaux et sociaux, paysagers sur les différentes zones de travaux à ce stade. En revanche, le passage d'un écologue sera nécessaire avant travaux selon les zonages environnementaux et les obligations réglementaires devront être suivies (étude d'incidence Natura 2000 si en zone Natura 2000, dérogation d'espèces protégées si besoin, etc.)

- ➔ Cette analyse environnementale et les préconisations associées sont présentées dans le rapport FEADER qui sera rendu disponible, en plus du rapport sur le Schéma de desserte réalisé par le groupement.

Conclusion

En conclusion, **M. Joliclerc** rappelle :

- L'importance de la mutualisation forêt publique et forêt privée car la ressource est très éclatée, pour rendre les coûts d'exploitation plus avantageux pour tous,
- L'importance de l'utilisation locale de la ressource bois : s'il y avait une utilisation de la ressource locale, les camions grumiers pourraient être remplacés par des bennes ampiroll d'un point de vue des coûts d'exploitation. Selon M. Joliclerc, il est donc fort regrettable que Maures Bois Energie n'ait plus de plateforme. Pour les quelques chaudières qui existent, la plaquette vient du Centre Var alors que la ressource résineuse des Maures permettrait d'alimenter ces chaudières. De ce fait, des camions plus petits seraient suffisants et les travaux sur la desserte seraient amoindris.

Mme Boulot rappelle l'importance de travailler de l'amont vers l'aval sur toute la filière et qu'un soutien a été apporté à Maures Bois Energie comme cela sera présenté dans le cadre de l'axe 5 de ce FEADER.

L'ensemble des cartographies présentées pendant le comité sont jointes en annexe, dans le diaporama. Le rapport FEADER contient un résumé non technique du rapport de desserte. Ces deux rapports seront transmis la semaine prochaine.

Questions / réponses :

Mme Amrane demande si ces prévisions ont été discutées avec les services DFCI.

M. Joliclerc répond que les maitres d'ouvrage ont été conviés aux ateliers relatifs à la desserte. Des discussions ont eu lieu en particulier avec Cœur du Var (piste Valpayette, La Fouquette...), et MPM (Piste du Treps etc.). Il y aura dans tous les cas un travail d'animation foncière à faire.

Mme Amrane précise qu'il y aura des comités de massif DFCI à venir, et suggère de s'organiser avec les agents DFCI sur les travaux à prévoir pour trouver des solutions ensemble.

Selon M. Joliclerc, l'entretien des bandes de roulement fait partie du plan de travaux DFCI. Les virages, effectivement, viennent s'ajouter à ce qui est prévu dans le cadre des travaux FEADER. À la suite d'une discussion avec le département, si cela n'impose pas de travaux lourds, cela devrait pouvoir être pris en compte.

M. Blaison, ONF intervient pour soulever la problématique liée à l'entretien des voies. Dans l'exemple pris de la piste du *Laïre*, elle a été fortement dégradée et a été refaite par la Com Com MPM. Mais l'ONF, en tant que propriétaire ne peut pas toujours prendre en charge des travaux. Les travailleurs forestiers passent et dégradent la piste, sans participer à l'entretenir.

M. Joliclerc confirme ces aspects, notamment sur la piste de La Nible. Si plusieurs camions passent, elle s'en devra être refaite.

M. Dombry, Maire de la Garde Freinet précise qu'en ce qui les concerne, il font un état des lieux avant le passage des camions.

Mme Pesenti, Département du Var rappelle qu'il faut bien coordonner en amont les exploitations groupées avec les travaux de réfections de piste réalisées par le communal ou intercommunal. Si ce n'est pas bien coordonné avec le calendrier de travaux qui est lui-même financé, le maitre d'ouvrage ne peut pas systématiquement aller réparer les pistes.

Mme Amrane rappelle qu'ils ont interdit les passages de camions trop lourds car il y avait des travaux à réaliser ensuite pour le compte de la commune.

Mme Pesenti rappelle qu'il y a possibilité de travailler sur des états de lieux.

M. Blaison rappelle enfin qu'un cahier des charges d'exploitation doit normalement être suivi avec un état des lieux.

Mme Amrane demande qu'on essaie de trouver des solutions concrètes.



3. Action 2 : Animation et prospection publique-privée de la ressource en liège

Cette action est portée par l'ASL SV. Et fait intervenir l'ASL SV et l'ONF majoritairement.

Mme Santos Matos, ingénieure à l'ASL SV a présenté les objectifs de l'action:

- Animer l'amont :
 - Animation auprès des propriétaires privés et publics
 - Echanges de connaissances
- Connaître la ressource et planifier des chantiers :
 - Cartographie
 - Repérage terrain
 - Planification des chantiers d'exploitation
 - Planifier des chantiers groupés forêt publique et privée

Animation des propriétaires

En ce qui concerne l'animation des propriétaires, ont été organisées plusieurs réunions en 2023 et 2024:

- 4 réunions d'informations effectuées auprès des propriétaires privés en partenariat avec le CNPF PACA et le SMMM (La Garde Freinet, la Môle, Collobrières et Plan de la Tour),
- 3 réunions d'informations effectuées auprès des élus communaux (Pierrefeu-du-Var, Puget-Ville et Carnoules),
- 2 réunions auprès des maître d'ouvrage PIDAF,
- 1 visite de site aux Mayons lors d'une levée de liège avec des propriétaires forestiers, des élus et les partenaires forestiers.

Echanges de connaissance et montée en compétence

En ce qui concerne les échanges de connaissance et la montée en compétence, deux journées ont été organisées, la première par l'ASL SV et la seconde par l'ONF :

- 1 journée d'échange de connaissance le 30/11/23 au château Galoupet (IML, Institut Supérieur d'Agronomie de Lisbonne, Château Galoupet, ASL, ONF, CNPF). Un chercheur portugais a apporté ses connaissances sur la gestion de l'impact du maquis sur la vitalité du peuplement.
- 1 journée technique le 23/04/24 sur une ancienne plantation INRAE de chêne-liège à Bormes-les-Mimosas (SMMM, ONF, CNPF PACA, ASL SV, SNPN et intercommunalités).

Mme Amrane demande s'il y a eu des comptes rendus à la suite de ces journées d'échange, notamment la présentation du chercheur spécialiste des peuplements de chêne liège.

Mme Santos Matos propose que ces comptes rendus soient accessibles sur le site internet du syndicat mixte.

Connaître la ressource

En ce qui concerne la ressource, **Mme Devillers** présente la méthodologie suivie et les premiers résultats.

- La 1ère étape a consisté en l'actualisation et analyse des données existantes :
 - En forêt privée : sur les 48 000 ha de suberaie présents dans la couche SIG de l'IFN (Inventaire Forestier National) de 2008, ont été déduits les emprises des incendies de 2017 et 2021, l'emprise de la RNN, de la RBI, de la zone de répartition du Bombyx disparate, les expositions sud, sud-ouest et ouest et enfin les zones rocheuses, il reste **16 700 ha environ**. En croisant ces données avec les informations liées aux Plans Simples de Gestion, et les connaissances de terrain de l'ASL SV, la cartographie conclut sur **11 900 ha exploitables environ**.

- En forêt publique, sur les 26 120 ha inscrits au régime forestier (forêts domaniales et communales) sur le massif des Maures, environ **12 130 ha** concerne des peuplements de suberaie.

- La seconde étape était l'inventaire quantitatif et qualitatif de la ressource en liège avec des tournées terrain pour collecter les données sur les peuplements.

Pour faciliter les prospections de terrain, les données stationnelles (profondeur des sols, etc.) ont été prises en compte pour privilégier les peuplements d'avenir face au changement climatique.

- ➔ Cette analyse a porté sur **8 811 ha en forêt privée (environ 50 jours de terrain)** et **6 236 ha en forêt publiques**.

- La 3ème étape était l'analyse de ces peuplements.

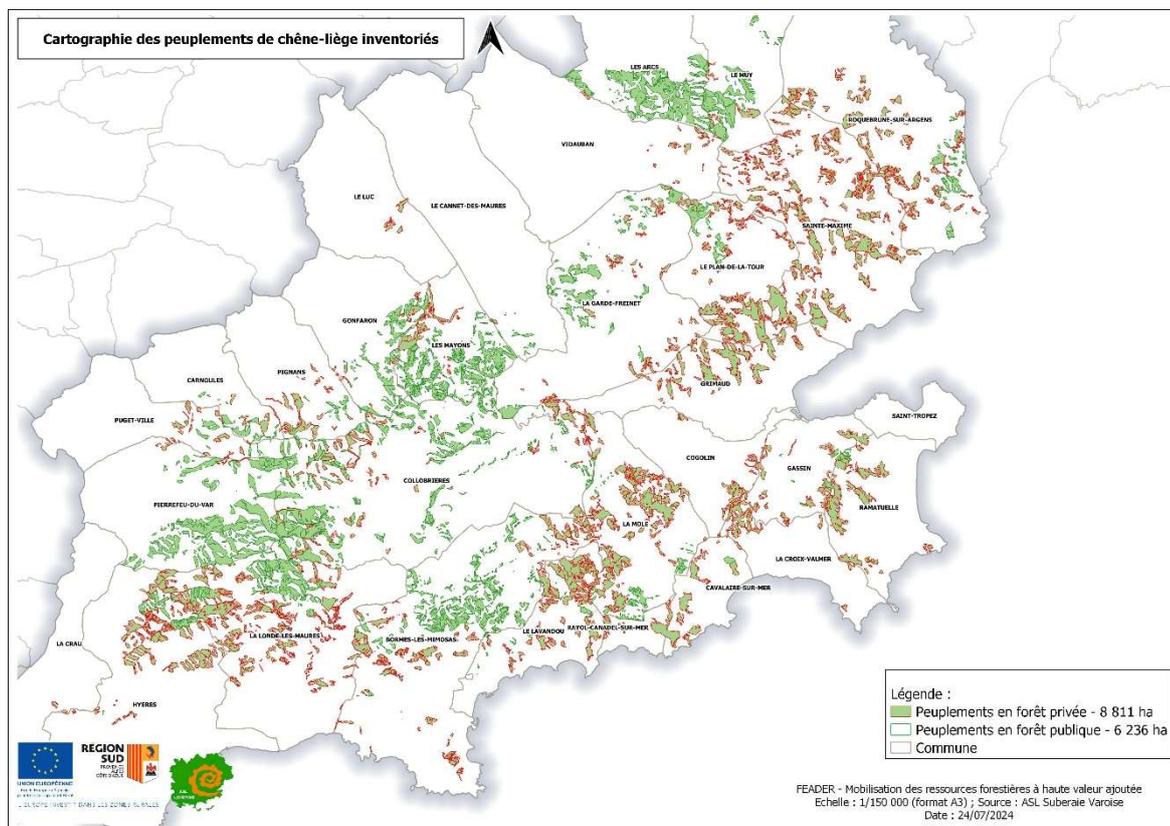


FIGURE 2 : CARTOGRAPHIE DES PEUPLLEMENTS DE CHENE LIEGE INVENTORIES EN FORET PUBLIQUE ET PRIVEE

Une analyse environnementale a été réalisée sur les 8 800 ha retenus environ.

Et une analyse des peuplements touchés par les incendies a également été réalisée : environ 1700 ha seulement n'ont pas été touchés par des incendies, et certains peuplements sont touchés par 10 incendies.

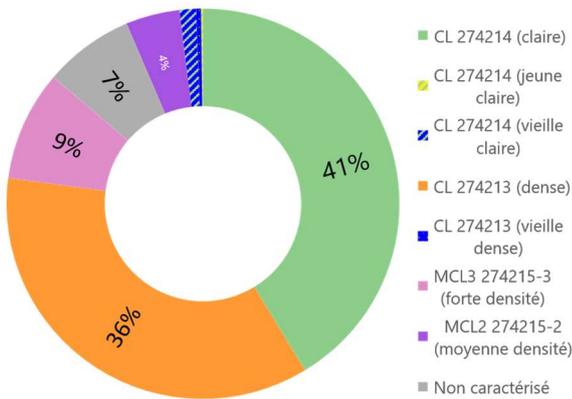
En forêt publique environ 1500 ha n'ont pas été touchés par les incendies, et certains peuplements ont subi jusqu'à 4 incendies.

Les résultats permettent de définir les différents types de peuplements à l'échelle du massif.

Forêt privée :



Répartition des typologies de peuplements



Répartition du type de liège

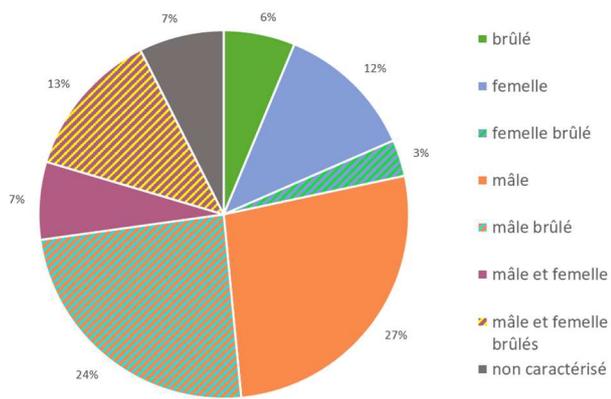


FIGURE 3 : REPARTITION DES TYPES DE PEUPEMENTS ET DES TYPES DE LIEGE EN FORET PRIVEE

Selon nos résultats, il ressort qu'il y a :

- 41% de peuplement clair (surtout sur les communes de Sainte Maxime, la Londe et le Lavandou principalement),
- 36% de peuplement dense (surtout sur les communes de Sainte Maxime, La Londe et **La londe**).

En ce qui concerne le liège,

- Plus 50 % de la superficie des suberaies présente du liège mâle. Le liège femelle est principalement sur les communes du Lavandou, La Môle et Les Mayons et le liège mâle sur les communes de Grimaud, Plan de la Tour et **XCollobrières ? X**.
- + 50 % de la superficie des suberaies présente du liège brûlé.

Forêt publique :

- La plus grande majorité des peuplements sont des maquis à chêne liège.
- Seulement 5% des peuplements sont des suberaies denses.
- Les suberaies denses sont localisées à Bormes-les-Mimosas et le Muy.
- Les suberaies claires à Bormes-les-Mimosas, la Londe-les-Maures, Pierrefeu-du-Var et les Arcs .

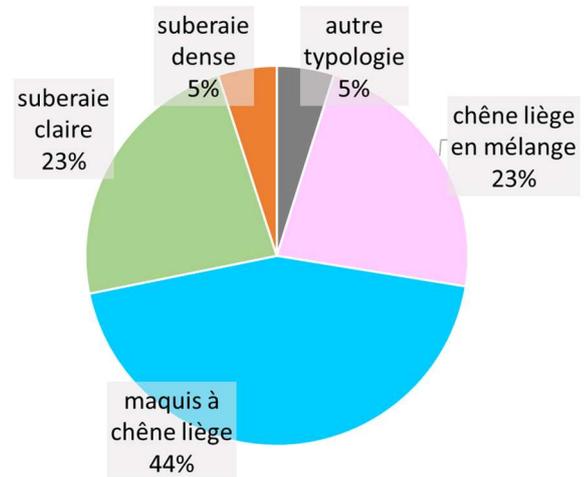
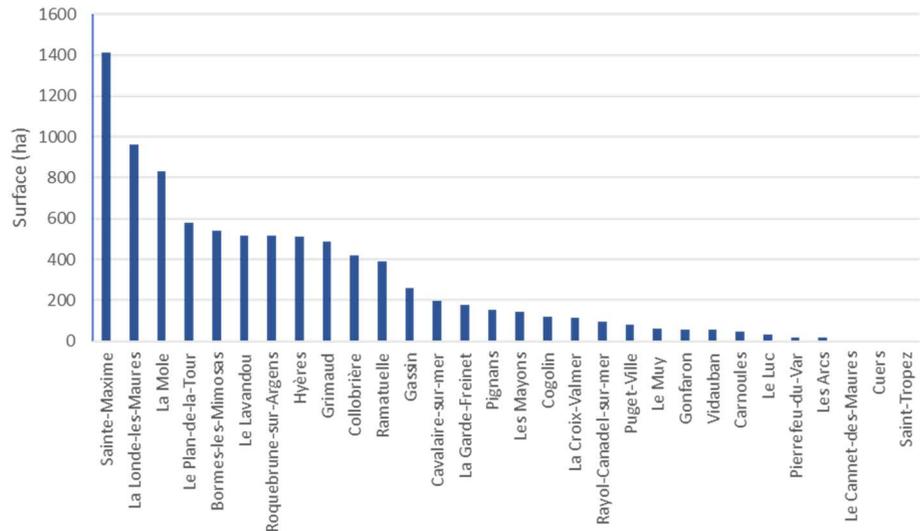
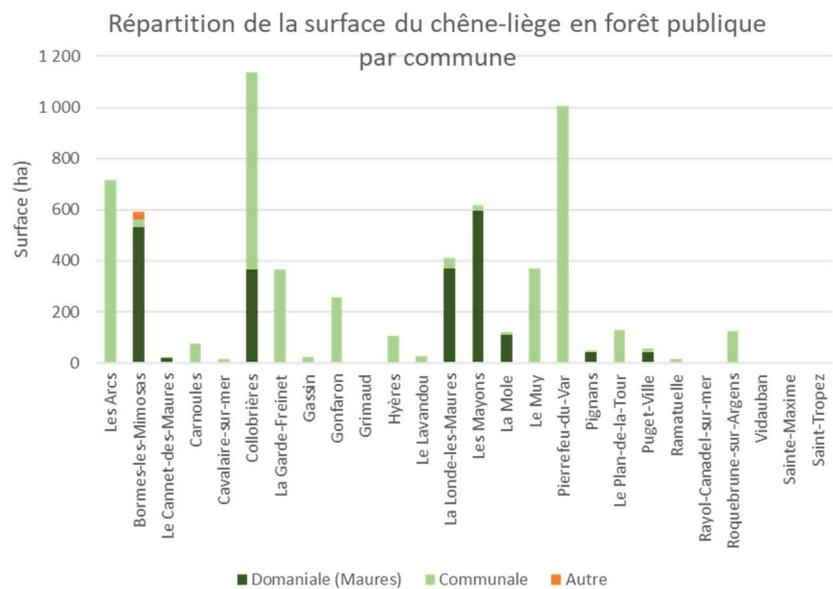


FIGURE 4 : REPARTITION DES TYPES DE PEUPEMENTS EN FORET PUBLIQUE

En forêt privée, les communes qui disposent de plus de 400 ha de peuplements privés sont Sainte Maxime, La Londe, La Môle, Le Plan de la Tour, Bormes, Le Lavandou, Roquebrune, Hyères, Grimaud et Collobrières.



En forêt publique, les peuplements étudiés se répartissent en 4 128 ha en forêt communale & 2 076 ha en forêt domaniale. Les communes disposant de + 400 ha en forêt publique sont Collobrières, Pierrefeu, Les Arcs, Bormes, La Londe-les-Maures et Les Mayons.



Il faut noter que ces résultats sont uniquement pour les suberaies exploitables à l'avenir.

FIGURE 5 : REPARTITION DES PEUPLMENTS PAR COMMUNE

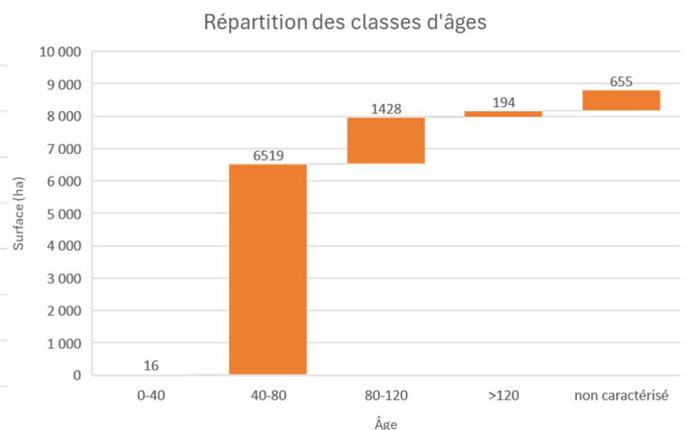
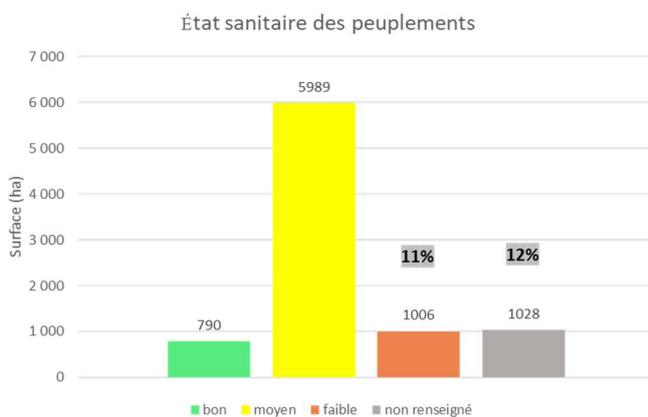


FIGURE 6 : ETAT SANITAIRE ET CLASSE D'ÂGE EN FORET PUBLIQUE

L'état sanitaire global a été basé sur le pourcentage de défoliation des individus du peuplement. Il est jugé majoritairement moyen en forêt privée. L'âge, également difficile à estimer, a été jugé majoritairement entre 40 et 80 ans.

Planification es levées

Pour les calculs de volumes, deux nouveaux filtres ont été appliqués :

- Ont été éliminées toutes les suberaies classées comme peuplement en état faible (surface de 1000 ha),
- Ont été éliminés tous les peuplements des Plan de Gestion pour lequel le type de liège n'était pas précisé (600 ha supprimé).

Il reste **7 150 ha considéré**, sur lequel on a appliqué une moyenne de kg/ha fonction de la densité du peuplement et de la densité du liège. Il faut noter que des hypothèses conservatrices ont été prises en compte. Par exemple : Brulé Male = 200 tiges /ha → moyenne de 650 kg/ha, sachant qu'aujourd'hui on considère plutôt 750 kg/ha de façon précautionneuse etc.

In fine sur cette surface, il a été estimé **2 600 t de liège bouchonnable** et 6 700 t de liège non bouchonnable réparti comme suit :

- Environ 2300 t de liège male brulé,
- Environ 2200 t de liège femelle,
- Environ 1900 t de liège male,
- 1600 t de liège mâle et femelle mélangé brulé,
- 900 t de liège mâle et femelle mélangé non brulé,
- Et 400 t de liège femelle brulé.

A partir de ces données, un planning possible de volume de liège levée a été établi, à la fois ambitieux mais réalisable. **Ce planning prévoit de lever 2 000 ha environ sur 5 an, ou 2 900 t de liège sur 5 ans en forêt privée.**

Aujourd'hui, les levées de liège sont de 120 ha environ à l'ASL SV. Cette année, 135 t de liège femelle et environ 20 t de liège male ont été levées.

Pour lever 400 ha /an, cela correspond à 5 équipes de 10 leveurs.

Questions :

M. Anton demande si l'ASL SV a noté une corrélation entre l'état sanitaire et la typologie des suberaies, est ce qu'une suberaie dense est plus impactée d'un point de vue sanitaire ?

Mme Santos Matos répond que la corrélation n'a pas été faite.

M. Joliclerc précise que c'est surtout la condition stationnelle qui va être déterminante. Les deux facteurs qui influent sur l'état sanitaire d'une suberaie, ce sont l'exposition (sud-sud-est n'est pas favorable) et les mauvaises levées de liège passées (avec blessure) et enfin les zones incendiées à répétition.

Mme Santos Matos ajoute que les parasites (charbon de la mère) sont aussi un facteur important sur l'état sanitaire.

M. Anton précise que si le constat est que les suberaies claires sont dans un état sanitaire plus dégradé, cela pourrait être intéressant de mener une sylviculture adaptée pour remettre en état le peuplement avant de lever le liège.

Mme Santos Matos finit sur une proposition : une étude a été menée dans le cadre de l'animation Natura 2000 pour étudier la différence de biodiversité dans des peuplements de châtaigniers entretenus et non entretenus. Elle propose de mener une étude similaire sur des suberaies : il y a fort à parier que l'entretien des suberaies vient favoriser la biodiversité.

Mme Ferrer, animatrice Natura 2000 précise que l'étude avait été financé par Natura 2000 et que ce ne pourra pas être possible sur le prochain contrat mais peut être par d'autres financements.

4. Action 3: Prospection du Pin d'Alep destiné au bois d'œuvre

Mme Gautier présente les objectifs de l'action.

Cette action est portée par l'ONF et fait intervenir majoritairement l'ONF et le CRPF.

Cette action comprend les tâches suivantes :

- Cartographie de la ressource de Pin d'Alep à l'échelle du massif des Maures ;
- Campagne de repérage sur le terrain pour collecte des données ;
- Identification des potentialités ;
- Formation des techniciens ;
- Harmonisation des outils de diagnostic.

M. Martin présente la cartographie de la ressource en forêt publique, qui met en évidence : **1 380 Ha de Pin d'Alep, soit 5 % du total**. Il y a une grosse partie sur Collobrières, puis Gonfaron, Cuers, puis sur le côté Nord du massif.

Mme Gautier présente la cartographie de la ressource en forêt privée. Environ **7 140 ha de Pin d'Alep** sont identifiés en forêt privée, dont **1 000 ha** dans des Plans Simples de Gestion. Et dans ces 1000 ha mis en gestion par l'intermédiaire de ces plans, environ 260 ha sont prévus en coupe dans les 20 prochaines années.

Selon ces résultats, cela montre que 80% de la surface du Pin d'Alep qui est située en forêt privée et 20% en forêt publique. Ces chiffres sont cohérents car le Pin d'Alep est une espèce pionnière, qui va s'installer sur les terrains en déprise agricole, donc les terrains privés non gérés.

Les principales communes présentant du Pin d'Alep sont Cuers, Le Luc, Le Cannet des Maures, Pignans et Puget-Ville (pour les communes présentant plus de 500 ha de peuplements en Pin d'Alep), il est plutôt disposé sur les parties plus calcaires au nord du massif.

L'ONF a pu mener des prospections sur les terrains identifiés. Tandis que le CRPF a étudié le potentiel pour faire des coupes de bois ou des travaux dans ces 7100 ha de forêt privée. Deux types de zones ont été identifiées :

- Les ZIC (Zones d'intervention coupe): identifiées comme des zones où une coupe est possible dès à présent et globalement accessibles aux engins forestiers : environ 2000 ha,
- Les ZIT (Zones d'intervention travaux): identifiées comme des zones pouvant faire l'objet de travaux : environ 400 ha.

Si le CRPF doit mobiliser les propriétaires, ce sera donc préférentiellement dans les Zones d'Interventions Coupe.

Parmi les autres actions, il y avait la formation des techniciens :

- Première formation à la clé de reconnaissance au Pin d'Alep Bois d'œuvre et sur la sylviculture du pin d'Alep réalisée le 8 février par l'ONF
- Et une seconde formation sur des forêts communales du massif (Hyères et Carnoules) pour faire face au manque de régénération naturelle du Pin d'Alep (sylviculture) et sur un exemple de coupe publique privée (gestion des parcelles) le 24 février 2024, également organisée par l'ONF.
- Une troisième visite de site sera réalisée après la fin de FEADER sur le site de Hyères en associant les propriétaires forestiers, les élus, les partenaires forestiers et les scieurs locaux.

À la suite de ces journées techniques d'échanges, l'ONF a pu réaliser des prospections de terrain. M. Martin précise avoir réalisé des prospections terrain sur 53 parcelles en annotant les données suivantes :

- Une section relative aux données générales sur la parcelle : situation, typologie du peuplement, relevés dendrométriques,
- Les données environnementales (zonage Tortues etc.),
- Une section relative à l'exploitation avec accès etc., et
- Une dernière partie sur la valorisation possible des bois, notamment en bois d'œuvre. Ce qu'il faut faire comme travaux pour augmenter la part de bois d'œuvre a également été annoté.

M. Martin conclut sur le fait que cette formation a permis d'avoir un lien entre sylviculture et travaux.

Mme Boulot renforce cette idée en rappelant ces projets FEADER sont des outils pour travailler de l'amont vers l'aval.

Questions / réponses :

Mme Amrane précise qu'il y a une entreprise locale, la scierie Autran.

Mme Boulot répond que cette entreprise sera conviée à la journée d'échange sur le pin d'Alep organisée à l'automne 2024.

5. Action 4: Valorisation des ressources ligneuses castanéicoles

M. Tchango prend la parole et précise en préambule que le SPCV a un programme de rénovation des chatigneraies en partenariat avec l'ASL SV et que ces travaux génèrent beaucoup de rémanents. Ce FEADER proposait d'étudier deux alternatives.

La première serait de broyer ces rémanents et mettre en place une CUMA

Sous action 4-1 : Développement du broyage des rémanents castanéicoles – petits à moyens diamètres et bogues

Pour cela, des sondages ont été envoyés auprès de nos adhérents mais il n'y a pas eu de succès en retour sur ce questionnaire.

Le SCPV et le SMMM ont continué leurs recherches pour mettre en place une CUMA. Cependant, les conditions de mise en place d'une CUMA ne pouvaient pas être remplies par les adhérents du SCPV (il faut au minimum 4 exploitants agricoles). Il a alors été considéré de se greffer à des CUMA existantes, mais ces CUMA forestières locales sont en train de fermer. En dernière approche, le SPCV et le SMMM se sont rapprochés des communautés de communes adhérentes au syndicat mixte pour voir de quel matériel broyeur il disposait et si des prêts étaient possible.

Le SPCV, avec le support de l'ASL SV, a également fait des recherches sur les différents types de broyeurs possibles mais selon les résultats obtenus et les rencontres avec différents castanéiculteurs et différents partenaires (ONF, ASL SV), la méthodologie de broyage et le type de broyeurs varient en fonction des configurations d'accès aux parcelles et des parcelles elles-mêmes.

Pour toutes ces raisons, il n'a pas été possible de créer des mutualisations des castanéiculteurs sur le broyage de leurs parcelles. En revanche, les informations ont été données pour ceux qui souhaitent faire des locations mutualisées.

Par la suite, et même si le FEADER se terminent, le SCPV souhaite réaliser des tests sur le terrain. Une première formation auprès de ses adhérents et des propriétaires forestiers de chatigneraies en général a été menée le 24 avril 2024 pour expliciter les avantages à broyer les rémanents plutôt que des brûler.

Sous action 4-2 : Valorisation locale des résidus de rénovation des châtaigneraies fruitières – petits à gros diamètres

Pour cela, le SPCV s'est rendu sur le terrain pour identifier les ressources valorisables et les différentes manières de les valoriser:

- Mise en fascinage de parcelles → Suggéré par certains forestiers ;
- Vannerie : tressage, la torsion, le tissage → Vanniers identifiés ;
- Ganivelle → UrbaVar
- Réalisation de piquet en châtaigner pour les vignes → Viticulteurs intéressés ;
- Bois d'œuvre (Charpente + planche) → Permabita ;
- Cosmétique → une étude a été lancée en partenariat avec Forêt Modèle de Provence sur la valorisation cosmétique. **M. Tchango** a envoyé toutes les parties de l'arbre (écorce, feuilles, bogues etc.) à l'université de Nice.

M. Plazanet, chargé de mission à Forêt Modèle de Provence, précise que le principe de l'étude est de réaliser une recherche bibliographique pour voir si des valorisations en cosmétique ont déjà été trouvées dans le passé, et de mener une analyse sur les extraits de plantes, qui sont comparés à plusieurs actifs cosmétiques de référence. Cette étude a confirmé les données déjà présentes dans la bibliographie mais montre en plus qu'il y aurait un potentiel dans les rejets de châtaigniers.

M. Tchango reprend la parole pour expliquer que le SPCV, l'ASL SV, ainsi que l'association Permabita, se sont rendus à plusieurs reprises sur le terrain à a rencontre de propriétaires pour étudier au cas par cas les valorisations possibles avant travaux de rénovation, en fonction des typologies de valorisation identifiées ci-dessus.

Plusieurs cas d'étude sont présentés dans le rapport technico-économique, qui correspond à un des livrables du FEADER. Les résultats sont mitigés pour les différents cas d'étude qui ont été réalisés et le bénéfice de l'action n'est pas certain (incertitude sur la qualité des arbres avant abatage etc.)

Dans le cas où la valorisation des bois est réalisée directement par le propriétaire, cela est rentable mais le temps de travail réel n'est pas comptabilisé entièrement.

M. Tchango achève sa présentation sur l'action 4-2 en précisant que les rémanents peuvent être plus facilement utilisés dans des plans d'aménagement de la parcelle, par exemple en réalisant des travaux de fascinage pour permettre une meilleure infiltration des eaux de pluie.

En conclusion et en ouverture, M. Tchango présente le cas d'étude de Courniou dans l'Hérault, où il a participé à une journée technique dans le cadre de ce FEADER. Face à la baisse de rendement de leurs châtaigneraies, les castanéculteurs se sont d'abord tourné vers une filière sur le tanin, mais le marché a été perdu et ils ont finalement travaillé avec le CRPF pour mener une sylviculture en taillis, qui fonctionne bien.

Questions :

M. Joliclerc précise qu'il avait travaillé le châtaigner dans le passé lorsqu'il faisait des aménagements en milieu naturel, avec un menuisier ébéniste toujours en activité. La valorisation en taillis avec des perche de 15 -20 cm de diamètre à minimum 4 m sont très faciles à valoriser. Aujourd'hui, ce type de produit est difficile à trouver et les acheteurs vont s'approvisionner en Italie. Les parcelles sur les contreforts de Notre dame des Anges, si elles ne pouvaient pas être remises en châtaigneraies à fruit, pourraient être menées en taillis sur une courte révolution d'une vingtaine d'année (avant l'apparition de la maladie de l'encre). De plus, ces châtaigneraies sont sur le parcours du feu et leur entretien, même en taillis dense peu embroussaillé ont déjà rempli un rôle de ralentissement du feu. Sur les enjeux DFCI, la châtaigneraie est primordiale.

Mme Boulot précise que c'est effectivement une option qui s'ouvre par suite de l'étude.

6. Action 5: Animation et suivi du programme d'actions

Cette action est portée par le syndicat mixte. Dans le détail, **Mme Boulot** précise que cette action comprenait:

- Convocation et animation des COTECH / COPIL
- Appui technique, tenue du calendrier, conciliation avec les enjeux paysagers et environnementaux
- Communication sur le projet:
- Recherche de sites et bâtiments publics pilotes pour valoriser les ressources forestières
- Suivi administratif du dossier, rapport final, etc.

Au vu du temps déjà écoulé, **Mme Boulot** ne souhaite pas rentrer dans les détails de l'action mais au moins mentionner une des sous-action.

Il était prévu de travailler sur la recherche de bâtiments publics pilotes pour la valorisation des ressources forestières. Pour cela, le syndicat mixte s'est engagé à soutenir Maures Bois Energie, association locale de valorisation des bois, qui ne dispose plus de foncier en propre à l'heure actuelle. Le travail mené par le syndicat mixte consistait à identifier des sites qui pourraient accueillir cette association. Une quinzaine de sites ont été étudiés et certains sites semblent préférables à d'autres. Il est prévu une réunion le 15 octobre avec le Président de la Communauté de Communes Cœur du Var pour échanger sur le sujet et voir si un site de l'intercommunalité pourrait être possible pour ré implanter l'association.

Mme Amrane, présidente du syndicat, remercie le travail mené par l'équipe. Le massif des Maures doit être pris en compte dans sa diversité, la suberaie, le pin d'Alep, la châtaigneraie. Elle souhaite savoir comment on prend en compte toutes ces données et comment on avance sur les prochaines actions à mener.

M. Pairault, SDIS, remercie également fortement les différentes structures sur le travail effectué, car plus la forêt travaillera, moins elle sera vulnérable notamment d'un point de vue du risque incendie. Le SDIS encourage ces actions.

Mme Bettencourt questionne sur comment intégrer toutes ces données et demande s'il serait possible d'avoir un focus par commune

Mme Boulot confirme que ce serait intéressant effectivement de fournir par commune ou par bassin les données sur la desserte, puis de contacter les communes et intercommunalités pour discuter des travaux par bassin de récolte et propose que le syndicat mixte s'en charge dans le temps. Toutes ces actions seront maintenues dans le temps : en ce qui concerne l'axe 2, l'ensemble des données vont pouvoir alimenter la stratégie de relance de la filière menée par le syndicat mixte. En ce qui concerne l'axe 3, une visite de site sera prévue à l'automne pour échanger avec l'aval de la filière et en ce qui concerne l'axe 4, le travail va continuer entre l'ASV SV, le SPCV et Permabita pour voir au cas par cas les valorisations possibles après travaux.

Mme Amrane conclut sur le fait que tous ces aspects devraient être discuté en comité de massif, en particulier l'accès à Notre Dame des Anges, aussi bien du côté de Pignans, Gonfaron ou Collobrières.

L'entretien de ces routes a été donné aux communes alors que ce sont aujourd'hui des pistes DFCI 1^{ère} catégorie. Hors c'est l'accès dont parle EGA pour tout le bassin de récolte de Notre Dame des Anges. **M. Joliclerc** confirme que la piste des Harkis, ou Marc Robert, sur le bassin 6 est bitumée côté Notre Dame des Anges et que le passage n'est camion n'est pas compatible avec ce bitume. **Mme Amrane** se questionne sur la mise à disposition de fonds pour renforcer tous ces axes majeurs.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à **16h50**.



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



SLD Maures : Mobilisation de ressources forestières à haute valeur ajoutée sur le Massif des Maures

Action 1 – Etude du schéma de desserte

Visite de site - 12 avril 2024 – (11h-15h)

PRESENTS

Sophie PESENTI – CG 83
Sophie PERCHAT – CG83
Idole TCHANGO - SPCV
Yoann BRACCO – CC Cœur du Var – Pôle Forêt
Maxime ROCCA – CC Cœur du Var – Pôle Forêt
Carole ADRIET – COFOR
Nicolas FENART – ONF, en charge de la desserte
Marius MARTIN – ONF, Technicien Forestier
Luc BLAISON – ONF, Technicien Forestier
Loïc HASCOËT – ONF, Technicien Forestier
Francois JOLICLERCQ - EGA
Aurélié BOULOT - SMMM
Maureen MATECADE - SMMM

Echanges préalables, partage d'information :

- **Introduction**

Cette visite de site s'inscrit dans le cadre du FEADER en cours sur la mobilisation des ressources forestières à haute valeur ajoutée sur le massif et notamment sur l'axe lié à la desserte forestière.

Pour faire suite à l'atelier qui est tenu en première partie de matinée, le SMMM et le bureau d'étude mandaté sur ce projet (EGA) proposent à l'ensemble des participants une visite de site dans le massif des Maures pour mieux appréhender les problématiques de desserte en lien avec le bassin de récolte qui présente le plus de ressources.



Le trajet réalisé a été : Départ du Luc, Maison de la Forêt au CRPF, direction les Mayons par des pistes forestières, pour rejoindre la Piste de Val Payette au Mayons, direction Route des Crêtes, puis Col des Fourches, puis Notre Dame des Anges puis redescente de Notre Dame par le côté ouest jusqu'à une piste DFCI (D110) qui permet de rejoindre la ceinture de l'autoroute, et retour vers Gonfaron le long de l'autoroute, puis Les Mayons et Le Luc.



1^{er} arrêt à l'ancien village des Mayons :

- Constat que la piste de Valpayette pourrait convenir pour des camions grumiers avec des aménagements sur 1 ou 2 virages à visualiser sur la suite du parcours.
- Echange sur les projets possibles pour obtenir des financements pour lever les points noirs : par l'intermédiaire des FEADER, des projets pourraient être financés : dans ce cadre, il est préférable d'avoir une association pluri-propriétaires et un document rédigé qui précise le schéma de desserte préconisé.



2^{ne} arrêt à la jonction avec la Route du Cros de Mouton en forêt domaniale :

- Discussion autour de l'utilisation des pistes DFCI : les servitudes DFCI ne sont pas des servitudes pour exploitation de la forêt et les coupes nécessiteront des conventionnements au préalable.



3^{ème} arrêt sur la route des crêtes de la Garde Freinet :

- Visualisation d'un pont qui correspond à l'unique point noir sur la piste pour un camion type grumier. Ce point noir nécessite un investissement d'une fourchette de 12 à 15 k€, qui serait également profitable pour une piste DFCI.
- La route des crêtes a été refaite il y a 2 ans par la Com Com Cœur du Var.

4^{ème} arrêt : Piste des crêtes de La Garde Freinet (D20) jusqu'au croisement avec la RD39 au Col des Fourches :

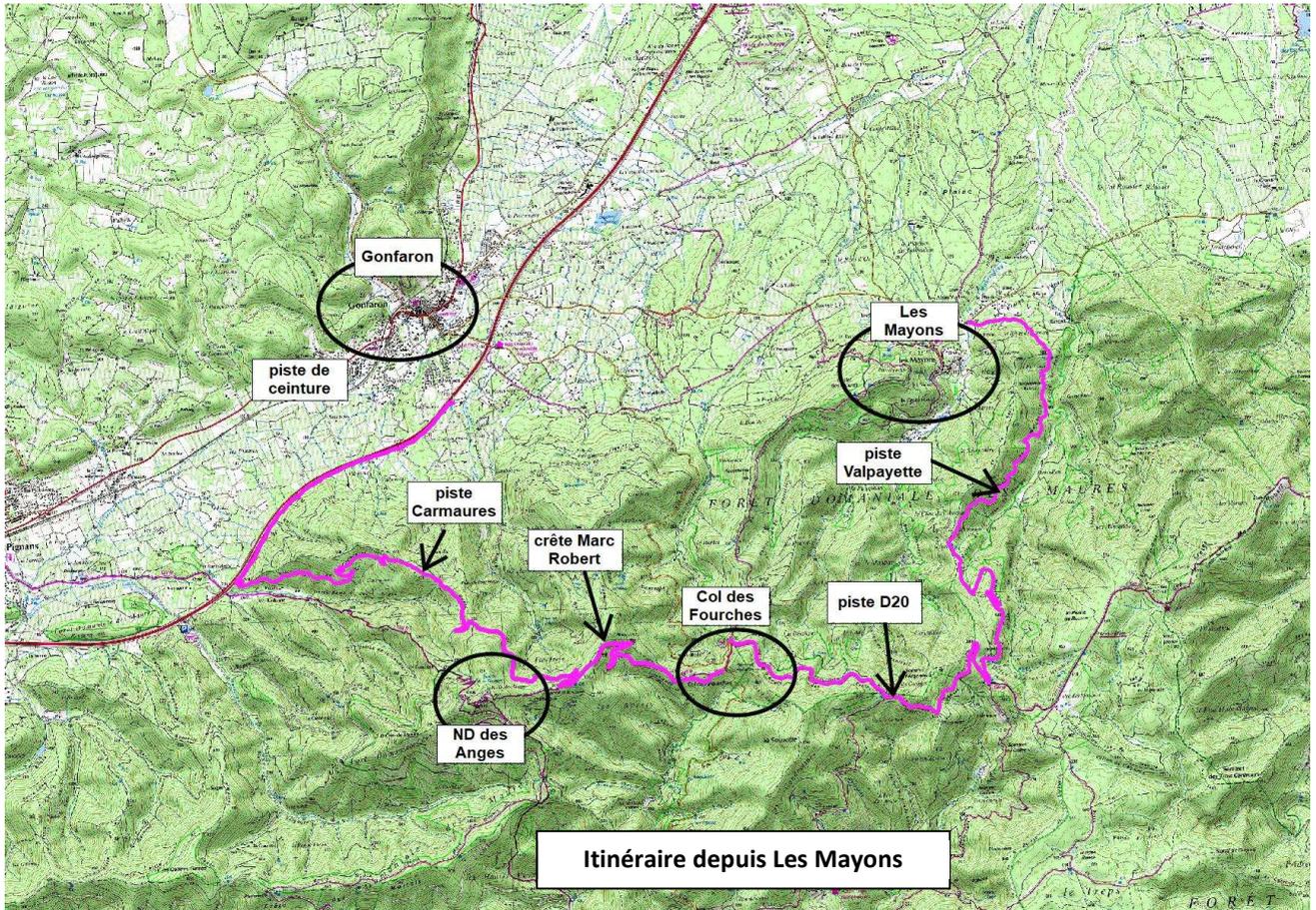
- Discussion autour d'un passage busé au démarrage de la piste de la Fouquette qui ne permet pas à un grumier de passer de la piste de la Fouquette à la piste D20.



Emprunt de la route du Col des Fourches, puis route des Harkis jusqu'à Notre Dame (crêtes Marc Robert).

5^{ème} arrêt à Notre Dame.

Redescente à l'ouest vers Gonfaron : plusieurs pistes descendent sur Gonfaron et une de ces pistes pourrait être retenue pour la mettre à niveau pour un grumier : il faudrait effectuer des travaux sur ce tronçon car il y a de la reprise pour que ce soit accessible entre Notre Dame et le bas du massif.





L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

SLD Maures : Mobilisation de ressources forestières à haute valeur ajoutée sur le Massif des Maures

Action 5 – Animation et suivi du programme d'actions

Visite de site organisée sur l'axe 2 : levée de liège et sensibilisation à la gestion des Suberaies Varoises le 3 juillet 2024 (10h-13h)

PRESENTS (par ordre alphabétique) :

AUDIBERT Claude, Président ASL SV
BENTKOWSKI Matias, RNN Plaine des Maures
BOUILLET Gaby, CNPF
BOULOT Aurélie– Chargée de mission SMMM
BRACCO Yoann, CC CdV
BREGLIANNO Philippe, Coopérative Provence Forêt
BRESORGUEIL Bastien, Mairie de Sainte-Maxime
CORNILLAC Gregory, COFOR
DEVILLERS Camille, ASL SV
DRAGON Thibault, RNN Plaine des Maures
GARELLI Tilio, ASL SV
GAUTIER Marie, CRPF
GOURANO Régine, propriétaire
KLINGER Jacki, Elu Commune de Cogolin et élu SMMM
LATOUR Robert, Propriétaire adhérent ASLSV
LAZARINI Emma, propriétaire
LAZARINI Bernard, propriétaire
MATECADE Maureen, Chargée de mission SMMM
MERIMECHE Kader, Elu comme de Roquebrune sur Argens, élu du SMMM
MONDANI Michel, Maire des Mayons, Vice-président du SMMM
PICHAUD Bernard, Vice-Président de l'ASL SV
PICHAUD Martine, propriétaire
ROCCA Maxime, CC CdV
SANTOS MATOS Gisela, ASL SV
TESTON Jessica, Mairie de Sainte-Maxime
VALLERAULT Marc, Propriétaire à Pignans
VASS Isabelle, Région SUD



Echanges, partage d'information :

Une rencontre a été organisée par le SMMM, en lien avec l'ASL SV, le CRPF et l'ONF sur le programme FEADER en cours, notamment sur l'axe 2. Pour préparer cette visite, des courriels ont été envoyés aux élus du syndicat, des courriers aux élus de la COFOR et des courriels aux propriétaires forestiers du massif par le CRPF.

Cette rencontre s'est déroulée le 3 juillet 2024 au matin, aux Mayons, en forêt privée, appartenant au Groupement Forestier de la Fouquette.

Le Groupement Forestier de la Fouquette est adhérent à l'ASL SV et une levée de liège était en cours le matin du 3 juillet.

Cette rencontre s'est déroulée comme suit :

1. Intervention du SMMM (Aurélié Boulot) pour rappeler :
 - la liste des partenaires organisant la rencontre,
 - le paysage institutionnel de la forêt (privée et publique) et le rôle de chacun,
 - Le programme FEADER en cours développée par le SMMM et ses partenaires, le contenu du projet, les travaux effectués et la temporalité, le financement européen et le rôle de la Région SUD.

2. Covoiturage pour aller sur le lieu de la levée et explication donnée par le responsable du Groupement Forestier de la Fouquette, Monsieur Bernard Pichaud, sur le type de gestion forestière menée sur la parcelle. Rappel également sur des essais de régénération par glandée menés à l'échelle de la parcelle dans un but de rajeunir le peuplement. Ces essais ont été mis à mal par la présence de petits rongeurs qui ont mangé une bonne majorité des graines...

3. Intervention de l'ASL SV (Gisela Santos Matos) sur les sujets suivants :
 - Rappel sur les différents types de liège et des règles d'exploitation,
 - Rappel sur les couts associés à une exploitation de liège,
 - Explication de la méthode ancestrale et artisanale de levée de liège et des difficultés associées,
 - Explication donnée sur le dépérissement en cours des suberaies (L'impact climatique),
 - Explication des difficultés associées à la régénération des suberaies par glandée ou par plantation.

4. Intervention de la COFOR (Gregory Cornillac) pour rappeler l'importance des suberaies pour les aspects suivants : :
 - Aspect biodiversité : la suberaie accueille une biodiversité spécifique classée habitat communautaire d'intérêt selon la réglementation européenne (Natura 2000)
 - Aspects paysager non négligeable : environ 50 000 hectares de suberaie dans le Var : comment accompagner cet effondrement paysager qui nous guette ?
 - Aspect reconstitution du paysage et gommage paysager après un incendie,
 - Aspect patrimonial avec un savoir-faire présent dans chaque village subéricole dans le massif qui tend à disparaître,
 - Aspect économique, avec une vraie filière historique qui a besoin d'un second souffle : la demande est là.

5. Démonstration d'une levée de liège



Photographie 1 : Levée de liège en cours



Photographie 2 : Paysage de liège levée à la Fouquette, forêt privée



Photographie 3 : Explication donnée par le responsable du Groupement forestier de la Fouquette sur la gestion forestière mise en place par le biais de l'ASL SV

En conclusion, le syndicat a rappelé la difficulté à mener une vraie stratégie forestière de par le morcellement forestier, en petite parcelles privées, en forêt publique communale et domaniale. Néanmoins, la COFOR a rappelé l'urgence à prendre soin de nos forêts : des solutions existent et l'homme doit continuer d'agir dans la forêt. Récemment, un exemple a été donné : à la Garde Freinet, un versant a fait l'objet d'un entretien forestier avec des éclaircies et les arbres restant se portent mieux que la zone avoisinante qui n'a pas fait l'objet d'éclaircie ; face au changement climatique, il faut réadapter nos pratiques et adapter le couvert forestier au stress hydrique. Cela demande un engagement de tous : les propriétaires publiques et privés pour conserver notre forêt.



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

SLD Maures : Mobilisation de ressources forestières à haute valeur ajoutée sur le Massif des Maures

Axe 4 : castanéculture

Conférence – Axe Broyage et Axe valorisation des rémanents le 19 avril 2024 à Pignans

Relevés de notes

PRESENTS (par ordre alphabétique) :

Asin Lionel – Les résilients

Bel Thomas – **cotisant SPCV (beau-fils)**

Boulot Aurélie – SMMM

Boutavant Nadia – **cotisant SPCV**

Charreton Christian – **cotisant SPCV**

Decroux Salanger Quentin – conservatoire du patrimoine du Freinet

Fouéré Hervé – Bénévole CEN PACA

Fressinet Loïc – **Permabita, propriétaire**

Gynouves Denis – Elu SMMM, Commune les Mayons & COFOR Alec 83

Henneau Florian – ASL Suberaie Varoise

Hugues Christel – Cabinet d'expertise

Latour Robert – **cotisant SPCV**

Ljarelli Cilio – ASL Suberaie varoise

Martin Pascale – **cotisante SPCV**

M. Matte – **propriétaire** (feuille de signature non émargé mais intervention durant la présentation de Permabita)

Monier Michel – **cotisant SPCV**

Portal Robert – **cotisant SPCV**

Tchango Idole – Chargé de mission SPCV

Valdelievre Phylipe – **cotisant SPCV**

Vial Gael – URBAVAR RESOLVAR

Echanges préalables, partage d'information :

Une conférence a été organisée le vendredi 19 avril 2024 à Pignans par le SPCV et SMMM dans le cadre d'un programme FEADER. Dans la lignée des objectifs formulés dans l'axe 4 du FEADER, cette conférence visait à sensibiliser les cotisants et les propriétaires sur les alternatives au brûlage des rémanents ligneux issus des travaux de restauration et d'entretien des vergers de châtaigniers.



- **Plus particulièrement, en ce qui concerne la sous-action 1 sur l'utilisation d'un broyeur comme alternative au brûlage :**

Face au peu de retours obtenus par le chargé de mission du SPCV sur cette solution de broyer en châtaigneraie, cette conférence avait pour objectif de : **rediscuter de la pertinence de ce sous-axe avec les cotisants du SPCV ou autres propriétaires castanéicoles.**

Le postulat général en amont de cette rencontre est que les castanéiculteurs ne se mobilisent pas sur ces sujets car l'utilisation d'un broyeur est trop compliquée et difficile à mettre en œuvre en châtaigneraie.



L'animation de la première conférence a été assurée par Lionel Asin, de l'association les résilients, sur l'avantage du broyage des rémanents par rapport au brûlage, selon les contextes. Il nous a exposé les fondements de l'agroécologie, les divers types de broyeurs, les différentes méthodes d'aménagement et l'hydrologie régénérative.

Notamment, des rappels ont été fait sur :

- Le fait que brûler des bois vient libérer du carbone et accentuer les effets du changement climatique, en plus de diminuer la qualité de l'air dans le cas de brûlage fréquents sur certaines zones.

A ce point, les castanéiculteurs ont rétorqué que l'acheminement d'un broyeur était aussi consommateur de pétrole.

- Le fait que broyer les branches peuvent venir enrichir un sol et créer une auto-fertilité :

Dans certains cas, cet avantage peut être considéré, mais pour rappel, le sol des châtaigneraies est le plus souvent un sol forestier (notamment dans les zones les moins accessibles). Le broyage peut trouver une plus-value sur les zones plates faciles d'entretien. L'ASL a rappelé que lors des travaux de rénovation, l'option de broyer les rémanents est désormais systématiquement étudiée, et mise en place lorsque possible (cela reste minoritaire).

- Les différents types de broyeurs ont été présentés.

- Une question a été posée sur la valorisation du broyat :

Cette question a été débattue et la création d'un broyat de qualité (label déchet vert enrichi par du biodéchet) a été discutée mais les coûts de transport et de revalorisation serait disproportionné.

- La question des maladies (chancre) a également été discutée :

Selon Lionel Asin, le fait d'enrichir son sol avec un sol plus fertile permettrait de limiter l'expansion de ce genre de maladie. L'ASL a rappelé que le chancre a une durée de vie inférieure à un an et que le fait de laisser le bois en tas un an avant de le broyer permettrait d'éliminer les spores viables.

- La question de la CUMA a également été discutée :

Etant donné le faible taux d'intérêt pour du broyage, la solution de la CUMA ne semble pas la bonne sur ces problématiques. Certains castanéiculteurs disposent déjà de broyeur. **Cependant, il a été discuté de grouper les demandes pour baisser les coûts de location d'un broyeur d'un prestataire. Cette option semble une solution plus adaptée.**

- Une discussion s'est engagée sur le pastoralisme :

Une castanéicultrice a mentionné que les dégâts causés par le troupeau sur ses greffons (jeunes plants) et ses restanques l'ont dissuadé de renouveler l'expérience. D'autres castanéiculteurs (et viticulteurs) ont fait part de leur expérience réussie avec d'autres bergers. Il a été conclu que pastoralisme reste intéressant en se protégeant des dégâts en lien avec le CERPAM (contrat à mettre en place).

- **Lionel Asin a ensuite insisté sur l'importance de relancer à petite échelle les grands cycles de l'eau et du sol. La question de la sécheresse et de l'hydrologie régénérative a été débattue :** planter en courbe de niveau pour que l'eau s'écoule plus lentement, mettre en place des mini-barrages avec les rémanents, créer de spots de biodiversité, tenter de conserver l'eau comme l'action d'un 'castor' (référence aux travaux de Baptiste Morizot).

Des exemples ont été cités par les castanéiculteurs sur des noues ou baissières mises en place par les harkis avec des plantations sur des banquettes en courbes de niveau.

Lionel Asin a encouragé les castanéiculteurs à faire des essais, des expérimentations, voir ce qui peut être fait à l'échelle du massif : contacter PERMALAB qui travaille sur ces sujets. Stocker l'eau permettra de lutter contre la sécheresse à l'échelle de la parcelle et contre les inondations à l'échelle du bassin versant. **Lionel Asin rappelle que si les étés resteront secs et les terres probablement asséchées, il s'agit aussi de commencer à stocker l'eau en hiver et au printemps pour limiter le plus possible la période de sécheresse d'une part et les incendie qui peuvent se déclarer de plus en plus tôt** d'autre part : cette semaine, il y a eu un départ de feu sur la commune de Cabasse... et quelques jours après du gel sur les communes du centre Var comme Vidauban.

Une dernière option a été envisagée avec la mise en place de mur en branchage et feuillage pour limiter le ruissellement de l'eau.

En conclusion, certains castanéiculteurs mentionnent qu'ils ont déjà essayé de mettre en place des fascines, et que d'autre part si l'écobuage est encore pratiqué, c'est pour faire lutter contre les incendies.

Plusieurs castanéiculteurs mentionnent qu'un des cotisant met actuellement en place des aménagements de ce type. Le SMMM montre un intérêt pour visiter cette parcelle, voire partager l'information si les conclusions de ces aménagements sont positives.



In fine, ces échanges confirment le faible taux d'intérêt des castanéiculteurs par rapport au broyage et à la mutualisation d'un broyeur. Néanmoins, les échanges sont plus fournis sur les sujets de lutte contre la sécheresse au niveau des parcelles de châtaigniers. Si certains sont défaitistes, d'autres restent intéressés à mentionner les anciennes pratiques ou les nouvelles expérimentations.

- **Plus particulièrement, en ce qui concerne la sous-action 2 sur la valorisation des bois de châtaigner (rémanents et autres) :**

Plusieurs solutions ont été envisagées par le SPCV pour la valorisation des rémanents et bois d'élagage. Des initiatives existent déjà et de nouvelles initiatives émergent. Cette conférence avait pour objectif de : **mettre en relation un nouvel acteur du territoire sur la valorisation des bois de châtaigner : l'association Permabita, avec les propriétaires forestiers.**



Cette seconde intervention était présentée par Loïc Frayssinet de l'association Permabita, qui cherche à valoriser les bois de châtaigneraies dans le cadre de travaux de rénovation. Lors de sa présentation, il nous a montré les différentes réalisations faites avec le châtaignier et ce qu'elles peuvent produire.

Pour rappel, le bois de châtaigner est un bois de classe 3, qui résiste bien à l'extérieur, il s'agit d'un bois normé avec des reconnaissances au niveau des assurances. L'association a pu réaliser des poutres de châtaigner, des planchers en châtaigniers.

M. Matte est intervenu pour expliquer qu'il avait rénové sa bâtisse à Pignans à la suite de l'achat de coupes de bois (bois sur pied) et avec le travail de la scierie Laure à Gonfaron (plancher et charpente en châtaigner, tout en bois local).

Loïc Frayssinet de l'association Permabita a rappelé que Philippe VILLARD au Lavandou travaille également le châtaigner avec de produits plutôt tortueux à la base.

Un castanéiculteur présent (?) a précisé qu'il avait déjà utilisé le bois de ses châtaigneraies en construction (sciage à la tronçonneuse).

D'autres exemples sont donnés par des castanéiculteurs.

Une personne de la société Urba Var (paysagiste) qui avait été invité à cette réunion a pris la parole pour préciser que la demande en bois local pour le paysagisme grandit avec des cahiers des charges qui évoluent (notamment en termes de bénéfices environnementaux à prendre en compte dans les marchés). Ils conseillent de créer du lien entre les personnes qui détiennent la ressource et les collectivités territoriales qui rédigent les appels d'offre.

In conclusion, le chargé de mission du SPCV encourage les propriétaires à contacter le SPCV ou l'association Permabita directement en cas de travaux de rénovation ou de travaux d'entretien des châtaigneraies.

L'ASLSV précise que des travaux de rénovation pourraient être couplés à des châtaigneraies ensauvagées et permettre de dégager un volume suffisant pour permettre une exploitation des bois, même à petite échelle.

Enfin, Permabita conclut que la mise en relation est essentielle et reste au cœur de la réussite de leur projet.

PJ : Présentations PPT des intervenants.